

RAPPORT ANNUEL 2013

Assemblée Générale
Mixte du 06 juin 2014

WWW.SIPH.COM



SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Rapport Annuel 2013

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**
Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

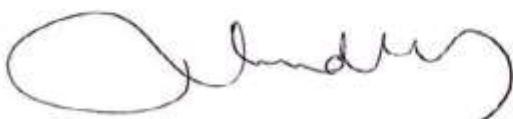


S I P H

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

**Attestation du Responsable
du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2013

SOMMAIRE

<u>ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2013</u>	4
<u>ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2013</u>	5
<u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013</u>	6
□ FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	6
□ LE MARCHE EN 2013	8
□ ANALYSE DE L'ACTIVITE	9
□ BILAN ET RESULTAT	17
□ SIPH EN BOURSE	22
□ CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
□ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
□ INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU C.G.I.).	23
□ DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	24
<u>COMPTES SOCIAUX</u>	65
□ BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	66
□ COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	67
□ ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013	68
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</u>	86
□ BILAN CONSOLIDÉ	87
□ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	88
□ ETAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	89
□ TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS	90
□ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	91
□ NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	92
<u>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	156
□ PREMIERE PARTIE :	159
□ DEUXIEME PARTIE :	167
□ TROISIEME PARTIE :	181
<u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	182
□ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	182
□ RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	185
□ RAPPORT SPECIAL	188
□ RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	192
<u>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 06 JUIN 2014</u>	194
<u>TEXTE DES RESOLUTIONS</u>	195

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mandat (*)	
	Début (Exercice)	Fin
M. Pierre BILLON <i>Président du Conseil d'administration</i>	2012	2014
M. Alassane DOUMBIA	2010	2014
IMMORIV (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Lucie BARRY-TANNOUS</i>	2012	2014
SIFCA (Côte d'Ivoire) <i>Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES</i>	2010	2014
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2010	2014
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender</i>	2010	2014
M. Bernard DIGUET <i>Censeur</i>	2012	2015

DIRECTION

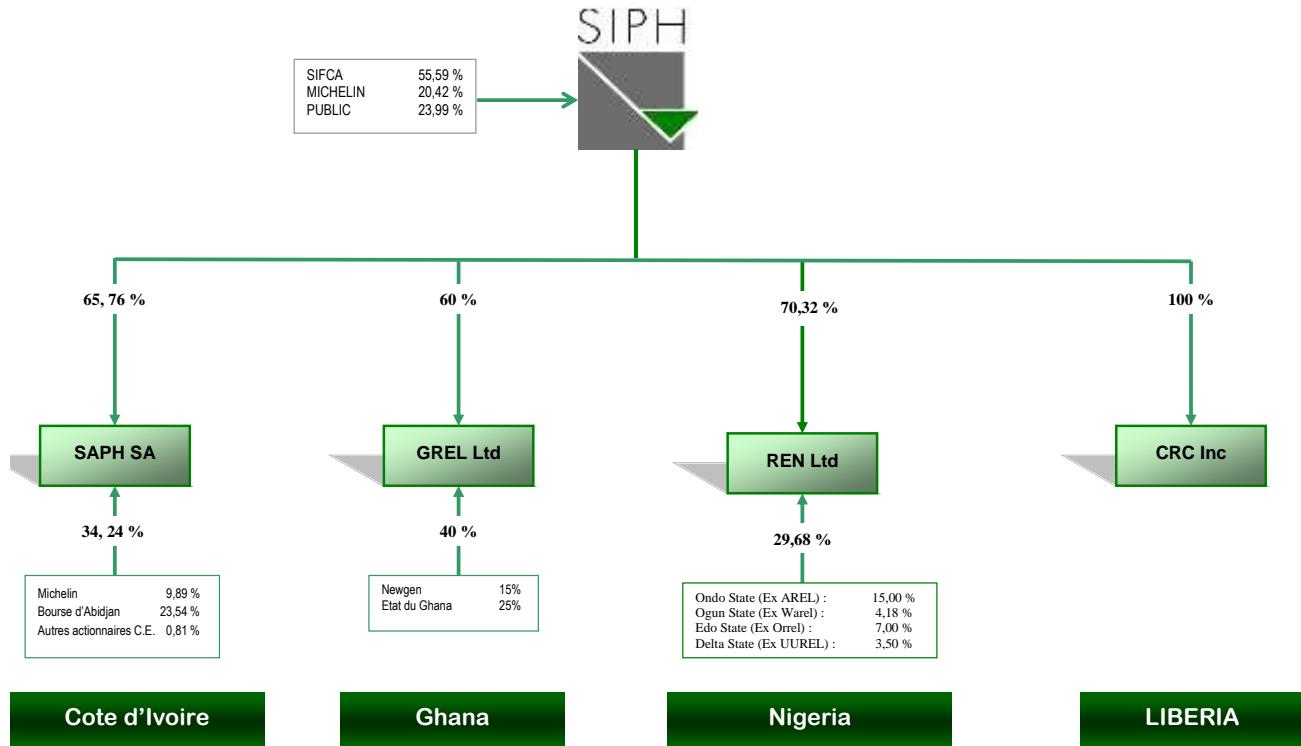
M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
Mme Frédérique VARENNES	Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2014
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(*) *Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus*

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2013



SA : SOCIETE ANONYME
LTD: LIMITED COMPANY
INC.: INCORPORATED COMPANY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2013, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2013.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

► Recherche et obtention de nouvelles terres cultivables :

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest ; des terres nouvelles ont été obtenues au Ghana (2 600 hectares) et au Nigeria fin 2013 (2 000 hectares). En 2013, 1.150 hectares de nouvelles extensions ont été plantés, dont 700 ha au Ghana et 190 hectares au Liberia.

► Retournement du cycle du caoutchouc :

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 3\$/kg début 2013 a enregistré une baisse régulière pour atteindre 2,3\$/kg en fin d'année, amplifiée par l'évolution de la parité euros/dollars.

Les cours exprimés en euros s'établissaient à 2,3 €/kg début 2013 pour 1,64 €/kg fin 2013, soit -29% sur l'année 2013.

► L'exercice 2013 est fortement impacté (68,4 millions) par les évaluations d'actifs

Les évaluations d'actifs par cash-flow projetés ont été revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, la juste valeur des actifs biologiques diminue de 53,6 millions d'euros (y compris les écarts de conversion), tandis que les actifs de CRC sont dépréciés de 14,8 millions d'euros au total au 31 décembre 2013.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 326 millions d'euros, et après les évaluations d'actifs, le résultat consolidé du groupe SIPH ressort en perte de 38 millions d'euros, et génère un flux de trésorerie lié à l'activité de 43,9 millions d'euros.

► **Fiscalité en Côte d'Ivoire :**

Certaines entreprises ivoiriennes qui réalisaient au moins 30% de leurs ventes à l'export étaient exemptées de TVA sur les acquisitions de biens et services. La loi de finance 2013 a supprimé cette exemption : dorénavant SAPH doit acquitter la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. A titre indicatif, cette avance de TVA a mobilisé plus de 6 millions d'euros de besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2013.

La taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires du caoutchouc granulé des usiniers de la filière hévéicole demeure en vigueur. L'impact sur le résultat avant impôt de SAPH est de 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (*équivalent le montant de la taxe 2012*).

PERSPECTIVES

► **Marché du caoutchouc**

Depuis le début de l'année, le cours du caoutchouc a connu une baisse marquée, pour se situer à l'heure actuelle entre 1,80\$/kg et 2,00\$/kg. Le contexte économique actuel continue de peser sur la demande de caoutchouc, notamment chinoise, tandis que les productions des nouvelles plantations effectuées en Asie du Sud Est à partir des années 2005 arrivent sur le marché.

En l'absence d'une reprise économique franche, l'offre estimée de caoutchouc serait en 2014 légèrement excédentaire par rapport à la demande, de l'ordre de 0,4 millions de tonnes pour une production mondiale de 12 millions de tonnes (*source LMC Rubber T4*).

Fort de son expérience passée sur des bas de cycle, le Groupe entend s'appuyer sur un niveau de production en légère hausse, tout en prenant des mesures ponctuelles de réduction de coûts.

En 2014, SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

LE MARCHE EN 2013

Comme en 2012, la production mondiale de caoutchouc naturel demeure légèrement supérieure à la demande, avec 11,5 millions de tonnes (*+3% par rapport à 2012*). L'augmentation annuelle moyenne de la production est de 3,8 % sur les 10 dernières années.

L'Asie du sud-est demeure la première zone de production de caoutchouc. La Thaïlande (*4 millions de tonnes*) et l'Indonésie (*2,9 millions de tonnes*) représentent à eux seuls 59,3% de la production mondiale.

Si la production de caoutchouc de certains pays asiatiques stagne ou régresse (Indonésie, Malaisie), d'autres maintiennent leur rang (*Thaïlande*) ou émergent (*Vietnam* avec *0,9 millions de tonnes*, en *régulière augmentation*).

La consommation de caoutchouc naturel a repris sa progression historique en 2013 (*+3,7% contre +0,2% en 2012*), à 11,1 millions de tonnes (*+3,7 % par an en moyenne sur les 10 dernières années*).

La consommation souffre de l'essoufflement de la demande européenne, américaine et japonaise. Mais la consommation mondiale est depuis quelques années soutenue par la demande des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, en constante augmentation.

La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croître, passant de 28% en 2007 à 38% en 2013.

(Source LMC 4^e trim. 2013)

Le cours du caoutchouc (Sicom 20), qui se situait à 3\$/kg début 2013, a enregistré une baisse régulière pour atteindre 2,3\$/kg en fin d'année. L'évolution de la parité euros/dollars a eu un effet amplificateur négatif (*1,33 \$/€ début 2013 contre 1,37 \$/€ fin 2013*). Ainsi, le cours exprimé en euros s'établissait à 2,3 €/kg début 2013 pour terminer à 1,64 €/kg fin 2013, soit -29% sur l'année 2013.

Exprimé en euros, le cours moyen 2013 est en repli de 22,8 % par rapport à l'an dernier (*1,89€/kg contre 2,45€/kg en 2012*).

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20 de janvier 2010 à mars 2013 : En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2013 : 160,8 MILLIERS DE TONNES

PRODUCTIONS EXERCICE 2013					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	33	13	19	4	69
Achats	81	11	0	0	91
TOTAL	114	24	19	4	161
% Achats/total	70,7%	44,4%	0,9%	1,6%	56,9%

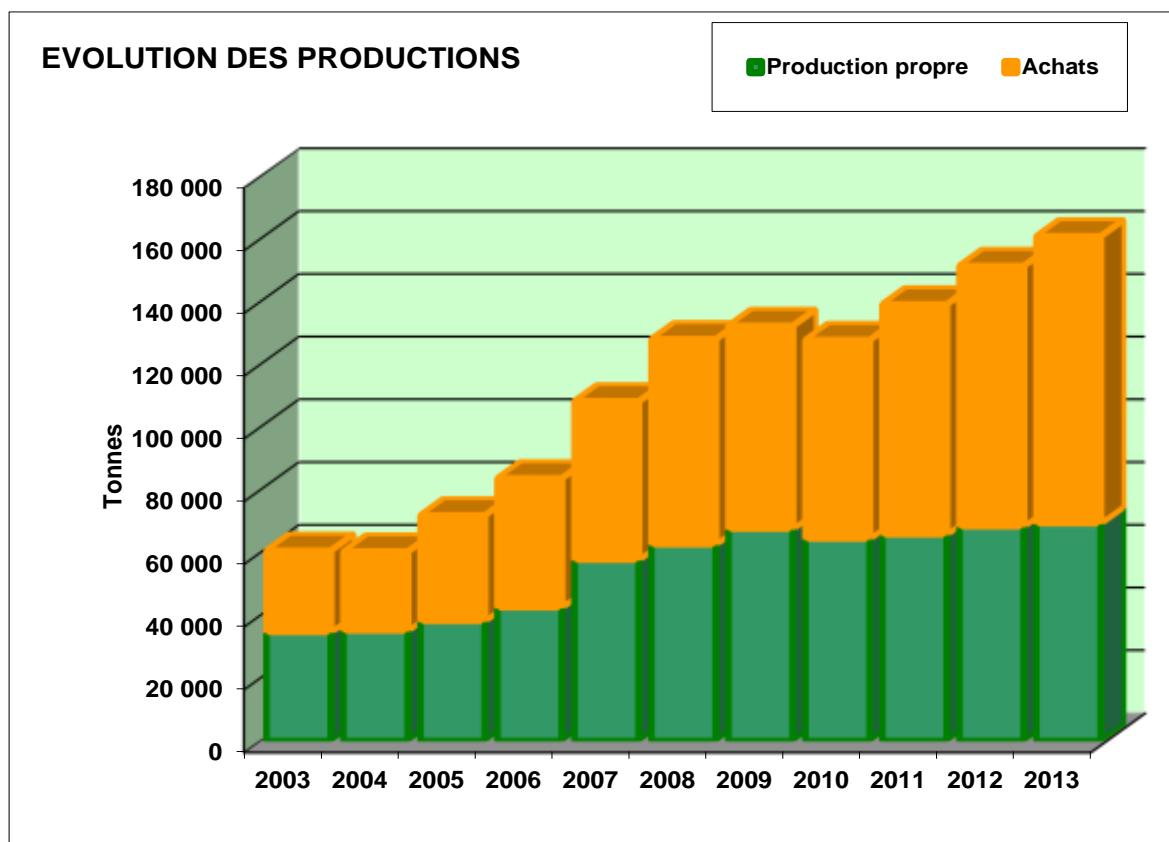
PRODUCTIONS EXERCICE 2012					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	18	5	68
Achats	73	8	0	2	83
TOTAL	108	19	18	7	151
% Achats/total	67,7%	42,0%	0,3%	27,0%	54,8%

L'augmentation des achats est portée par le dynamisme des planteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana : depuis 2011, la part des achats du groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 56,9% en 2013.

La production du Groupe a augmenté de 175% en 10 ans :

En 2003, SIPH produisait 61 milliers de tonnes de caoutchouc (dont 43 % de caoutchouc achetés).

En 2013, la production totale de SIPH est de 160,8 milliers de tonnes, dont 91 milliers de tonnes de caoutchouc acheté, confortant le Groupe comme leader de la production africaine.



2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Dans un contexte de retournement de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 326,2 millions d'euros, en repli de 9 %, lié uniquement au recul des prix de vente. L'augmentation des productions vendues (+15,3%) a compensé en partie la chute des prix, le prix unitaire de vente étant en recul de 21% sur cet exercice.

SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

3°) RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS :

Augmentation de +4 % de superficies dédiées à l'hévéaculture en 3 ans

Le groupe SIPH continue à augmenter le potentiel de production de ses propres plantations : de 2011 à 2013, les superficies dédiées à l'hévéaculture ont augmenté de 3.126 hectares (+6% en 2 ans).

Ces plantations couvrent désormais 55,5 milliers d'hectares dont 64 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans et 36 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

Le groupe continue sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles et d'extension sur tous ses sites.

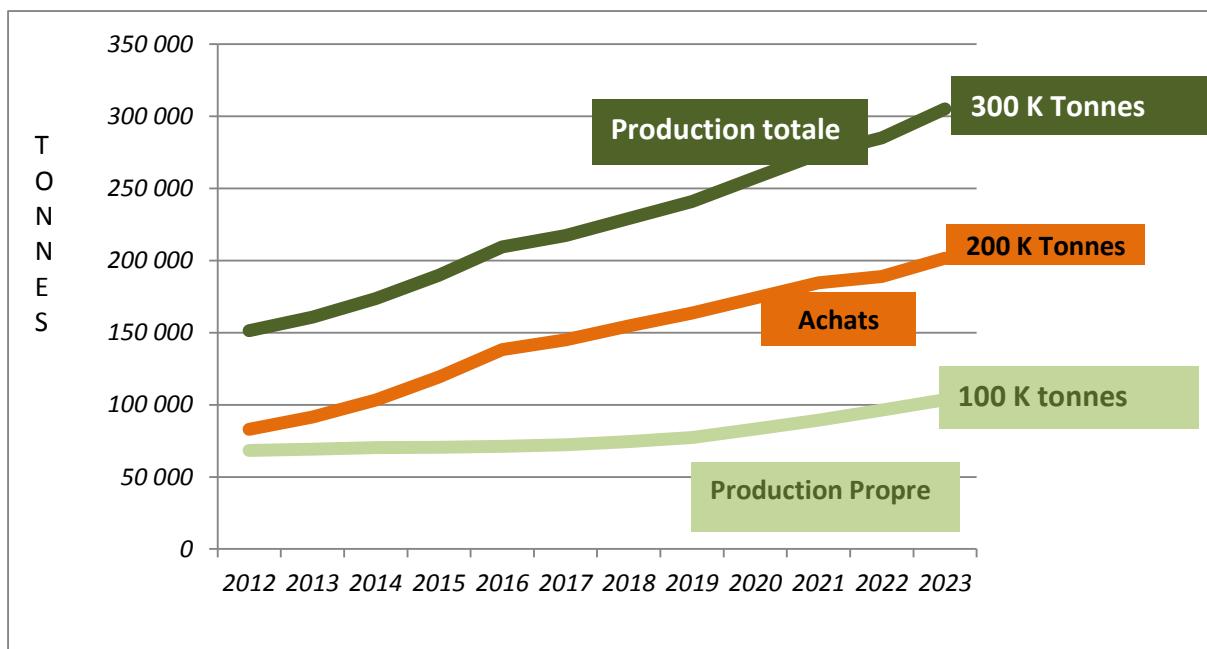
HECTARES PLANTES	2013	2012	2011
Matures	38 405	38 613	38 811
Matures < 15 années d'exploitation	18 309	17 405	15 757
Matures > 15 années d'exploitation	20 096	21 209	23 054
Replanting & Extension	2 865	1 987	1 019
Immatures	14 202	13 029	12 517
Total	55 472	53 630	52 346
% cultures plus de 15 années d'exploitation	36%	40%	44%

4°) UN POTENTIEL DE 300 Milliers de tonnes dans 10 ans :

1/3 de production propre et 2/3 de caoutchouc acheté

La production actuelle de 161 milliers de tonnes atteindra 300 milliers de tonnes dans 10 ans :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre de 69 milliers de tonnes atteindra 100 milliers de tonnes en 2023.
- Porté par le dynamisme des planteurs Ivoiriens et Ghanéens, les achats qui représentent actuellement 91 milliers de tonnes pourraient atteindre plus de 200 milliers de tonnes dans 10 ans.



5°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA (Monnaie locale)	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA (En monnaie fonctionnelle)	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 21 940 hectares, dont un peu moins de 4 200 hectares de jeunes plantations immatures et 1 162 hectares préparés pour le planting 2014.

Avec une production de 33 426 tonnes et des achats de 80 735 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 159 milliers de tonnes de 2006 à 288,7 milliers de tonnes en 2013 (*LMC 4^{ème} trim 2013*) est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par les sociétés agro-industrielles, avec un objectif de 300 000 hectares à l'horizon 2020.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec une part de marché de l'ordre de 30 à 40% des caoutchoucs vendus aux usiniers en Côte d'Ivoire.

La proportion des caoutchoucs achetés est devenue prépondérante dans la production de SAPH : les achats, qui représentaient moins de 50% de la production en 2000, constituent désormais plus de 70% du caoutchouc produit par SAPH.

Cette évolution induit également des modifications dans le contrôle de la qualité de la matière première : les process industriels ont été adaptés en 2013 afin de continuer à produire les grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers. Toutes les usines sont maintenant équipées pour réaliser un prétraitement de la matière première, permettant d'améliorer les caractéristiques des productions.

L'adaptation en capacité de traitement des 5 usines de SAPH a suivi progressivement cette croissance, en réduisant les goulets d'étranglement. Mais les usines existantes ont maintenant atteint leur limite de capacité, et la stratégie de déploiement industrielle est actuellement en cours d'actualisation. De nouvelles adaptations de capacité des usines existantes ont été déployées depuis 2013, et seront également l'occasion de poursuivre l'évolution du process industriel.

La taxe à l'exportation de 5% s'applique aux ventes de caoutchouc depuis 2012. L'assiette de cette taxe étant le Chiffre d'affaires et non le résultat, le poids en est amplifié en période de cours plus faibles. Ainsi, en 2013, la taxe à l'exportation représentait presque le double de l'impôt sur les sociétés (*11,6 millions d'euros pour un impôt sur les sociétés de 6,5 millions d'euros*).

La taxe ne s'applique toutefois plus en dessous d'un cours moyen du SICOM de 1 000 CFA/kg, ce qui est le cas depuis février 2014.

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Réduire le coût de revient des caoutchoucs achetés, mais également de ses productions propres ;
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières.

► **Investissements et financement :**

Les investissements se sont élevés à 23,4 millions d'euros contre 18,9 millions d'euros en 2012 et 7,4 millions d'euros en 2011.

Les investissements ont été prioritairement consacrés à l'adaptation des usines (5,6 M€) et au renouvellement des plantations (6,5 M€), et un effort particulier a été fait pour la rénovation et la construction des logements et des infrastructures sociales (8,2M€).

Les investissements sociaux avaient souffert des cours bas du caoutchouc dans les années 2000, puis la volatilité du marché suivie de la crise ivoirienne de 2011 avaient conduit le Groupe à lisser le déploiement de ces programmes. SAPH entend poursuivre ces investissements sociaux, mais ce programme sera adapté selon les niveaux de cours du caoutchouc.

En 2013, la société a distribué un dividende de 12,5 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires et investi 23 millions d'euros : la trésorerie nette de découvert de SAPH s'établit à -19,6 millions d'euros à la clôture, contre -12,98 millions fin 2012. Ce financement est couvert en totalité par des prêts à court terme, dont les conditions de rémunération sont similaires à celles des prêts structurés.

Le programme de SAPH est désormais de :

- Poursuivre l'augmentation de ses capacités industrielles pour faire face à la croissance de la production ivoirienne, et s'adapter aux exigences de qualité de ses clients ;
- Poursuivre son programme de renouvellement des anciennes parcelles ;
- Structurer les prêts actuels et mobiliser des emprunts complémentaires, la totalité des emprunts long terme ayant été remboursés.

6°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI (Monnaie locale)	1 € = 2,51610 cedis au 31/12/2012 et 3,24807 cedis au 31/12/2013
Capital	2 346 956 € (En monnaie fonctionnelle)	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 14 807 hectares (contre 13 310 hectares fin 2012), dont 8 657 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 4 626 hectares de cultures immatures et 1 524 hectares préparés pour le planting 2014.

GREL poursuit depuis 15 ans le rajeunissement de ses cultures et augmente ses superficies cultivées depuis quelques années. En 2013, des baux complémentaires ont été obtenus, pour 2 635 hectares, soit environ 2.100 hectares plantables.

Des terres nouvelles et des planteurs dynamiques : un potentiel de 40 000 tonnes en 2020, et de 90 000 tonnes en 2030.

▪ **Un potentiel productif de 20 000 tonnes sur les plantations détenues en propre en 2020 :**

La production propre s'est élevée à 13 173 tonnes contre 10 926 tonnes en 2012. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 2020 et 40 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2030.

▪ **Un potentiel d'achats extérieurs de 20 000 tonnes en 2018**

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 10 522 tonnes contre 7 915 tonnes en 2012 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

▪ **Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :**

- Projet ROU : En 2013, la phase IV s'est achevée, et la phase V a été initiée : au total 26 000 hectares ont ainsi été plantés par plus de 6 000 petits planteurs indépendants. Le financement de ces projets a été assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Le projet ROU a connu un réel succès, et la phase V devrait se poursuivre jusqu'en 2015.
- Projet « self financed » : 4 520 hectares plantés GREL fournit également des plants et de l'assistance technique à des planteurs indépendants qui autofinancent leur investissement.

GREL contribue ainsi fortement au développement économique et social de la région et est reconnu comme un acteur majeur de promotion du développement durable.

► **Investissements et financement :**

Pour faire face à cette augmentation programmée de la production, GREL a débuté en 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine, qui s'est achevé en 2013.

L'acquisition de terres nouvelles et leur planting en hévéas, le développement des infrastructures nécessaires et l'augmentation des capacités d'usinage, sont à l'origine de besoins nouveaux en investissement. Les investissements 2013 ont été de 12,9 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros en 2012 et 6,1 millions d'euros en 2011.

L'accent a été mis en 2013 sur les extensions des plantations avec 2,1 millions d'euros pour l'acquisition des nouvelles terres, 4,5 millions d'euros pour le planting des extensions, et 2 millions d'euros pour les infrastructures et équipements agricoles.

L'augmentation de capacité de l'usine de 20.000 T/an à 35.000 T/an a été finalisée fin 2013. L'investissement sur l'usine a porté sur 2,2 millions d'euros en 2013.

Les prêts nécessaires au financement de ce programme sont en cours de négociation. Dans cette attente, 10 millions d'euros de ressources ont été octroyés à GREL par SIPH sur 2012 et 2013, afin de permettre à cette filiale de saisir les opportunités d'acquisition de terres qui se sont présentées au cours de l'exercice.

Cette avance sera remboursée en partie en 2014, après la mobilisation des prêts envisagés et le solde l'année suivante.

Indépendamment de cette avance, l'endettement de la société reste limité, avec des conditions particulièrement adaptées (*4 millions d'euros avec 9 ans de durée résiduelle, taux fixe de 2,5%*), complété par 2 millions d'euros de lignes court terme.

La distribution de dividendes s'est élevée à 5 millions d'euros.

6°) **NIGERIA (RENL)**

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA (Monnaie locale)	1 € = 206,283 au 31.12.2012 et 219,619 au 31.12.2013
Capital	491 875 000 Nairas (En monnaie fonctionnelle)	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

► **Exploitation**

▪ **Extensions des plantations :**

Fin 2013, les superficies dédiées à l'hévéa représentaient 13 114 hectares. Le planting des extensions obtenues il y a 4 ans est désormais totalement achevé en 2013.

▪ **Production propre qui atteindra 30 000 tonnes dans 10 ans :**

La production propre s'est élevée à 18 594 tonnes, contre 17 681 tonnes en 2012. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, de la qualité des parcelles, et des excellentes conditions d'exploitation, cette production augmentera régulièrement pour dépasser les 30 000 tonnes dans dix ans.

Les achats ne sont pas significatifs, dans un marché actuellement peu structuré, mais RENL appuie un programme de développement des plantations familiales à proximité de ses sites, qui permettra un développement des achats à l'avenir.

► **Investissements et financement :**

Les investissements ont été de 6,5 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros en 2012.

La distribution de dividendes s'est élevée à 1 200 millions de nairas (5,7 millions d'euros) pour l'ensemble de ses actionnaires.

RENL est financé depuis 2011 par un prêt sur 8 ans, dont le capital restant dû représente 8,5 millions d'euros fin 2013.

La trésorerie à fin 2013 (plus de 12 millions d'euros) permet d'envisager sereinement le programme de développement.

7°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien (Monnaie locale)	1 € = 93,23 Dollars Libériens au 31.12.2012 et 111,436 Dollars Libériens au 31.12.2013
Capital	13 298 850 USD (En monnaie fonctionnelle)	composé de 13 298 850 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas	

Localisé au sud-est du Liberia, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, CRC dispose d'un verger ancien, mais les possibilités d'extension sont importantes, et le programme de déploiement est en cours.

► **Exploitation**

Fin 2013, 5 611 hectares sont dédiés à l'hévéaculture, dont 1 459 hectares d'immatures.

En dehors des immatures récentes, CRC dispose d'un verger ancien dont les productions déclinent.

La production 2013 a été de 4 130 tonnes, sans achats extérieurs.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

L'usine a été mise en service début 2013, et a produit régulièrement un caoutchouc de bonne qualité.

► **Investissements et financement :**

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évolue favorablement.

Les investissements de 2013 se sont élevés à 5,4 millions €, contre 4,6 millions € en 2012.

CRC est financé à hauteur de 46 millions US\$ (33 millions €) par des obligations convertibles, avances et intérêts de son actionnaire SIPH.

Le retournement du cycle du caoutchouc a impacté la valeur économique de CRC, appréhendée par une méthode DCF. De ce fait, SIPH enregistre en 2013, outre la dépréciation du goodwill résiduel, une dépréciation des actifs de production et impôts différés de CRC pour un montant global de 14,8 millions d'euros en 2013.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les extensions et faire ainsi du Libéria son 4^{ème} pôle géographique de production.

8°) AUTRES ACTIVITES

- **Activité « General Trade » de SIPH**

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement des filiales du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe SIFCA, son actionnaire majoritaire.

- **Activité de commercialisation de produits naturels**

SIPH commercialise ponctuellement divers produits naturels (*huile de palme, huile de palmiste, et sucre...*). Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

En 2013, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 12 millions €, contre 32,8 millions en 2012. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, mais sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

9°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 30.

BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K euros

En K€	2013			2012 retraité (α)		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	326 217		326 217	358 534		358 534
Autres ventes	38 862		38 862	60 819		60 819
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	365 080		365 080	419 353		419 353
Coût des caoutchoucs produits	-256 640		-256 640	-293 862		-293 862
Variation stock	-20 785	-5 749	-15 036	-3 563	-3 501	-62
Coûts des caoutchoucs vendus	-277 425	-5 749	-271 676	-297 425	-3 501	-293 924
Marge sur coûts directs	87 655	-5 749	93 404	121 928	-3 501	125 429
Frais généraux	-36 179		-36 179	-32 950		-32 950
Autres produits et charges d'exploitation	0		0	-1 710		-1 710
Amortissements	-10 606	2 536	-13 142	-8 030	2 572	-10 602
Application IAS 41 sur plantations (β)	-65 269	-65 269	0	-10 757	-10 757	0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-24 400	-68 482	44 082	68 481	-11 686	80 167
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-11 767	79	-11 846	-4 048	305	-4 353
RESULTAT OPERATIONNEL	-36 168	-68 403	32 236	64 434	-11 380	75 814
Coût de l'endettement financier net	-1 854		-1 854	-2 664		-2 664
Impôt sur résultat	-408	16 475	-16 883	-25 194	1 247	-26 441
RESULTAT	-38 428	-51 928	13 500	36 576	-10 134	46 709

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(α) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode ».

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures

→ Chiffre d'affaires caoutchouc 326,2 M€

Le **chiffre d'affaires caoutchouc** de l'année ressort à 326 M€, contre 359 M€ par rapport à l'exercice précédent, avec un prix de vente en baisse de 21%.

Les tonnages vendus s'élèvent à 163,4 milliers de tonnes (*141,7 milliers de tonnes au 31 décembre 2012*) en progression de 15,3%, limitant ainsi la baisse du chiffre d'affaires caoutchouc à 9%.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 365 M€ contre 419 M€ en 2012.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc et les autres opérations de négoce de matières premières. Ce chiffre d'affaires sur négoce peut subir d'importantes fluctuations, sans avoir d'impact significatif sur le résultat.

→ Coût des marchandises vendues, Résultat Opérationnel

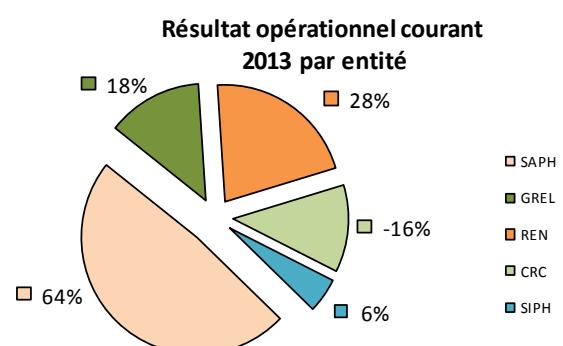
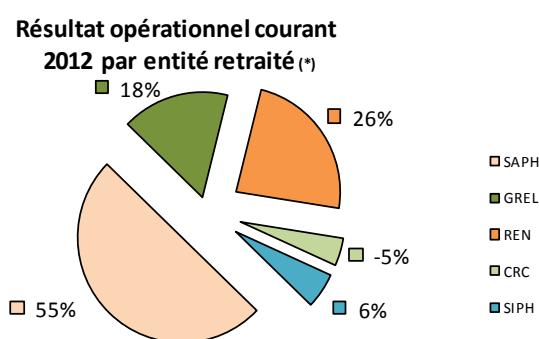
La production totale de caoutchouc progresse de +6,3 %, à 160,8 milliers de tonnes (*contre 151,4 milliers de tonnes en 2012*). Cette hausse est essentiellement due aux achats extérieurs qui se sont élevés à 91,5 milliers de tonnes (*contre 83 milliers de tonnes en 2012*), en augmentation de + 10%. Les achats extérieurs représentent désormais 57% de la production annuelle.

L'impact du déstockage de caoutchouc (*matière première et produits finis*) pèse pour - 20,8 M€ sur les résultats, à comparer -3,6 M€ en 2012.

La marge sur coût direct s'établit à 87,7 M€, contre 121,9 M€ au 31 décembre 2012.

Avant application de l'IAS 41, le résultat opérationnel courant s'établit à 44,1 M€ contre 80,2 M€ en 2012.

→ Contribution des entités au résultat opérationnel courant hors variation des actifs biologiques



(*) En application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages octroyés au personnel

→ L'impact de 68,4 M€ de l'application de l'IAS 41 en 2013

- En 2012, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de -11,7 M€ (soit -8,18 M€ sur la valeur des plantations et -3,5 M€ sur les stocks).
- En 2013, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de -68,4 M€ (soit -62,7 M€ sur la valeur des plantations et -5,7 M€ sur les stocks).

Depuis 2011, l'évaluation des plantations avait été externalisée et confiée à un expert indépendant. La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques.

Après application de l'IAS 41 et dépréciation de CRC, le **résultat opérationnel ressort en perte de 36M€**, contre +64 M€ en 2012

La dépréciation de l'UGT CRC pèse pour -11,1 M€ sur le résultat opérationnel (*dont -10,1 M€ de dépréciation des actifs de production et de -1 M€ de dépréciation du goodwill*).

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2013 est de 0,4 M€, contre une charge de 25,2 M€ en 2012. Cette charge s'explique notamment par la significative augmentation des produits d'impôts différés, dont 16,5 M€ liés à l'impact de l'IAS 41, compensant partiellement la charge d'impôts exigibles de l'exercice.

Une dépréciation de l'ensemble des impôts différés actifs de CRC (soit -3,7 M€) est également constatée sur ce poste.

Après la prise en compte de l'impôt, la **perte de l'ensemble consolidé s'élève à -38,43 M€**, contre un bénéfice de **36,58 M€** en 2012.

La perte nette consolidée revenant au groupe SIPH est de -35,18 M€, contre un bénéfice de 20,69 M€ en 2012).

Les ressources générées par la variation du fond de roulement se sont élevées à 5,6 M€, (*contre un financement de 8,7 M€ en 2012*). Les ressources dégagées par le déstockage important à fin 2013 (soit 13 M€) ont permis d'atténuer l'effet de la hausse de l'encours clients et des autres créances (*notamment le crédit de TVA pour environ 6 M€*).

Ainsi, après financement de l'activité, le cash-flow d'exploitation a atteint 43,9 M€ contre 63,2 M€ en 2012.

Le total des capitaux propres consolidés est de 229,6M€.

Les **écart d'acquisition** s'élèvent au total à 15,35 M€ après 1,1 M€ de dépréciation de Goodwill de CRC, désormais totalement déprécié.

Les écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements** s'élèvent à 49,7 M€ contre 42,9 M€ en 2012.

La dette financière est de 63,5 M€ contre **43,9 M€** au 31 décembre 2012, dont 44,2 M€ à moins de 1 an et 19,2 M€ à plus de 1 an.

Le groupe SIPH a distribué 28,0 M€ de dividendes en 2013 dont 20,2 M€ aux actionnaires de SIPH et 7,7 M€ aux minoritaires de ses filiales.

Les dividendes distribués en 2012 représentaient 70,4 M€ dont 40,5 M€ aux actionnaires de SIPH et 29,9 M€ aux minoritaires de ses filiales.

La trésorerie, en diminution de 21,7 M€, s'élève à 19,4 M€ au 31 décembre 2013 contre 41,1 M€ au 31 décembre 2012. Cependant le Groupe conserve une structure financière solide avec un *ratio* d'endettement net de 13,75% en 2013 contre -0,78% en 2012.

2°) COMPTES SOCIAUX

❖ ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2011			31/12/2012			31/12/2013		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,27%	2 813 410	55,59%	63,27%	2 813 410	55,59%	63,26%
CFM	1 012 260	20,00%	22,76%	1 012 260	20,00%	22,76%	1 033 516	20,42%	23,00%
Public	1 235 120	24,41%	13,97%	1 235 120	24,41%	13,97%	1 213 864	23,99%	13,74%
TOTAL	5 060 790			5 060 790			5 060 790		

❖ COMPTES SOCIAUX

Le **résultat social** de SIPH pour l'exercice 2013 est en perte de (-15.884) K€, contre un bénéfice de +54.749 K€ en 2012.

Le résultat de l'exercice est impacté par la provision de 31 631 K€ constituée sur les actifs détenus par SIPH sur CRC.

D'autre part, 14.159 K€ de dividendes ont été reçus des filiales, contre 56.461 K€ en 2012. Ces dividendes proviennent de SAPH (7.637 K€), de GREL (2.775 K€) et de RENL (3.747 K€).

Les **échéances des comptes fournisseurs** sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux :

Le compte fournisseur au 31 décembre 2013 représente 27.356 K€, avec des échéances n'excédant pas 6 mois, et comprend 20.470 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Une avance de trésorerie, qui s'élève à 10 M€ au 31/12/2013, a été accordée à GREL pour le financement de son programme d'investissement, dans l'attente de la mise en place des prêts structurés en cours de négociation par cette filiale.

Le financement accordé à CRC par SIPH s'élève au total à 33. 442 K€.

La trésorerie nette de dette est négative de (-10.432 K€), contre +15.019 K€ fin 2012, et se compose de :

- Emprunts et dettes financières : 22.804 K€ au 31 décembre 2013 contre 16.143 K€ au 31 décembre 2012. Cette dette financière se compose notamment de :
 - 1.714 K€, solde sur un emprunt de 8 M€ qui a été contracté en avril 2008 pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement ;
 - 11.071 K€ solde sur deux emprunts de 15.500 € contractés fin 2011 pour le rachat des parts de SRI dans CRC ainsi que le financement des activités de CRC.
 - 10.018 K€ de découvert.
- La trésorerie au 31 décembre 2013 représente 12.372 K€ contre 31.162 K€ au 31 décembre 2012.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2009	2010	2011	2012	2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	179 647	306 658	408 528	404 456	360 531
Résultat net après impôts K€	10 725	18 345	50 544	54 749	(15 884)
RESULTAT en € / ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,16	3,65	10,04	11,71	3,42
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,12	3,62	9,99	10,82	(3,14)
RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,22	3,65	10,04	11,71	3,42
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,21	3,62	9,99	10,82	(3,14)

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de 0,98 € par action :

- La perte de l'exercice 2013, qui s'élève à (-15.883.773,86) €, est affectée au report à nouveau qui passera de 49.203.781,67 € à 33.320.007,81 €.
- Le dividende brut de 5.000.000 € sera prélevé sur le report à nouveau, qui s'élèvera après affectation à 28.320.007,81 €.

Le dividende brut de 0,98 € par action proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

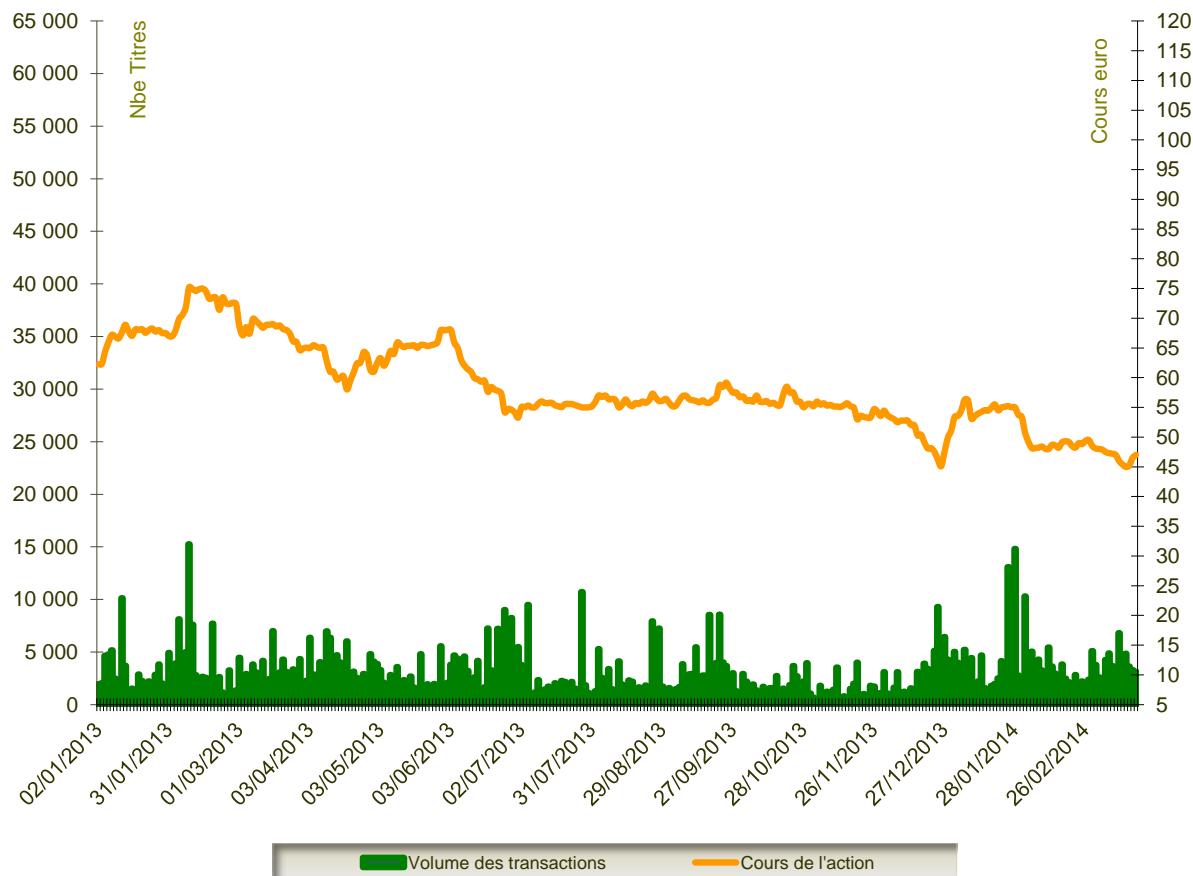
Dividende mis en distribution au titre des quatre derniers exercices :

- 2012 : 20 243 K€ soit 4,00 € brut par action
- 2011 : 40 487 K€ soit 8,00 € brut par action
- 2010 : 27 834 K€ soit 5,50 € brut par action
- 2009 : 15 182 K€ soit 3,00 € brut par action

SIPH EN BOURSE

En date du 19 mars 2014, l'action SIPH s'établit à 47 €, soit une capitalisation boursière de 238 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 02/01/2013 au 19/03/2014



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

❖ AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129 alinéa 6 du Code de commerce (*révisé par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012*) sur l'épargne salariale, un projet d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés pour un montant de 3 %, est proposé à l'Assemblée Générale.

Cependant, ce projet n'a pas été jugé opportun par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas agréer les projets de résolutions y afférents qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Pierre BILLON (Président du Conseil d'administration)
- Monsieur Alassane DOUMBIA
- IMMORIV (Représentant permanent : Mme Lucie BARRY-TANNOUS)
- SIFCA (Représentant permanent : Mme Frédérique VARENNES)
- SARL TRANSITYRE B.V. (Représentant permanent : M. Jacques Philippe HOLLAENDER)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (Représentant permanent : M. Thierry SERRES)
- Monsieur Bernard DIGUET (Censeur)

❖ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 29-2.

❖ MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				Deloitte			
	Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Emetteur - Filiales intégrées globalement	175 64	120 64	71% 26%	65% 35%	175 35	120 60	67% 13%	52% 26%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur - Filiales intégrées globalement	8				32			
<i>Sous-total</i>	247	184	97%	100%	242	180	81%	78%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres					18	50	7%	22%
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	18	50	7%	22%
Total	247	184	97%	100%	261	230	88%	100%

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU C.G.I.).

Néant.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

SIPH publie les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » (*Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du 12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret*).

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, Ces axes de progrès sont :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités
- Déployer une politique d'appui aux communautés environnantes, par le développement de plantations villageoises, et l'appui aux infrastructures sociales.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture



La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable :

- **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

- **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuations sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).



- **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la reforestation africaine, par le maintien et le développement de milliers d'hectares boisés.



La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours d'achèvement.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

Ce rapport se réfère à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2013.

Les réalisations présentées couvrent l'ensemble des filiales du Groupe dans les pays d'implantation : SAPH en Côte d'Ivoire, RENL au Nigeria, GREL au Ghana et CRC au Liberia.

Le reporting des données environnementales, sociales et sociétales est établi en application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence en la matière, des entreprises cotées à la bourse de Paris et dont le chiffre d'affaires et l'effectif sont supérieurs au seuil fixé par la loi.

Ce rapport est un outil d'information qui a vocation à rendre compte annuellement des performances réalisées.

Les informations transmises par les lecteurs sont prises en compte en vue d'une amélioration continue.

Pour plus d'informations : Site internet de SIPH : www.siph.com

1 - MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

En 2013, le Groupe a maintenu son rythme de croissance, par les 2 leviers qui lui sont propres : les plantations industrielles, et les plantations indépendantes et communautaires. L'équilibre entre ces deux activités est au cœur de la stratégie du groupe SIPH, démontrant son souci de développement économique en harmonie avec son environnement social.

L'environnement social est essentiellement constitué des communautés voisines des sites de plantation : nous cherchons d'une part à les aider à générer une activité économique, en ayant leurs propres plantations (*plusieurs milliers d'hectares sont plantés chaque année par des privés et membres des communautés grâce aux plants et à l'assistance technique fournis par nos sites*), et d'autre part à partager les impacts de nos implantations, en appuyant des programmes d'éducation, de santé, d'infrastructures, et aussi de développement de cultures vivrières.

Ainsi, en 2013 le Groupe a-t-il collaboré à la création d'Ecoles Familiales Agricoles (EFA) en Côte d'Ivoire, destinées à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ruraux désœuvrés et déscolarisés des communautés en les accompagnant vers l'emploi et l'entreprenariat dans les métiers ruraux locaux (agriculture/ élevage / transformation...).

L'autre volet essentiel de notre politique sociale concerne les conditions de vie et de travail de nos employés. La santé et sécurité au travail est de mieux en mieux prise en compte et les indicateurs le prouvent. Le domaine des transports reste toutefois générateur de risques, sur lesquels nous nous mobiliserons en 2014.

Pour ce qui est des conditions de vie, rappelons que la très grande majorité des employés est logée sur les sites. Le Groupe a établi des standards de logement et investit chaque année dans la rénovation des anciens villages et la construction de nouvelles maisons. L'effort fait en 2013 est sur ce point remarquable et représente une part importante des investissements. Nous avons adopté et développé les techniques de construction en Bloc de Terre Comprimée, utilisant très peu de ciment.

Nous avons établi des règles de protection de la biodiversité, qui régissent désormais nos opérations de développement afin de préserver les écosystèmes. Nos activités sont peu consommatrices de produits chimiques agricoles, mais nous les utilisons de manière raisonnée, et respectons scrupuleusement les législations en vigueur. Le traitement des effluents industriels fait l'objet d'attention particulière et nous recherchons des techniques pour en améliorer l'efficacité.

L'utilisation de la biomasse des arbres en fin de vie demeure un challenge important : Une partie de cette biomasse est utilisée au Nigeria (RENL) pour la fabrication de panneaux de particule, au Ghana (GREL) et en Côte d'Ivoire pour la génération d'énergie. En 2014, nous rechercherons des moyens d'augmenter les volumes et de mieux valoriser cette biomasse. L'optimisation de l'énergie que nous consommons est également un objectif majeur, en particulier la réduction de l'utilisation des groupes électrogènes. La consommation d'eau sera en outre une priorité pour les années à venir, avec le recyclage de l'eau dans le process industriel.

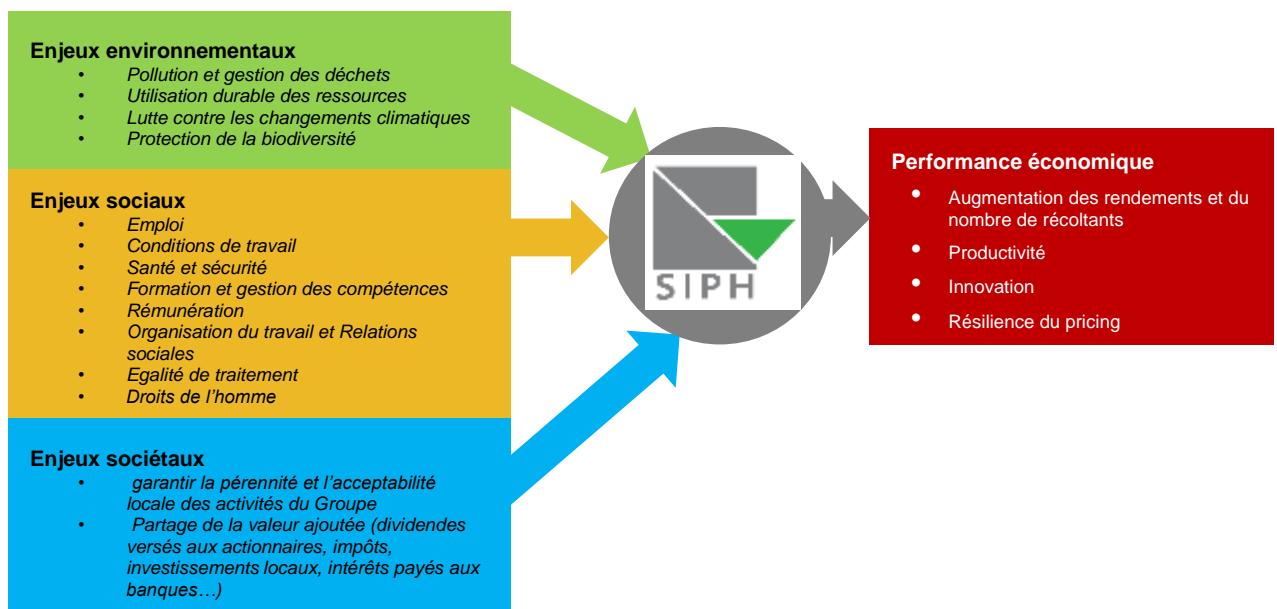
Enfin, notre défi majeur est de maintenir une rentabilité satisfaisante de nos activités malgré les fluctuations des cours du caoutchouc, afin de préserver notre croissance, continuer l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos employés, et développer les programmes d'appui aux communautés.

2 - LE DEVELOPPEMENT DU GROUPE SIPH DEPEND DE SA CAPACITE A GERER SES ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX

Le groupe SIPH place l'intégration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de sa recherche d'innovation et de performance économique. Compte tenu de l'activité du Groupe, sa performance financière, dépend de sa performance extra-financière et développement durable. SIPH dépend en effet, pour ses activités, de deux écosystèmes dont la gestion conditionne sa performance économique.

- L'un est naturel car ses activités impliquent l'exploitation et la gestion des services rendus par l'environnement: la culture de l'hévéa permet au Groupe de vendre ses produits semi-finis à ses clients.
- L'autre est social et sociétal car ses activités dépendent...
 - De ses collaborateurs dont les compétences, la formation et les conditions de travail participent aux résultats du Groupe,
 - Des relations existant entre SIPH (et ses filiales) et les planteurs locaux
 - De ses parties prenantes locales qui doivent accepter les activités du Groupe et bénéficier des retombées économiques à un échelon local.

Le développement dans la durée de l'activité du Groupe dépend de sa capacité à gérer ses enjeux RSE.



Notre secteur requiert une planification à long terme et doit se projeter bien au-delà des événements actuels. Par l'envergure de nos activités, nous exerçons un impact important sur les communautés locales et leur développement.

Le Groupe travaille à des innovations permettant d'améliorer les relations et les conditions de travail des 15.172 employés, travailleurs temporaires et prestataires sur l'ensemble de ses filiales en Afrique de l'Ouest. Des progrès sont également poursuivis en matière de gouvernance, de droit de l'homme, de loyauté des pratiques, de qualité des produits, d'environnement et du développement durable des communautés locales.

La stratégie du Groupe s'appuie tout spécialement sur le développement et l'accompagnement des plantations indépendantes. Assurer une croissance harmonieuse entre l'agro-industrie et les planteurs indépendants est un enjeu majeur pour SIPH et un fantastique levier de développement économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Groupe veille non seulement à gérer de manière optimale les impacts de ses activités sur l'ensemble de ses parties prenantes, mais également à transformer ceux-ci en opportunités de développement de l'entreprise.

3 - PROFIL DU GROUPE

Leader de la production de caoutchouc naturelle en Afrique, la SIPH intégrée dans toute la chaîne de l'industrie du caoutchouc naturel, inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers: culture, récolte, transformation et commercialisation pour relever les grands enjeux: répondre aux besoins en caoutchouc, assurer la qualité et la sécurité des approvisionnements, développer le capital humain, assurer la santé et la sécurité des travailleurs, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources. L'activité principale de SIPH est la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans ses usines à partir de latex en provenance soit de l'exploitation de ses propres plantations d'hévéas, soit d'exploitations villageoises et/ou de planteurs indépendants.

► Activités hévéicole

La SIPH exploite 55 472 hectares d'hévéas matures et immatures :

- 21 940 hectares d'hévéas en Côte d'Ivoire répartis sur 5 zones de plantation et exploités à travers sa filiale SAPH;
- 14 807 hectares d'hévéas au Ghana, exploités à travers sa filiale GREL;
- 13 114 hectares d'hévéas au Nigeria, exploités à travers sa filiale REN ;
- 5 611 hectares d'hévéas au Liberia, exploités à travers sa filiale CRC

Des terres nouvelles ont été obtenues au Ghana (2 600 hectares) et au Nigeria (2 000 hectares). En 2013, 1.150 hectares de nouvelles extensions ont été plantés, dont 700 ha au Ghana et 190 hectares au Liberia.

Le Groupe portera ses productions propres (issues de ses plantations) de 65 000 tonnes à plus de 100 000 tonnes en 2030, traduisant les efforts de renouvellement des plantations entrepris depuis une quinzaine d'années.

► La transformation du latex en caoutchouc

La matière première est usinée dans les centres de traitements des filiales. SIPH dispose à ce titre de 7 usines : 4 sont situées en Côte d'Ivoire, 1 au Ghana, 1 au Nigéria et 1 au Liberia. La production totale de caoutchouc du Groupe est actuellement de l'ordre de 150 à 160 000 tonnes par an, dont environ 45% est obtenue à partir de la transformation du latex issu des plantations et 55% achetée auprès des planteurs indépendants. Sa production en 2013 est de 161 mille tonnes. La Côte d'Ivoire, pays d'implantation historique du Groupe, représente à elle seule environ 71 % de cette production avec 114 mille tonnes. L'augmentation des achats est portée par le dynamisme des planteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana: depuis 2011, la part des achats du groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 56,90% en 2013.

Répartition géographique de la production en 2013

En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	GROUPE
Production propre	33	13	19	4	69
Achats	81	11	0	0	91
TOTAL	114	24	19	4	161
% Achats/total	70,70%	44,40%	0,90%	1,60%	56,90%

► La commercialisation

SIPH-Holding, basé à Courbevoie en France, est chargé de la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par les filiales. Cette production est principalement destinée à l'activité du pneumatique et exportée vers l'Europe mais aussi en Asie, Amérique du Nord et Afrique du Sud. Les principaux clients sont les grands acteurs de ce secteur.

La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale de SIPH est déclinée dans la politique de Développement Durable du groupe SIFCA formalisée depuis 2007 et mise en œuvre l'année suivante.

Le groupe SIPH compte 15 172 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2013 de 365 M€. Coté à Paris, il opère ses activités dans des contextes variés. Les investissements ont été prioritairement consacrés à l'adaptation des usines (8 789 K€) et au renouvellement des plantations (21 375 K€) avec un effort particulier de 10 882 K€ pour la rénovation et la construction des logements et des infrastructures sociales.

4 - CHIFFRES CLES

365 080 K€	de chiffres d'affaires
28 M€	de dividendes en 2013
407 905 €	d'impôts acquittés au titre de 2013
47 350 K€	de salaires, traitement et charge sociales
17 727 K€	(4,86 % du CA) consacré à la RSE
50 157 K€	d'investissements réalisés dont 10 882 K€ en infrastructures sociales
55 472 ha	de Plantations
63.300	Planteurs encadrés
91 000	tonnes de caoutchoucs achetés aux planteurs indépendants
10 167	logements dont 404 en Briques de Terre Comprimées (BTC)
34	dispensaires et infirmeries
136	Personnel de santé
12	Ambulances
48	écoles primaires et préscolaires
297	enseignants
13 111	enfants scolarisés
187	communautés locales
404	kits scolaires et 308 sacs distribués
360	bourses d'études d'une valeur de 23 245 080 F CFA
145	Accidents de Travail
174 543	consultations médicales dans les centres de santé du Groupe
18 219	consultations Communautés Locales (CL)
1 171	naissances dans les centres de santé du Groupe
137	naissances Communautés Locales
15 172	collaborateurs

4 488	Embauches
188	Démissions
2 296 498,49 F CFA	investit dans les Communautés Locales
248	cadres
9,56%	de femmes

5 - UNE DEMARCHE STRUCTUREE ET PARTAGEEE A L'ECHELLE DU GROUPE

La Gouvernance du développement durable au sein de SIPH est portée au plus haut niveau du Groupe sous holding du groupe SIFCA et intégrée au cœur de l'entreprise et des territoires d'implantation: par le Comité de pilotage du Développement Durable, la Direction développement Durable et le Comité Développement Durable. SIPH via SIFCA s'est dotée d'objectifs précis et d'indicateurs de mesure des actions entreprises dans les domaines environnementaux, sociaux et sociétaux. Gage de transparence, cette démarche, soumise au contrôle d'organismes indépendants, témoigne de la volonté du Groupe de rendre des comptes quantitatifs et qualitatifs sur ses actions et de renforcer la compréhension entre le Groupe, le monde des affaires, et la société.

1. Le Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué du Comité de Direction (CODIR) du groupe SIFCA et les DG des filiales, notamment de SIPH. Garant de la définition de la démarche, il se réunit au moins une fois par an, afin de veiller à la préparation des plans d'action annuels, de suivre leur mise en œuvre, de capitaliser sur les expériences des filiales et de favoriser l'échange sur des stratégies de développement durable majeures et de la revue de la démarche.

2. En outre, **le Comité Développement Durable**, constitué de personnes impliquées plus largement dans la réalisation de la politique du Groupe dans ce domaine, se réunit au moins deux fois par an pour échanger sur la réalisation de cette démarche dans les filiales, ainsi que sur les éléments d'actualité internes et externes liés à ce sujet.

Dans chacune des filiales, un manager Développement Durable accompagné d'une équipe dédiée, veille à la mise en œuvre de la politique et assure la mise en œuvre du plan d'action de sa filiale. Il reçoit l'appui du Directeur Développement Durable Groupe et de son équipe.

Le Comité repose également sur un réseau composé des représentants de la Direction Développement Durable Groupe, des responsables et des équipes Développement Durable des filiales, des filières (*ressources humaines, santé sécurité, Environnement, Qualité, achats, Utilités, recherche et développement...*).

3. **La Direction du Développement Durable** a pour mission d'animer, de coordonner la démarche développement durable du Groupe et de consolider le reporting. Les missions de la Direction du Développement Durable sont les suivantes :

- proposer les politiques et stratégies du Groupe dans ce domaine, en impulser la mise en œuvre par les filiales et les directions fonctionnelles, en organiser le reporting et le portage externe ;
- suivre les objectifs de développement durable dans le cadre des principes de management du Groupe ;
- piloter les projets « Groupe » nécessaires pour préparer les stratégies ou favoriser leur mise en œuvre ;
- animer les réseaux de correspondants du domaine au sein des entités opérationnelles et des fonctions centrales du Groupe ;
- assurer les relations externes du Groupe avec les instances internationales sur ces questions ;
- être un vecteur d'intégration et de cohésion au niveau du Groupe autour des valeurs partagées du développement durable ;
- piloter les partenariats majeurs du domaine avec les ONG ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des projets « Recherche et Développement » dans le domaine développement durable.

Le système de management

Le système de management développement durable s'inscrit dans l'organisation du Groupe afin de contribuer à la création de valeur globale de SIFCA. Il s'articule autour des processus de planification stratégiques du Groupe et des processus opérationnels des filiales, croisés avec ceux des directions fonctionnelles.

Investissements

En matière d'investissements, des critères développement durable sont intégrés au dispositif d'analyse des projets. Depuis 2012, une évaluation de critères développement durable (*éthique, émissions de CO₂, impact social, ressources humaines, gestion environnementale des écosystèmes, coopération avec les parties prenantes, santé et sécurité, efficacité énergétique, ressources humaines et achats locaux...*) constitue un des aspects examinés pour tout nouveau dossier d'investissement.

Plans d'action annuels des filiales

L'application de la politique se décline dans les filiales par la réalisation et l'application de plans d'actions adaptés aux enjeux des métiers et aux particularités des filiales. L'application de la politique fait l'objet d'échanges réguliers entre la Direction Développement Durable et les responsables des filiales. Une évaluation annuelle est réalisée pour chacune des filiales et une analyse globale pour l'ensemble du Groupe est présentée au Comité de Pilotage qui émet des recommandations en termes de stratégie et de conduite de la démarche développement durable dans le Groupe.

Tableaux de bord

La poursuite des objectifs au niveau du Groupe est mesurée à partir d'indicateurs de suivi dont les plus importants sont réunis dans les reportings environnemental et social, et dans le tableau de bord Développement Durable du Groupe. Grâce à ces derniers, les progrès peuvent être suivis et examinés d'une année à l'autre et les tendances peuvent être évaluées sur le long terme.

Évaluation des performances Développement Durable

La dimension Développement Durable est examinée dans les revues de performance selon un rythme adapté pour chacune des filiales. C'est le cas à minima une fois par an sur la base de l'évaluation de la réalisation des plans d'action développement durable. Le contrôle interne et l'audit veillent à intégrer dans leur programme et leur dispositif certains aspects de la mise en œuvre.

A l'instar des autres filiales du groupe SIFCA, la démarche RSE de SIPH s'inscrit dans un contexte plus large lié aux spécificités du secteur de l'agro-industrie, aux engagements du groupe SIFCA et aux objectifs nationaux sur ses territoires d'implantation. Elle comporte cinq axes: Hygiène sécurité et conditions de Travail, Conditions de vie des employés du Groupe ; Promotion de plantations responsables ; Intégration dans les communautés locales et Préservation de l'environnement. Découlant de ces 5 axes de progrès, 6 engagements prioritaires ont été retenus à ce jour :

1. Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
2. Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
3. Loger les employés permanents et saisonniers et leur famille dans le respect des standards de qualité du groupe. S'assurer que les logements comprennent en particulier un point d'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
4. Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment le VIH SIDA et le paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
5. Prévenir les pollutions accidentelles des sols, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ;
6. Adopter un dialogue fort et continu avec les communautés locales et déployer les actions propres à améliorer leur condition de santé, d'éducation et de revenus monétaires.

Les plans d'actions qui découlent de ces engagements sont pilotés par chaque filiale (SIPH, SAPH, GREL, RENL, CRC) pour tenir compte des différences réglementaires et des spécificités locales des pays où le Groupe exerce ses activités.

6 - UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE GUIDEES PAR LE SOUCI DE TRANSPARENCE

SIPH dispose d'une structure de gouvernance classique et transparente :

- Une direction générale.
- Un conseil d'administration, comprenant un censeur indépendant, et présidé par un Président de Conseil. Les fonctions de présidence du conseil et de direction générale sont distinctes depuis 2009.
- Un comité d'audit

D'autre part, le dispositif de contrôle interne et les modalités de gouvernance sont décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT Pierre Billon

ADMINISTRATEURS M. Alassane Doumbia

IMMORIV (Côte d'Ivoire)
Représentant : Lucie BARRY TANNOUS

SIFCA (Côte d'Ivoire)
Représentant : Frédérique VARENNES

MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas)
Représentant : Thierry SERRES

TRANSITYRE BV
Représentant : Jacques-Philippe HOLLAENDER

CENSEUR Bernard DIGUET

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

PRESIDENCE ET DIRECTION GENERALE

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

La Présidence du Groupe est assurée par M. Pierre Billon depuis décembre 2012

Bertrand Vignes assure la direction Générale de SIPH depuis aout 2009.

COMITE D'AUDIT

Depuis aout 2012, le Conseil d'administration (hormis le Président) remplit les fonctions du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le groupe SIPH continue de faire évoluer son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Ce dispositif s'applique au groupe SIPH (SIPH holding et l'ensemble de ses filiales). Le groupe SIPH a utilisé le cadre de référence de l'AMF et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et se réfère au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext depuis l'exercice 2010. La direction générale conçoit le dispositif de contrôle interne, et s'assure de sa communication au personnel. Le Conseil d'administration et le comité d'audit s'assurent que la société évalue fréquemment ses risques et que le contrôle interne mis en place est approprié et efficace.

Principes et règles en matière de rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (*comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination*), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7 - DROITS DE L'HOMME : UN « DEVOIR DE VIGILANCE »

Le respect des Droits de l'Homme s'est imposé en 2011 comme un enjeu d'importance pour les entreprises multinationales. L'adoption par les Nations-Unies des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» marque une étape importante dans la création d'un cadre mondial imposant la protection des Droits de l'Homme par les entreprises, qu'il s'agisse de violations directes ou de complicités.

Dans sa promotion d'un développement économique authentique, SIPH est respectueux de la dignité de tous les hommes et de tous les peuples. Le respect des droits de l'homme fait partie des valeurs internes du Groupe, incontournables et inaliénables. C'est une composante en matière de culture d'entreprise.

Toutes les activités sont liées à une obligation de vigilance. Le Groupe tient compte du contexte propre au pays dans lequel il opère ou dans lequel ont lieu ses activités, des impacts potentiels ou réels induits par ses propres activités sur les droits de l'Homme, et enfin du risque de violation des droits de l'Homme résultant des actions menées par d'autres entités ou personnes dont les activités sont étroitement liées aux siens.

Nos activités présentant directement des risques relatifs au travail des enfants ou encore au travail forcé et obligatoire, la charte sociale¹ ainsi que les politiques écrites par les différentes entités (GREL et RENL) en la matière rappelle très explicitement l'interdiction de ces pratiques, ainsi que la nécessité d'œuvrer dans ce sens. Ces engagements figurent aussi dans les différents contrats adressés à nos fournisseurs et prestataires.

La politique et les règles en matière de sécurité de SIPH respectent les droits de l'Homme. Les responsables sécurité, le personnel sous contrat ou sous-traitant reçoivent une formation adéquate, également en accord avec les standards des droits de l'Homme de sorte à ce que les plaintes concernant des procédures ou du personnel de sécurité soient traitées et examinées rapidement et, le cas échéant, de manière indépendante.

¹ http://www.groupesifca.com/pdf/charter_sociale.pdf

Le rappel des principes clés se poursuit avec une attention particulière concernant la garantie qu'aucune discrimination n'est exercée à l'encontre de toutes les parties prenantes à l'activité notamment les groupes vulnérables (*femmes et les jeunes filles ; personnes en situation de handicap ; enfants ; populations indigènes ; migrants et les travailleurs migrants ;...*) ; La charte de lutte contre le VIH-SIDA² vient renforcer cet engagement.

Le respect de tous les droits politiques et civils individuels ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels est un principe du Groupe qui exerce son obligation de vigilance afin de garantir qu'il n'entreprend pas d'actions entravant, faisant obstacle ou empêchant la jouissance de ces droits.

Les droits fondamentaux au travail défendus par l'Organisation internationale du travail (OIT) font également l'objet de vigilance particulière. La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective sont un principe sur lequel SIPH ne transige pas. Les chartes, sociale et de lutte contre le VIH-SIDA du Groupe ainsi que le code de conduite de GREL relatif au travail des enfants, sont des engagements forts.

La France applique les conventions de l'OIT reprises par les lois internes sur la politique notamment de lutte contre les discriminations, l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes et dont les textes sont affichés au sein de la SIPH Holding.

8 - AMELIORER LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU GROUPE

De nombreux droits de l'Homme reconnus à l'échelle internationale sont liés au travail. Les relations et conditions de travail socialement responsables ont un impact très positif sur l'aptitude d'une entreprise à recruter, motiver et retenir ses employés, ceci renforçant sa capacité à atteindre ses objectifs. Elles favorisent généralement l'amélioration des performances des employés en matière d'hygiène, de santé et de sécurité et peuvent avoir pour résultat une plus grande implication des employés dans l'identification des opportunités et des risques pour la responsabilité sociétale. Des relations et conditions de travail socialement responsables peuvent aussi avoir un impact positif sur la réputation de l'entreprise.

15.172 hommes et femmes dans 5 pays (*France, Côte d'Ivoire, Nigeria, Liberia, Ghana*) composent des équipes multiculturelles à compétences multiples au sein du Groupe. Membre du groupe SIFCA (*plus important employeur en Côte d'Ivoire*) SIPH contribue, à l'amélioration du niveau de vie en assurant l'emploi décent et un cadre favorisant des relations employeur/employé, à garantir la qualité des conditions de travail et de protection sociale, à favoriser le dialogue social, à assurer la santé et la sécurité au travail et à promouvoir le développement des ressources humaines.

► L'emploi, au cœur de nos préoccupations

Plus de 4 488 recrutements dont 3 238 embauches de prestataires et de temporaires ont été faits en 2013. Les contrats de travail des salariés du Groupe sont établis en fonction du contexte légal et réglementaire local. Les collaborateurs recrutés ont des profils diversifiés avec des expériences réussies dans notre secteur ou ailleurs. Le contexte économique difficile de certains pays où le Groupe opère n'a cependant pas eu d'effet sur les effectifs qui sont passés de 13 856 en 2012 à 15 172 en 2013. Soit une augmentation de 8,67%.

² http://www.groupesifca.com/pdf/charter_sida.pdf

Répartition de l'effectif par zone géographique au 31 décembre 2013

Filiales \ Désignation	Total	Travailleurs temporaires et prestataires
SIPH (France)	20	0
SAPH (Côte d'Ivoire)	4 556	3 220
GREL (Ghana)	558	3 110
RENL (Nigeria)	2 116	0
CRC (Liberia)	1 254	338
TOTAL	8 504	6 668

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe au 31 décembre 2013

Filiales \ Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Effectif-Hommes	7	4 045	532	2 002	1105	7 691
Effectif- Femmes	13	511	26	114	149	813
Cadres- Total	16	147	42	29	14	248
Cadres- Hommes	7	121	40	28	13	209
Cadres- Femmes	9	26	2	1	1	39
Femmes dans le Comité de direction	2	2	2	0	1	7

Répartition des embauches au 31 décembre 2013

Filiales \ Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Total (CDI, CDD)	1	569	143	414	123	1 250
(CDI, CDD) - HOMMES	1	475	138	397	120	1 131
(CDI, CDD) - FEMMES	0	94	5	17	3	119
(CDI, CDD) ≤ 25ans	0	179	39	98	0	316
(CDI, CDD)- 25 < Age =< 50	1	388	104	314	123	930
(CDI, CDD) >50 ans	0	2	0	2	0	4

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2013

Filiales \ Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Age ≤ 25ans	0	379	49	236	12	676
25 < Age ≤ 50	16	3 797	460	1 814	874	6 961
Age>50 ans	4	336	49	66	368	823

Répartition des licenciements et départs au 31 décembre 2013

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre de licenciements (CDI, CDD)		1	198	7	113	157	476
Nombre de démissions - CDI, CDD		0	94	9	81	4	188
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres)		3	682	41	265	302	1 293
Départs de l'entreprise, CDI et CDD (licenciements, démissions, départs en retraites et autres)-FEMMES		1	83	3	49	73	209

► Conditions de travail et protection sociale

✚ Rétribuer les résultats et partager les performances

Pour accompagner son développement, SIPH cherche à attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue les compétences requises dans le poste et une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle en fonction d'objectifs définis en début d'année et en fonction du contexte de l'année.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et déclinés selon les contextes de marché dans lesquels le Groupe intervient. Elle est mise en œuvre par les entités du Groupe qui s'appuient notamment des enquêtes de rémunération par activité et par poste. Une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers, lorsque les effectifs le permettent, afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité. La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe avec, chaque année, une revue de celle-ci par des étapes successives de décision au niveau des filiales, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale, et validées par le Conseil d'administration.

L'ensemble des entités du Groupe respecte leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

SIPH Holding gère les évolutions des salaires en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie (*revue annuelle, utilisation des indices publiés par INSEE*), et évalue régulièrement l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliquées par postes et celles offertes par le marché du travail. Les évaluations individuelles régulièrement faites permettent de gérer les évolutions des carrières et des rémunérations. Elle s'attache également à appliquer les principes de non-discrimination dans sa politique de rémunération et d'évolution de carrière.

A CRC, l'accord signé en juillet 2011 pour trois années entre avec Cavalla Worker's Union (CAWU) pour une augmentation du salaire journalier est toujours en vigueur. Les négociations ont démarré en 2014. Au Nigeria, les accords ont permis une augmentation de 5 à 10% du salaire de base et des indemnités. Ce qui porte la rémunération totale de 5 390 232 € en 2012 à 7 507 554 € en 2013. Quant à SAPH, la rémunération fixe évolue périodiquement en fonction de la valeur de confirmation pour les cadres et Agents de Maîtrise et de la performance individuelle pour les ouvriers. La rémunération variable évolue en fonction du résultat de l'entreprise et de la performance individuelle pour les Cadres et Agents de Maîtrise. Pour les ouvriers, un montant fixe par catégorie est alloué. Des négociations salariales sont également en cours à GREL.

En 2013, tous les cadres disposaient d'une part variable individuelle dans leur rémunération. Pour une partie des collaborateurs, cette part variable individuelle inclut des objectifs liés au Développement durable: santé et de sécurité, entre autres. Parmi les avantages proposés, les employés bénéficient d'une prévoyance, une assurance maladie et d'un plan de retraite. En 2013, 100 % des salariés disposaient d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe.

Rémunérations au 31 décembre 2013

Filiales Désignation	SIPH (€)	SAPH (€)	GREL (€)	RENL (€)	CRC (€)	TOTAL(€)
Rémunération Totale	2 125 044	22 782 636	3 852 681	7 507 554	4 377 041	40 644 956

✚ Lutter contre les discriminations et encourager la constitution d'équipes plurielles

Le groupe SIPH s'attache à lutter contre toute forme de discrimination. La diversité est une priorité de la politique Ressources Humaines du Groupe, convaincu qu'elle est source de dynamisme, de créativité et de performance. La diversité des collaborateurs permet de mieux comprendre différents points de vue, de renouveler les schémas de pensée et d'élargir les visions du recrutement afin d'attirer les meilleurs talents. Les objectifs du Groupe sont d'accroître cette diversité parmi ses collaborateurs en recherchant notamment un meilleur équilibre des responsabilités entre les hommes et les femmes, et de valoriser les multiples cultures représentées. La politique Ressources Humaines du Groupe s'attèle à favoriser la diversité de nationalités, de genres (point 1 de la charte sociale), de formations, d'âges...

Concernant le handicap, la stratégie du Groupe se décline autour du reclassement des salariés en situation d'inaptitude. Les différentes filiales déclinent leurs engagements en fonction de leur contexte. Le caractère international des cadres dirigeants du Groupe, issus de 15 nationalités différentes, représente un atout appréciable de ce point de vue et continue d'être un axe fort de développement.

L'égalité entre hommes et femmes est un point essentiel dans l'expression de cette diversité. Les femmes représentent 9,56 % des salariés. En outre, sur 5 membres du Conseil d'administration du Groupe, 2 sont aujourd'hui des femmes, avec la nomination de Madame Lucie BARRY TANNOUS comme administrateur en 2012.

SIPH holding applique les textes de lois relatifs à l'égalité et au principe de non-discrimination et à l'obligation de les afficher, dans des lieux facilement accessibles. L'obligation de l'emploi de personnes handicapées est effective à partir de 20 salariés. Au-delà de cet effectif il est toujours possible pour une société de s'acquitter d'une cotisation en faveur des personnes handicapées. SIPH ayant un effectif supérieur à 20 depuis peu a une exonération pendant 3 ans. SIPH devra donc s'acquitter de cette cotisation en 2014 si l'effectif reste au-dessus de 20 personnes.

A peu près 50% des effectifs de la saignée à GREL sont des femmes. Des efforts sont faits pour promouvoir certains cadres à des postes d'expatriés en leur donnant des cours de français langue officielle du pays d'implantation de la holding et en facilitant les déplacements dans le Groupe.

La charte VIH-SIDA vient préciser cet engagement en indiquant la volonté du Groupe de:

- ⇒ assurer l'absence de discrimination et de stigmatisation sur ses sites
- ⇒ Garantir la confidentialité et la non-divulgation des informations
- ⇒ Garantir la sécurité des emplois des personnes vivant avec le VIH-SIDA

Améliorer les conditions de vie des salariés

L'activité du Groupe dépend de la qualité de vie de ses employés qui résident dans des zones rurales où les infrastructures (médicales et de transport) sont quasi inexistantes.

Les investissements sur cet axe permettent à SIPH de sécuriser son activité et de démontrer son engagement social. Une charte SOCIALE garantit la santé aux travailleurs et leurs familles, l'éducation de base pour tous les enfants sur les sites et un logement décent. Les employés des UAI³ sont logés gratuitement dans 10 167 logements. Une commission technique a été mise en place pour créer des logements offrant un cadre de vie meilleur. Les investissements en 2013 s'élèvent à 17 639 498 € avec 290 logements construits, ainsi que de nombreuses réhabilitations (642). 212 logements à la fois décents, durables, écologiques et économiques en Briques de Terre Comprimée et Stabilisée (BTC)⁴ ont été construits en 2013. Ce qui fait 404 logements BTC construits depuis 2011. 24, 85 et 40 sont en cours de construction à GREL, SAPH et au Liberia. Avec cette technologie, le Groupe prévoit des économies de l'ordre de 2 milliards FCFA dans la construction de logements à destination des travailleurs au terme de l'année 2014.

48 écoles primaires et préscolaires installées sur les zones de plantations, 297 enseignants assurent l'éducation de plus de 13 111 enfants. Les UAI contribuent à renforcer le système éducatif par la participation au financement des écoles publiques et par la construction d'écoles ou de complexes scolaires. Depuis 2010, des kits scolaires et des sacs sont offerts aux élèves les plus méritants. En 2012, les meilleurs élèves admis en 6^{ème} ont été également récompensés. Pour l'année 2013, ce sont 404 kits pour les classes du primaire, 13 en ce qui concerne SAPH pour les 6^{ème} et 308 sacs qui ont été distribués. Les écoles des sites du groupe SIPH appartiennent généralement au système scolaire de l'État mais leurs enseignants bénéficient des mêmes conditions sociales que les salariés, ce qui les fidélise, les motive et améliore ainsi les résultats scolaires. 5012 élèves enfants du personnel de GREL ont bénéficié de classes de vacances pendant trois semaines pour un montant de 40.000 euros. Ces enfants des employés sont également transportés tous les jours de classe par l'entreprise.

Organisation du temps de travail et Absentéisme

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2013, le nombre total d'heures travaillées dans les usines, l'administration, les centres médicaux et plantations a été de plus de 25 926 680 heures.

Au NIGERIA le travail démarre à 7h30 pour prendre fin à 17h avec une pause déjeuner de 1h30 mn. Ce qui fait un total de 8h de travail par jour. Les saigneurs démarrent à 5h30 mn arrêtent dès qu'ils ont terminé leur tâche. CRC respecte les 48 heures de travail par semaine avec une heure de pause-déjeuner. Depuis juin une prime est octroyée aux équipes de nuit. SAPH est aligné sur le temps de travail du secteur agricole : 2400 heures/an/salarié. Les managers travaillent dans le cadre d'un système de temps de travail forfaitaire. Les travailleurs temporaires et les prestataires travaillent à la tâche.

14 173 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2013 pour raison de maladie, dont 2017 liés au paludisme qui est une maladie meurtrière en Afrique⁵.

³ Unité Agricole Intégrée

⁴ http://www.groupesifca.com/pdf/logements_btc.pdf

⁵ Selon les dernières estimations de décembre 2013, on a enregistré, en 2012, 207 millions de cas de paludisme (avec une marge d'incertitude comprise entre 135 millions et 287 millions) qui ont causé 627 000 décès (avec une marge d'incertitude comprise entre 473 000 et 789 000), soit une diminution de la mortalité de 45% au niveau mondial par rapport à 2000 et de 49% dans la Région africaine de l'OMS. La plupart des décès surviennent chez des enfants vivant en Afrique, où chaque minute un enfant meurt du paludisme. En Afrique le taux de mortalité des enfants a diminué de 54% par rapport à 2000.

Répartition des heures travaillées au 31 décembre 2013

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Heures totales travaillées		38 603	13 216 685	5 608 888	4 150 000	2 912 504	25 926 680

Répartition des jours d'absence par motif au 31 décembre 2013

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre de jours d'absence liés à la maladie		139	9 200	1 022	2 554	624	13 539
Nombre de jours d'absence liés au paludisme		0	1 084	308	145	480	2 017

► Dialogue social

Conduire le changement en animant un dialogue social de qualité avec les salariés et les représentants élus du personnel, tant en France qu'au sein des entités en Afrique dans des contextes réglementaires différents. Tel est la volonté de SIPH. Le dialogue social participe à la conservation d'un équilibre crucial entre les parties en présence. Cela se traduit notamment, au sein de notre Groupe, par la poursuite d'intenses négociations à tous les niveaux. Le dialogue avec les représentants des salariés et les organisations syndicales dans les domaines de la santé et de la sécurité s'est poursuivi en 2013. Les causes des accidents sont toujours analysées et les actions de prévention mises en place. L'objectif commun est de faire émerger une solution respectant les intérêts de tous sur la sécurité, l'actualité des activités du Groupe, les états financiers et la stratégie de SIPH. La volonté reste de poursuivre en ce sens tout en combinant évolution contextuelle, priorités de l'entreprise et intérêts des salariés.

Le comité de management au Nigeria et les représentants du personnel se rencontrent à la demande de l'une des parties. Les Associations Nationales des employés et employeurs agricoles sont les organes de négociation qui sont consultés de manière à être partie prenante de toutes les décisions. Les accords collectifs sont négociés au niveau national sur quatre années.

CRC travaille en la matière selon les Accords de négociation collectives qui sont coordonnées par la Cavalla Worker's Union dans une totale transparence et convivialité. Les accords sont d'une durée de 3 années.

Le Ghana Association Workers Union (GAWU) est représentée au sein de GREL. Ces représentants sont constamment en contact avec le Corporate Affaires et le DRH. Les négociations s'ouvrent durant le mois de novembre et durent entre 1 et 4 mois. La révision des conditions de service se fait tous les trois ans contrairement aux salaires qui sont revus tous les ans. Le personnel est informé des négociations au travers du magazine interne dans lequel le taux d'intéressement est divulgué. Deux à 3 fois dans l'année le Directeur rencontre tous les chefs d'équipe et superviseurs pour donner des informations relatives aux résultats de l'entreprise, les difficultés et les perspectives. Tous les 15 jours se tiennent des réunions de management avec pour ordre du jour la sécurité, la santé, les résultats, les projets... Dans les équipes opérationnelles, se tiennent de façon régulière des safety talk. Tout le personnel fait l'objet d'évaluation.

Des rencontres périodiques formelles ont lieu au moins 2 fois/an entre la DRH de la SAPH et les partenaires sociaux et chaque fois que cela est nécessaire avec les Directeurs des Unités Agricoles Intégrées (DUAL). L'entreprise applique également les accords des faïtières comme l'UNEMAF, l'UGECI, la CEGCI conclus avec les syndicats.

SIPH Holding est dotée de 2 délégués du personnel (1 titulaire et 1 suppléant). Conformément à ses obligations légales une réunion est effectuée 1 fois par mois avec la Direction notamment dans le cadre du dialogue social et des procédures de consultation du personnel. Les affichages obligatoires (*Lutte contre la discrimination, harcèlement moral et sexuel, Médecine du Travail, Consignes de sécurité et d'incendie, Interdiction de fumer, Règlement Intérieur etc.*) sont disponibles à un endroit spécifique (Cafétéria SIPH) et sont consultables à tout moment auprès de tout le personnel. 'SIPH fait partie de la branche SYNTEC et à cet effet est rattachée à la convention collective n° 3018. Un Accord National Interprofessionnel a été conclu le 11 janvier 2013 sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi. Cet accord a été transposé par la loi de sécurisation n°2013-504 du 14/06/2013, publiée au JO le 16/06/2013.

► Promouvoir la sécurité et la santé au travail

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la simple conformité à l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques professionnels, à la prise en compte des problèmes de santé publique et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes. Améliorer de façon permanente et durable la santé et la sécurité au travail de ses collaborateurs et de ses sous-traitants dans l'ensemble de ses activités est un des enjeux majeurs de SIPH que traduisent ses chartes Hygiène et Sécurité⁶, sociale et de lutte contre le VIH-SIDA diffusées sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité. Les salariés sont mobilisés via une communication active sur cet objectif à travers le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) qui ont été distribués à tous. En outre, des objectifs en matière de sécurité font partie de la rémunération variable des dirigeants du Groupe. Si la sécurité est notre priorité numéro 1, la santé et le bien-être de nos salariés sont tout aussi importants. Le nombre d'accidents sur nos sites a connu une hausse passant de 82 en 2012 à 145 en 2013. Cela est dû à des accidents survenus lors du transport des employés. Nous le regrettons profondément et nous poursuivons les initiatives lancées depuis 2007 et celles relatives au transport en commun des employés, comme l'a souligné le Directeur général dans son introduction. Toutefois contrairement à l'année dernière, nous n'enregistrons pas de mort. Le Groupe ne sera satisfait que lorsqu'il n'y aura plus d'accidents.

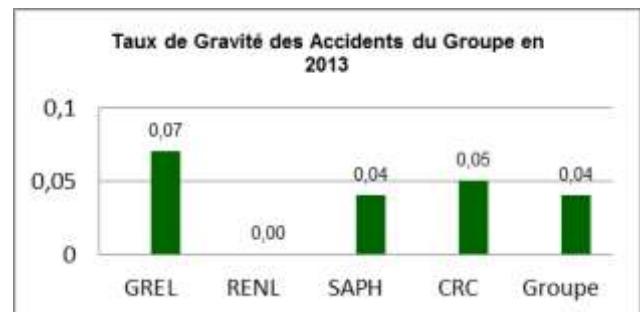
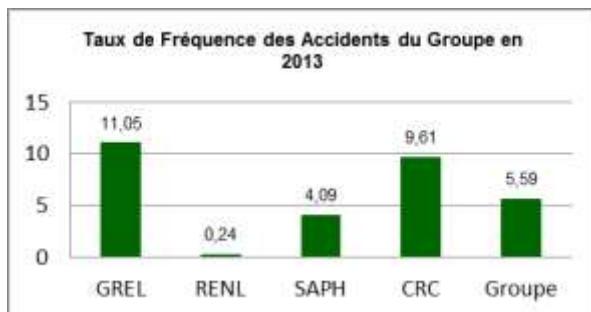
L'ambition du Groupe est de faire de chaque salarié un acteur engagé de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres. C'est pourquoi l'approche en la matière est de favoriser l'engagement de chaque entité en construisant un dispositif propre à sa situation, à ses facteurs de risques, leurs conséquences sur la santé des salariés ainsi que les modalités d'exposition des salariés. Cette volonté implique de favoriser l'autoévaluation par les acteurs eux-mêmes en faisant croiser leurs regards différents (*managers, médecin du travail, conseiller santé sécurité, représentants du personnel*) pour donner leur vision d'expert, de manager ou d'opérationnel qui se complètent mais reflètent également la réalité des situations.

En 2013, le taux de fréquence des accidents avec arrêt d'au moins un jour du Groupe s'établit à 5,59. Ces résultats témoignent de la capacité des équipes du Groupe à se mobiliser autour de la sécurité. Le nombre de jours d'arrêt par accident pour les employés du Groupe s'établit à 1054 jours en 2013. Cet indicateur rend compte de la gravité moyenne des accidents avec arrêt. Les orientations du Groupe en matière de sécurité pour 2014 mettent l'accent sur la compréhension et la prévention des risques majeurs liés aux métiers.

⁶ http://www.groupesifca.com/pdf/charter_hygiene.pdf

Répartition des Accidents de Travail au 31 décembre 2013

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêt - USINE		0	18	0	1	3	22
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins un jour d'arrêt - PLANTATION		0	36	62	0	25	123
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - USINE		0	152	0	1	9	162
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - PLANTATION		0	329	418	0	145	892



► Prévenir les maladies

Un dispositif médical (34 centres médicaux sociaux, dispensaires et infirmeries employant 136 médecins, infirmiers-infirmières, sages-femmes, aides-soignants, filles et garçons de salle) est mis en place pour la santé des employés et leur famille. Plus de 174 543 consultations et 1 171 naissances ont été enregistrées en 2013 dans les structures sanitaires du Groupe. Depuis fin 2013, CRC a recruté un médecin résident pour son centre de santé. Ce qui accentue les efforts en la matière. RENL a effectué le recrutement d'un second médecin pour les sites d'Araromi et de Waterside. La compagnie s'est également offert les services d'un pharmacien en charge de l'approvisionnement des médicaments, de la distribution et du suivi. Cela permettra une utilisation et une gestion efficace des médicaments. En outre, une clinique ultra moderne a été construite à Araromi.

Le paludisme et le VIH-SIDA sont les maladies les plus meurtrières en Afrique subsaharienne et des facteurs de réduction de la productivité. Le Groupe a fait de la lutte contre ces pandémies une priorité. Prévenir ces risques lui permet non seulement de veiller à la santé et au bien-être de ses collaborateurs et leurs familles et limiter les causes possibles d'absences longues durées.

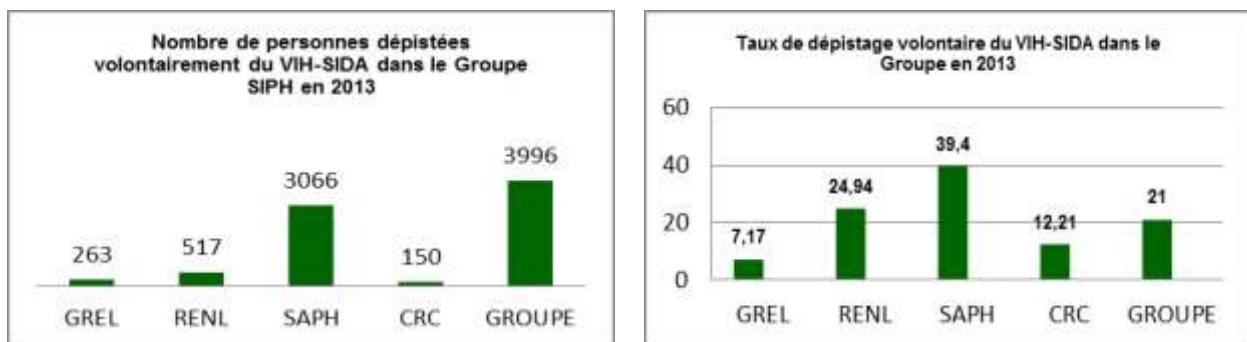
Fort de cela, il s'est engagé à :

- ☞ Lutter contre le sida en appliquant une charte VIHSIDA et une charte SOCIALE qui assurent d'une part, l'absence de discrimination et de stigmatisation, et garantit d'autre part la confidentialité.
- ☞ Lutter contre le paludisme en distribuant des moustiquaires imprégnées, en combattant l'insalubrité dans les villages et en menant des campagnes de démoustication.

Un programme de Prévention de la Transmission Mère Enfant (PTME) existe à la SAPH qui a également un fonds de solidarité de lutte contre le VIH-SIDA et le paludisme. Ce fonds est alimenté par une cotisation annuelle de tous les agents et d'un don de l'entreprise à hauteur de 15 millions F CFA par an. Le comité VIH-SIDA de SAPH qui dispose d'un budget utilise également ce fonds pour ses activités notamment des dons aux ONG de lutte contre la pandémie, cotisation pour la coalition des entreprises de Côte d'Ivoire contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose (CECI), la formation et la sensibilisation... 35 387 203 F CFA ont été dépensés en 2013. A GREL huit malades ont bénéficiés du fonds de solidarité contre le VIH-SIDA. Il s'est agi entre autres de leur octroyer des frais de transport et de quoi acheter certains médicaments.

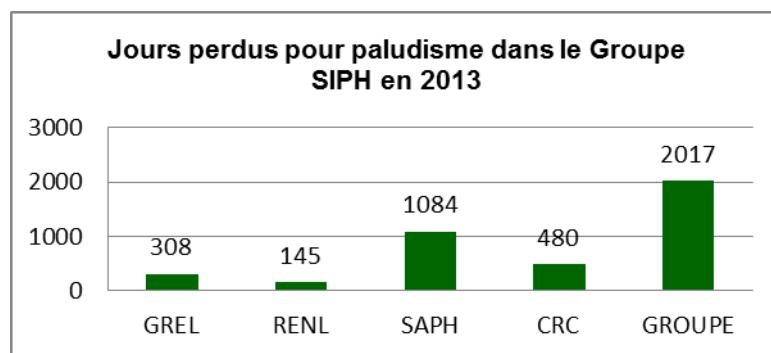
✚ La lutte contre le VIH SIDA

Toutes les filiales disposent de centres de dépistage volontaire du VIH/SIDA. Le nombre de personnes dépistées de 2013 est de 3996. GREL et CRC n'ont pas été l'objectif Groupe qui est de 20 % de l'effectif de chaque filiale. Toutefois, le Groupe a réalisé un taux de dépistage de 21 %. L'objectif a donc été atteint de façon globale. Les actions de sensibilisation sur cette période sont de 61 avec 39 996 préservatifs distribués en 2013.



✚ La lutte contre le paludisme

Les actions visent au maintien d'un environnement sain géré par des brigades sanitaires, à la fumigation et à l'organisation de Concours villages propres (SAPH) afin d'éliminer les foyers de moustique. 31 actions de sensibilisation ont permis la distribution de plus de 1000 moustiquaires imprégnées. Les jours d'absence des employés dus au paludisme ont augmenté passant de 1408 à 2017. La hausse des effectifs explique cette tendance d'autant que la sensibilisation des nouveaux employés se poursuit.



En dehors du paludisme et du SIDA d'autres maladies sont dépistées et font l'objet d'attention dans des campagnes de dépistages contre le diabète, l'obésité... En outre, SAPH effectué une évaluation de ses maternités et la formation des sages-femmes grâce à l'ONG Sauvons deux vies.

► Favoriser le développement des compétences

SIPH est convaincu que le développement personnel de ses collaborateurs représente un réel avantage concurrentiel. Se former, c'est s'enrichir de nouvelles compétences pour progresser avec l'entreprise dans sa réalité d'aujourd'hui et dans ses évolutions futures. Le développement du potentiel de chaque collaborateur est une des priorités du Groupe.

Pour ce faire, nous avons depuis toujours largement investi dans la formation et le développement de nos salariés, même dans un environnement économique difficile. Nous voulons que nos salariés atteignent leur potentiel et aient la possibilité de développer leurs compétences pour pouvoir au mieux contribuer à la réussite du Groupe. Nous poursuivons le développement des compétences pour garantir le professionnalisme des salariés et leur employabilité afin de répondre aux besoins en ressources internes.

SIPH Holding recense ses besoins (interne & externe) et ceux de ses salariés. Elle formalise son plan avant la fin de l'année tout en respectant ses obligations d'actions d'adaptation et de développement de son personnel. Cette formalisation doit être présentée aux délégués du Personnel avant le 30/09 pour l'année N et avant le 31/12 pour l'année N+1.

A RENL, les besoins de formations sont générés à partir des évaluations annuelles et à la demande des différents départements. Toutes les entreprises sont tenues d'appartenir à l'Association professionnelle pour le développement interactif et personnel. L'entreprise finance à minima une formation professionnelle par année à chaque membre du staff managérial. Une formation destinée au niveau intermédiaire est organisée chaque année pour les superviseurs nouvellement recrutés.

A GREL, les directeurs, chefs de département et de services élaborent un plan de formation en tenant compte de la vision de l'entreprise. Les besoins en formation de tout le personnel de CRC sont identifiés selon les performances de l'entreprise mais également sur demande des managers en direction de leurs équipes respectives. Un plan de formation annuel agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFFP) existe à SAPH et est mise en œuvre. Des modules de formation sont également proposés aux cadres nouvellement embauchés

En 2013, 5 666 salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année, comparée à 2 036 en 2012. Le nombre d'heures de formation a atteint plus de 314 240 heures en 2013.

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre total heures de formation		307	62 236	183 205	52 776	15 716	314 240
Nombre de salariés formés		8	1 735	3 137	500	286	5 666

9 - REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Un système économique qui repose sur l'exploitation gratuite des ressources naturelles et sur le rejet sans limites de polluants n'est plus soutenable. SIPH a conscience de l'importance de son rôle dans la protection de l'environnement. Pour exercer cette responsabilité, le Groupe s'attache à hiérarchiser et à maîtriser ses impacts environnementaux dont chaque employé est responsable.

Modifier nos comportements, faire évoluer nos pratiques et diminuer les conséquences néfastes sur l'environnement de certaines de nos activités constituent l'essentiel de notre démarche.

Notre engagement répond aux principaux enjeux de responsabilité environnementale auxquels le Groupe est confronté. Il est adossé aux démarches de type ISO 14001, propres au secteur et à travers sa charte environnementale laquelle réaffirme sa volonté de minimiser les effets des impacts négatifs de ses activités sur l'environnement notamment sur les points suivants :

- Les risques environnementaux
- Energie et ressources naturelles
- Gaz à effet de serre
- Biodiversité
- Pollution acoustique et olfactive

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement sont systématiques. L'éducation et la formation des sous-traitants, maintenanciers et opérateurs au respect des règles environnementales et aux pratiques adéquates est une réalité dans toutes les entités. Tous les contrats des sous-traitants ont été mis à jour avec une clause sur la prévention de la pollution. Les concours de villages propres sont effectifs sur tous les sites ou UAI de SAPH et des sensibilisations à la non-pollution des sols sont réalisées. L'encadrement de Rapide-Grah (SAPH) a été formé sur un panneau de sensibilisation à la gestion des déchets. Les femmes du personnel de Touphah et Bongo (SAPH) ont été sensibilisées à la protection de l'environnement. Des inductions environnementales sont réalisées en direction des nouveaux employés à SAPH, RENL et GREL. Des points de collecte des déchets ont été mis en place dans tous les camps de RENL pour l'assainissement chaque semaine ponctuée par des sensibilisations tout azimut. Les sous-traitants sont formés sur la gestion des déchets générés par leurs activités. La sensibilisation a démarré à CRC dans tous les départements et les villages de travailleurs afin d'éduquer toutes les parties prenantes internes aux principes de base de protection de l'environnement.

Les chefs d'équipes à la fois dans les usines et dans les plantations font de la sensibilisation avant, pendant et après les interventions respectives de leurs équipes à l'instar des Safety Talk. Les brigades sanitaires procèdent à des sensibilisations et des formations en la matière en vue du maintien d'un environnement dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

A SIPH holding, les actions s'effectuent essentiellement au niveau de la consommation d'électricité, de papier et de recyclage ou pas du matériel (informatique et de bureau).

Avec 2 managers en charge du développement durable, CRC a reçu un certificat d'opération par l'Agence Libérienne pour la Protection de l'environnement. 70 millions F CFA ont été investis pour la création de décharge et de zones de stockage d'huiles usagées en vue de leur élimination. L'Agence pour la protection de l'environnement a récompensé GREL dans le programme AKOBEN de Notation de la performance environnementale 2011/2012. Certifié ISO 14001 version 2004 et avec une politique environnementale écrite et diffusée, RENL devra renouveler son certificat en 2014.



Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. L'identification des risques de pollution et le recensement des points de pollution existants étant réalisée, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont intégrés dans le budget Groupe consacré à l'environnement qui s'élève à 218.474€.

► Prévenir la pollution et gérer les déchets

L'engagement du Groupe en matière de pollution et de gestion des déchets est une réalité. Des mécanismes sont mis en œuvres dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour certaines vers les filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, servir pour le compostage⁷. Des aires de stockage d'huiles usagées sont aménagées sur les UAI et les lagunages⁸ pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans les usines.



Les mesures de la pollution sonore et l'analyse des rejets liquides sont effectués, soit par la filiale elle-même lorsqu'elle dispose de moyens techniques, soit par des laboratoires locaux dans le cas contraire. En Côte d'Ivoire, la CNPS a effectué des contrôles de pollution sonore en établissant une cartographie du bruit lors de ses visites sur les sites de la SAPH. Ces cinq sites procèdent mensuellement à l'analyse microbiologique des eaux de process destinées au recyclage et réutilisées dans la chaîne de production du caoutchouc. SAPH a également renforcé l'activité des laboratoires par le recrutement de 5 chefs de laboratoires. GREL a fortement réduit les nuisances olfactives de son usine située à proximité des villages des communautés locales. L'entreprise a obtenu des résultats probants avec la mise en place d'une station de traitements des fumées de l'usine.

Pour un montant de 117.850.000 F CFA CRC a démarré le traitement de ses effluents et équipé le laboratoire d'analyse. Le personnel de ce laboratoire a en outre été formé. Des points de collecte des déchets ont été mis en place dans tous les camps de RENL pour l'assainissement chaque semaine. Les sous-traitants sont formés sur la gestion des déchets générés par leurs activités. Des plates-formes de stockage des huiles usagées et des filtres existent. Des patrouilles sont organisées pendant la saison sèche afin de prévenir des feux en plantations et la surveillance de la conformité du bruit, de l'air, de l'eau et des effluents est réalisée trimestriellement. Un incinérateur a été réalisé pour l'incinération des filtres des huiles usagées, les plastiques et les emballages vides de pesticides. Il s'agit d'éviter que des collecteurs s'emparent de ces déchets dangereux. Tri des ordures sur les UAI (compostage), création de fosses à ordures, disponibilité des oreillettes et casques dans toutes les usines sont les principales acquis de SAPH.

Depuis 2011, le groupe SIPH a modifié son cycle d'exploitation des vieux arbres d'hévéa destinés à être abattus en confiant la gestion de ces résidus agricoles à des entreprises. Les arbres abattus ne sont plus brûlés en plein air mais convertis en copeaux qui sont soit exportés soit brûlés localement dans des chaudières à biomasse. Ainsi le pouvoir calorifique contenu dans ces arbres est récupéré sous forme de fabrication de vapeur ou d'électricité. L'avantage pour le Groupe est triple:

- ✓ Economie du coût de l'abattage et de préparation de terrain car celui-ci est supporté par la société qui a la gestion de ces résidus;
- ✓ Assainissement de l'environnement local et baisse des émissions de CO2 par l'arrêt de la pratique du brûlage

⁷ <http://www.groupesifca.com/pdf/compostage.pdf>

⁸ <http://www.groupesifca.com/pdf/lagunage.pdf>

- ✓ Augmentation des revenus du Groupe par la vente de la biomasse

Performance de GREL dans l'exploitation de son bois d'hévéa en fin de vie

Description	Période	2011	2012	2013
Hectares abattus (en Ha)		535,00	525,00	423,70
Nombre d'arbres		31 849,00	75 185,00	10 558,00
Biomasse produite et chargée (camion) - 30% d'humidité		206,00	2 781,00	316,00
Biomasse expédiée (MT)		0,00	105 962,30	54 136,64
Revenus dérivés de la vente de la biomasse (€)		0,00	105 962,30	54 136,64

Le bois en fin de vie de RENL est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules

Déchets produits et valorisés

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Déchets non dangereux produits	NA	759	141	12	NC (*)	911	
Déchets dangereux produits	NA	4	9	7	NC	20	
Déchets non dangereux valorisés	NA	759	56	12	NC	827	
Déchets dangereux valorisés	NA	4	9	7	NC	20	

(*) NC : non communiqué

Focus - WC secs et compostage

En 2008, la SAPH a opté pour la généralisation des WC secs (1026). Ce procédé permet une récupération totale des matières fécales et des urines sous forme de composts et d'engrais biologique utilisés pour les cultures vivrières et les pépinières d'hévéa. En outre, elle a réalisé avec succès le compostage à base de récupération des ordures végétales. Avec 96 WC secs construits en 2013 GREL au Ghana a à son actif 234 WC secs sur l'ensemble de ses sites et ceux de ses partenaires en l'occurrence la police à Abura. Aujourd'hui, plus de 1260 WC sont fonctionnels sur l'ensemble des sites du groupe.

GREL et SAPH recyclent leurs eaux usées. Il s'agit des eaux des derniers bassins de lagunage qui sont réutilisées pour le premier lavage des fonds de tasse issus des plantations. Les déchets valorisés des entités de SIPH sont cédés à des établissements agréés pour recyclage et réutilisation.

La prévention des pollutions accidentelles des sols comme le stipule l'engagement du groupe est un axe majeur. Le groupe veille à ce que les 55 472 ha de superficies exploitées en 2013 en plantations ainsi que les superficies industrielles (usines et garages) soient l'objet d'attention particulière en matière de prévention de pollutions des sols. Les engrains et les herbicides utilisés dans les plantations n'ont pas d'impact majeur sur les sols et sont généralement épandus en saison sèche afin d'éviter des infiltrations massives du fait de la porosité des sols. L'analyse d'échantillons d'eau issus de nos forages se fait de façon régulière et n'a révélé aucune incidence. La SAPH a réalisé une analyse des eaux de consommation. La norme OMS en matière de PH est comprise entre 6,25 et 8,50. Le PH de l'eau de SAPH est de 6,25. Alors que la norme OMS est 0,5, le chlore actif des eaux est de 0,36. Nous encourageons également les planteurs privés et villageois à exclure des intrants polluants dans leur culture.

En ce qui concerne les usines, toutes les filiales ont réalisé l'état des lieux des stockages et canalisations, identifier les points de fuite ou de déversement.

► Rationnaliser la consommation des ressources

Il est mondialement reconnu que l'eau est une ressource très limitée faisant l'objet de nombreux usages concurrents. Calculer l'empreinte hydrique de nos sites va prendre du temps. Nous devons avant cela évaluer notre consommation et améliorer constamment les pratiques de gestion adaptées aux problématiques locales. Pour ce faire des compteurs sont en cours de mise en place. Ainsi, la consommation de 2013 s'élève à 2 316 706,89 m³.

Consommation d'eau au 31 décembre 2013

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Consommation d'eau (m ³)		300	1 558 093	758 314	NC	NC	2 316 707

Les achats de matières premières sont décentralisés. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités et sur l'approvisionnement local. L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières.

Les actions en matière de construction de logements à la fois décents, durables, écologiques et économiques pour les employés et ouvriers des sites ont démarré. Le Groupe fait le choix de maisons durables avec toit Onduline (*plaque cellulo-minérale monocouche, imprégnée à haute température de bitume ayant des qualités exceptionnelles d'étanchéité, d'isolation thermique et phonique, de résistance à la corrosion et à la pollution atmosphérique*) au lieu des tôles peu isolantes, et a construit actuellement 404 maisons en Briques de Terre Comprimée et stabilisée, qui ont de très bonnes propriétés thermiques, s'imbriquent sans ciment, et coûtent 30% moins cher. Les constructions intègrent aussi la récupération des eaux de pluie et des toilettes sèches qui fournissent au bout de 6 mois un engrais biologique pour les pépinières d'hévéa.

À SAPH et GREL, les panneaux solaires sont utilisés sur les ponts bascules et sont en essai dans un logement à Rapides-Grah (SAPH) et des bungalows (GREL). CRC a pris la décision d'électrifier les nouvelles maisons de système solaire et de dispositifs de basse tension. Les femmes du personnel de Touah et Bongo (SAPH) ont été sensibilisées à la protection de l'environnement et ont reçu des foyers améliorés « LE SOUTRA FOURNEAU ». Avec le soutra fourneau l'on enregistre 60% de réduction de charbon (17 fourneaux préservent 1 ha de forêt) par rapport au fourneau ordinaire avec moins de fumée, plus d'économie. Le Groupe entend améliorer et maîtriser sa propre performance énergétique en effectuant un suivi de ses consommations et en sensibilisant son personnel aux économies d'énergie. Les consommations énergétiques du Groupe, directement liées à son activité industrielle, restent prépondérantes dans les consommations totales.

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Consommation d'électricité (kwh)	26 753	29 566 977	4 349 874	8 900 812	NC	42 844 416	
Essence des véhicules dont l'entreprise est propriétaire (litre)	NA	67 942	203 496	236 840	NC	508 278	
Diesel des véhicules dont l'entreprise est propriétaire (litre)	NA	955 867	1 226 877	186 374	NC	2 369 118	
consommation de diesel pour les générateurs et sécheurs	NA	226 390	1 220 884	3 568 981	NC	5 016 255	
Gaz naturel (kwh)	NA	55 684 235	1 112 076	0	NC	56 796 311	

La problématique de l'usage des sols est traitée très en amont. Les conditions de leur utilisation sont suivies, et ceci particulièrement dans les plantations.

Les extensions concernent uniquement des anciennes plantations et non des forêts. Les 2,635 Ha acquis par GREL et 2000 ha par RENL en 2013 ont fait l'objet d'étude d'impact environnemental.

► Gérer les émissions et lutter contre les changements climatiques

La lutte contre le changement climatique implique une transition vers une économie moins carbonée utilisant des énergies et des technologies nouvelles. Le groupe SIPH, comme toute entreprise agro-industrielle, contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre au travers des émissions atmosphériques liées au fonctionnement de ses usines, de la consommation énergétique de ses bâtiments, des déplacements professionnels et domicile-travail de ses collaborateurs et des déchets générés. Le Groupe est conscient que le réchauffement climatique peut impacter ses activités. D'où une attention particulière à l'amélioration de la qualité de ses émissions atmosphériques. Entre autre, pour décliner la lutte contre le changement climatique à l'intérieur du Groupe, l'objectif est de :

- Maîtriser la consommation d'énergie pour réduire les émissions de CO2 ;
- Maîtriser la consommation de carburant des véhicules dont l'entreprise est propriétaire

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (tCO2e)

Désignation	Filiales	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Emissions Totales		2	27 392	7 737	10 051	NC (*)	45 182
Emissions directes			14 563	6 901	10 051	NC	31 515
Essence - véhicules en propre	NA		168	505	587	NC	1 261
Diesel -véhicules en propre	NA		2 409	3 092	470	NC	5 970
Diesel pour les générateurs et sécheurs	NA		571	3 077	8 994	NC	12 641
Gaz naturel	NA		11 415	228	0	NC	11 643
Emissions indirectes		2	12 829	836	0	NC	13 667
liées à la consommation d'électricité achetée		2	12 829	836	0	NC	13 667

(*) NC : non communiqué

Pour lutter contre le changement climatique auquel le monde doit faire face, les émissions des bâtiments doivent être réduites tout au long de leur cycle de vie. Les priorités de SIPH en matière de construction durable à travers le programme logement BTC de SIFCA sont de diminuer l'empreinte carbone due aux déplacements dans ce contexte, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments et d'optimiser les coûts de construction. Une équipe dédiée au niveau du Groupe a été mise en place depuis 2010 pour servir de fer de lance à l'élaboration de solutions de construction durable. Cette équipe a déjà effectué une analyse approfondie des risques et des opportunités de la construction durable. Le développement de nouveaux systèmes se poursuit. Cette action vient compléter les diverses initiatives lancées au sein du Groupe pour substituer aux combustibles fossiles des sources d'énergie alternatives et renouvelables.

Toutes contribuent à la réduction de nos émissions de CO2. Nous sommes convaincus que notre engagement dans ce domaine et en faveur d'autres formes d'« écologie industrielle » est un levier de croissance significatif.

SIPH et ses filiales prennent en compte les différents Plans nationaux d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. D'importants travaux de recherche sont menés en interne dans le Groupe. Des réflexions complémentaires sur les enjeux urbains sont portées par la Direction développement Durable du groupe SIFCA, qui a pour objectif de valoriser les initiatives pionnières en suscitant un échange entre les filiales, acteurs publics et privés.

► Protéger la biodiversité

La préservation de la diversité biologique est un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité. Son importance a été confirmée par la signature le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro de la Convention sur la diversité biologique aujourd'hui ratifiée par de très nombreux pays. Le groupe SIPH, dont l'activité est essentiellement agro-industrielle et conscient de cet enjeu, s'est approprié les législations des pays où il opère et fait siennes les règles fixées par SIFCA (règles pour la préservation de la biodiversité⁹) pour assurer la préservation de la biodiversité sur les territoires où il exerce ses activités.



A cet effet, les règles suivantes ont été établies :

- 1- La préservation de la biodiversité est un critère pris en compte dans la politique de développement des plantations industrielles et villageoises ;
- 2- La cible est de parvenir à préserver au minimum 10 % de la surface de toute nouvelle concession, afin de conserver les écosystèmes originels ;
- 3- Préserver la végétation naturelle sur les pentes excessives où il y a risque d'érosion, ainsi qu'autour des sources, et sur les rives des cours d'eau.
- 4- Lutter contre le braconnage, l'abattage d'essences forestières et les feux de forêt ;
- 5- Respecter les écosystèmes contenant des espèces menacées ;
- 6- Privilégier la mise en valeur des terres en jachères.

De manière permanente, le Groupe œuvre pour atténuer ses effets sur la biodiversité. En dernier recours, quand des mesures préventives ne peuvent pas être mises en place, des mesures compensatoires sont envisagées.

Bien que s'agissant d'une monoculture, les plantations d'hévéas sont un écosystème forestier, qui préserve donc la faune et la flore des sous-bois et des sols.

430 ha de réserve forestière existent à d'Iguobazuwa (RENL). L'entreprise assure également la préservation de la forêt sur la lagune à Toupah.

10 - ETRE ETHIQUE DANS LES AFFAIRES

La réputation d'une entreprise est son bien le plus précieux. Aucune activité quelle qu'elle soit, ne peut justifier que cette réputation soit mise en péril. L'intégrité est au cœur de tout ce que nous entreprenons. Elle nous incite à respecter nos valeurs et à conduire nos activités de manière responsable, transparente et éthique.

L'acquisition de sociétés, l'apport d'investissements et la recherche de partenariats stratégiques sont des activités courantes de SIPH. Nous devons également considérer d'autres aspects liés à nos activités, notamment l'engagement de notre responsabilité en matière de délits. Ignorer la procédure de « due diligence » peut impliquer la responsabilité civile ou pénale de SIPH, suite à tout comportement de corruption exercé par un tiers, et entraîner des conséquences commerciales telles que la perte de contrats.

⁹ http://www.groupesifca.com/pdf/charter_bio_francais_2.pdf

Lorsqu'une société est contrôlée conjointement par SIPH et un autre actionnaire ou pour toutes sociétés dans lesquelles SIPH exerce une influence notable en termes de décisions financières et opérationnelles, le Groupe encourage ses partenaires à adopter des politiques, normes et procédures similaires ou à minima aussi rigoureuses que les siennes. Le tout en procédant avec pragmatisme et dans le respect de la culture locale.

Aucun collaborateur ne peut, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou autoriser la remise d'une somme d'argent ou de toute autre chose de valeur, quelle que soit la personne, dans le cadre d'activités professionnelles, dans le but d'obtenir un avantage indu.

De même, SIPH interdit les sommes d'argent modestes, versées en tant qu'avantage personnel, à des fonctionnaires ou des collaborateurs subalternes exerçant dans le secteur public et/ ou privé, afin de s'assurer ou d'accélérer l'exécution d'actes administratifs courants qui doivent normalement être accomplis pour le compte du payeur.

Engager, payer ou collaborer avec un Intermédiaire est soumis aux obligations de disposer de motifs sérieux, clairement documentés, justifiant la confiance témoignée ; de prendre les mesures nécessaires pour surveiller l'intermédiaire, éviter tout comportement inapproprié et, le cas échéant, lui faire suivre une formation et de réagir de façon adéquate à tout signe pouvant indiquer un comportement inapproprié.

Il est essentiel que nos sociétés développent et préservent mutuellement avec leurs clients d'excellentes relations commerciales, basées sur l'équité et l'honnêteté. Nous mettons tout en œuvre et engageons notre responsabilité pour proposer nos produits conformément à la législation en vigueur en matière de Responsabilité Sociale, Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement et respect des normes relatives aux produits. La promotion des produits doit s'en tenir aux faits et les présenter de la manière la plus juste et raisonnable possible. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils respectent les exigences de leur législation locale en ces mêmes matières. Toutes les sociétés du Groupe respectent les lois de la concurrence en vigueur dans les pays où nous sommes présents.

Le Groupe ne fait aucunes contributions de valeur visant à soutenir un objectif politique, quelle qu'en soit la forme. Les contributions destinées à des associations du secteur industriel ou les cotisations réglées à des organisations professionnelles ne sont pas considérées comme des contributions politiques.

Les dons ne peuvent être effectués que pour de véritables raisons de bienfaisance ou de relations publiques et en aucun cas si un conflit d'intérêts est susceptible de se présenter ou s'il est possible que le don puisse être utilisé comme subterfuge pour dissimuler un pot de vin. Toutes les activités de parrainage doivent être approuvées par le Comité de Direction. Tout cela est matérialisée dans la charte éthique de RENL et le sera par le code de bonne conduite Groupe en cours d'élaboration.

► **Promotion de la responsabilité sociétale dans la sphère d'influence**

Une organisation, qu'elle soit publique ou privée, peut influencer d'autres organisations en prenant ses décisions d'approvisionnement et d'achat et, plus largement, sur la chaîne de valeur, ainsi qu'en tant que leader et mentor pour promouvoir l'adoption à une plus grande échelle et le soutien des principes de responsabilité sociale et environnementale. Elle peut également stimuler la demande de biens et services socialement responsables.

Toutes les entités du Groupe œuvrent au développement économique des régions et des communautés en favorisant notamment le développement de plantations privées. Par ailleurs, le Groupe a recours à une sous-traitance importante pour le transport de la production, pour le gardiennage...

33% des 110 000 planteurs privés de caoutchouc en Côte d'Ivoire vendent leur production à SAPH qui depuis avril 2013 a entrepris l'identification de ses fournisseurs. Trois données sont recueillies : le nom de la plantation; la superficie plantée ; -des données techniques (certaines sites sont géo-référencés).

Ce travail a pour principal objectif de suivre la traçabilité des produits et d'effectuer des actions ciblées visant à la qualité. La SAPH serait ainsi en mesure de faire passer des messages auprès de ses fournisseurs notamment pour les sensibiliser sur les enjeux sociaux et environnementaux et leur faire prendre conscience de leur responsabilité en la matière. Ce qui permettra à l'entreprise de prendre en compte ces aspects dans ses relations avec ses principaux fournisseurs. Toutefois, la SAPH avec 800 employés dédiés à l'assistance technique et à l'encadrement de quelques 54 000 planteurs mène régulièrement des actions de sensibilisation, principalement sur des sujets techniques mais à l'occasion, sur des thèmes relatifs à la santé-sécurité en invitant au port des Equipements de Protection Individuelle.

Dans ses relations avec les planteurs privés, GREL effectue des visites chaque année sur les sites afin de vérifier la qualité des saignées réalisées et la qualité des produits. Ce qui permet d'évaluer des critères santé-sécurité (port des EPI) ou sociaux (non-travail des enfants). En cas de leur non-respect, le bonus de fidélité peut être supprimé. L'entreprise communique et fait de la prévention autours de ces sujets en marge des réunions semestrielles organisées avec les acteurs du caoutchouc au Ghana.

► Respect des droits de propriété

Les différentes entités de SIPH entretiennent des relations consolidées par le respect scrupuleux des droits de propriété avec les communautés qui leur ont cédés des terres. Ce principe est vital pour l'activité d'autant qu'il permet au Groupe de maintenir sa « licence to operate ». Ces filiales mènent leurs propres investigations avec l'aide des autorités des pays concernés pour être sûre qu'elles ont légitimement le droit de jouir de la propriété ou de la céder. Autant, elles ne s'engagent pas dans des activités qui violent les droits de propriété, autant elles versent une juste compensation pour la propriété qu'elle acquiert ou dont elle jouit. Au Ghana, le processus d'acquisition des terres se fait en accord avec les communautés locales en partenariat avec les associations de fermiers. Un premier accord qui a une valeur légale est signé. Par la suite, une identification des cultures existantes sur ses terres est faite et la compensation est réalisée. Pendant tout le processus, une publication nationale est faite dans la presse afin de s'assurer que ces terres ne font l'objet d'aucun litige. L'enquête s'étend sur une durée de 21 jours. Les différentes implantations au Ghana, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Liberia n'ont jamais été l'objet de litiges en la matière. Et le Groupe entend maintenir cette situation en étant intransigeant avec cette obligation, garant de sa pérennité.

11 - PROTEGER LES CONSOMMATEURS

Le Groupe n'est pas concerné par les enjeux de santé et de sécurité des consommateurs d'autant que la consommation de caoutchouc naturel est liée au développement de l'industrie automobile et plus particulièrement du pneumatique.

Toutefois, la déclaration qualité Groupe SIFCA, la charte qualité de SAPH, la certification du système de Management (*transformation, stockage et vente de caoutchouc naturel pour diverses applications*) de cette entreprise aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008, l'implémentation du Système de Management Qualité à GREL (certification prévue cette année 2014) et la déclaration qualité de RENL sont autant de preuves de la volonté de SIPH de développer le niveau de satisfaction de ses clients tout en faisant progresser leurs recommandations à ses sites.

12 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS ET DES TERRITOIRES

L'acceptabilité sociétale de ses installations et projets agro-industriels est la base même de la pérennité des activités de SIPH, conscient de sa responsabilité dans l'évolution de l'économie globale vers des modèles de croissance plus durables. Aussi le Groupe s'attache à engager, animer et maintenir un dialogue proactif avec ses parties prenantes locales et nationales, renforcer ses partenariats et de chercher ensemble des solutions à leurs préoccupations.

Chaque entité de SIPH est implantée au sein de communautés dont le respect est au centre des préoccupations des collaborateurs du Groupe. Ceux-ci ont conscience que chaque décision, chaque action les engage vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des partenaires, mais aussi vis-à-vis de ceux, personnes ou entités qui sont concernées par les activités du Groupe. D'où l'institution de comités de liaison au sein desquelles toutes les parties prenantes sont représentées afin de recenser les besoins de ces communautés et de discuter de la gestion des budgets alloués par le Groupe et des actions à mettre en œuvre. La prise en compte des besoins de ces communautés est nécessaire pour garantir la pérennité de l'environnement où le Groupe mène son action.

SIPH est convaincu que compétitivité et développement socio-économique local vont de pair avec comme priorités : améliorer nos relations avec les parties prenantes locales, être un moteur du développement socio-économique local et soutenir les communautés locales dans nos domaines d'expertise.

Que ce soit au travers de son activité propre ou au travers de sa participation à des programmes nationaux pour le développement et à des initiatives de la société civile, le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années à soutenir l'activité économique locale et le développement humain des populations. Cet engagement se traduit en particulier par actions de construction voire de réhabilitation des infrastructures locales (eau potable, transport, électricité, route...), son appui à la création et au développement de plantations indépendantes (création d'emploi directs et indirects) ainsi que par ses actions de promotion de la culture, l'éducation, la santé et contribuer au bien-être de la population. C'est un aspect essentiel de la contribution nette positive que le Groupe entend apporter à la société.

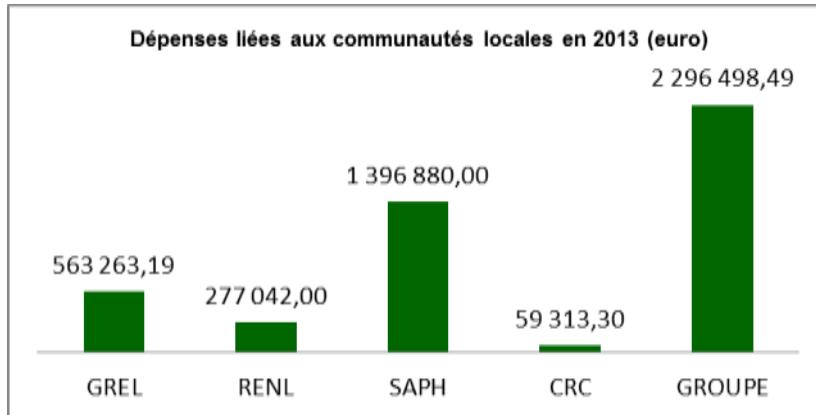
► Enrichir nos communautés

Plus de 187 communautés entretiennent des relations avec le Groupe. Ces relations durables sont structurées autour des représentants de chacune de ces communautés qui selon la configuration locale sont souvent à leurs tours représentés par un chef ou un conseil. Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés des Directeurs de sites et des Directeurs Généraux des filiales du Groupe. Des séances de travail régulières sont tenues entre toutes ces parties avec la présence d'autorités administratives pour le cas de SAPH. Des réunions sont organisées en début d'année afin de discuter des projets envisagés et de leur faisabilité et en fin d'année, pour faire le bilan de cette coopération. Dans cette intervalle, des évaluations sont faites afin veiller au respect des exigences énumérées par tous. L'enjeu est de comprendre les impacts et les réduire, comprendre les intérêts et les satisfaire au bénéfice de toutes les parties.

Au Ghana, ACLANGO, une association réunissant 88 chefs de villages regroupés en 7 zones géographiques avec à leur tête un représentant est engagée dans le dialogue avec GREL. L'entreprise utilise le leadership de cette association dont les activités ont été financées à 7260,48 euros, pour faciliter le dialogue avec toutes les parties prenantes des communautés. Elle maintient également ce dialogue avec un Corporate Affaires Department. 31 ha ont été cédés aux communautés locales et l'entreprise s'est engagé à prendre en charge les frais de viabilisation de ces terres pour un montant de 0,5 millions d'euro. Tous les villages de cette association bénéficient d'un accès à l'eau potable, à l'électricité et à internet. L'entreprise organise des camps de vacances pour les élèves chaque année.

Des compétitions de football sont organisées par toutes les entités de SIPH afin de promouvoir l'unité, le travail d'équipe et une convivialité entre les communautés, la jeunesse et l'entreprise.

La conjoncture économique mondiale marquée par la baisse des cours du caoutchouc et donc des revenus du Groupe n'a rien entamé à la détermination du Groupe de consacrer les moyens financiers nécessaires au développement économique, social, culturel et environnemental de ses voisins. Le budget à destination des communautés locales a été de 2 296 498,49 € en 2013. Ce montant ne prend pas en compte l'achat des productions aux planteurs privés 118 991 551€ les diverses primes qui leur sont octroyées, la sous-traitance, les dons divers accordés etc.



► Soutenir le développement économique des territoires et la contribution à l'emploi local

Achat de matières premières aux planteurs indépendants, transfère d'expertise et de compétences au travers d'encadrement et de formation de ceux-ci et embauche de personnels locaux sont les trois axes de la stratégie de SIPH pour le développement économique des territoires et la promotion de l'embauche locale.

► Crédit de richesses et de revenus

L'engouement pour l'hévéa culture a permis aux populations rurales qui ont augmenté et qui éprouvent le besoin de trouver des revenus agricoles correspondants de développer d'énormes surfaces. La production de SIPH étant basée sur l'équilibre entre plantations industrielles et plantations indépendantes, le Groupe achète les récoltes de celles-ci et les transforme dans ses usines. Les planteurs d'hévéa bénéficient donc de revenus financiers importants en fournissant leurs productions à SIPH. En 2013, ils ont fourni 56,90% (91 mille de tonnes DRC) du caoutchouc pour un montant de 118 991 551€ contre 54,80% (83 mille de tonnes DRC) du caoutchouc pour un montant de 218.438.000 € en 2012. Plus de 24.000 planteurs sont concernés. L'on assiste donc à une réduction de la pauvreté, au bénéfice de ces planteurs et de leur familles, favorisant la construction de logements, la couverture de frais de santé, de scolarité, d'habillement, de loisirs, l'achat d'engins roulant (moto, vélo, voitures, tricycles)...

La baisse des cours bien qu'ayant eu un impact sur le montant des achats en 2013, n'a pas impacté les volumes achetés aux planteurs qui ont augmenté de + 2,1 %.

Apprendre autrement et réussir au village grâce aux Ecoles familiales Agricoles (EFA)¹⁰

Deux Ecoles familiales Agricoles (EFA) ont été implantées sur les sites de Toupah et de Rapide-Grah à SAPH. Une parcelle de deux lots a été cédée par la chefferie de NABOVILLE (Rapide-Grah) pour la construction du bâtiment devant abriter l'EFA. Un bâtiment provisoire réhabilité par la SAPH sert de salle de cours pour la formation des futurs entrepreneurs ruraux. A Toupah, un poulailler école devant servir pour la formation pratique a été construit. En dehors de la formation pratique qui dure 3 années, 19 jeunes recrutés sur test ont été formés au métier de l'aviculture.

¹⁰ <http://www.iecd.org/ecoies-familiales-agricoles-en-cote-divoire/>

Accompagner le développement de la filière agricole au Ghana

L'État ghanéen, en association avec Ghana Rubber Estate Ltd (GREL) a lancé en 1995 et pour une durée de 20 ans un vaste projet de développement des plantations villageoises à l'ouest du pays. Il s'agit d'un accord tripartite, entre un opérateur financier, un opérateur technique et une association de planteurs : la Rubber Outgrowers and Agents Association (RO AA). La vocation de ce projet est simple : permettre aux planteurs d'hévéa de bénéficier d'un appui technique et économique pour faciliter l'essor de leurs activités agricoles grâce à des aides financières et techniques. Réalisée sur des plantations immatures, cette assistance s'est généralisée aux plantations matures depuis 2013. 4346 HA ont été plantés en 2013 pour le compte de 4000 planteurs. Ainsi 8085 planteurs ont ainsi pu être accompagnés au 31 décembre 2013 pour plus 31.000 hectares de plantations. GREL verse des « bonus de fidélité » à ses fournisseurs à la fin de chaque année.

Fidéliser les planteurs grâce à un système de rémunération novateur

Signe de la volonté de SAPH de travailler dans la durée avec ses planteurs, l'entreprise a lancé en Novembre 2011 en partenariat avec Microcred un service innovant : un « plan épargne planteur ». Les bénéficiaires de ce plan ont ainsi le choix de la somme prélevée sur le montant de leur récolte et peuvent décider de la durée du versement. A la fin 2013, 989 planteurs représentant 963 plantations ont ainsi souscrit à ce service. Cette baisse par rapport à l'an dernier est due à l'expiration de certains contrats et à la conjoncture qui empêche des producteurs de souscrire à nouveau à ce produit.

20 ha de plantation d'hévéa au profit du royaume de l'Indénie

Avec l'assistance technique de la SAPH, 20 HA de plantation d'hévéa ont été créés en 2007 au profit du royaume de l'Indénie en Côte d'Ivoire. La première saignée a eu lieu en 2013. Fruit du partenariat stratégique entre la SAPH et la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, ce projet de Développement Durable a été une réussite grâce à l'adhésion totale des communautés locales de la ville d'Abengourou. Prévu pour 20 Ha, le projet est à ce jour à 35,65 Ha.

► Développer les plantations indépendantes

L'existence et le développement de plantations indépendantes conditionne le dynamisme de SIPH. Afin d'augmenter les surfaces, d'améliorer le rendement de ces plantations et de promouvoir la diversification des cultures et des sources de revenus tout en respectant des principes sociaux et environnementaux, le Groupe a mis en place une stratégie d'accompagnement des planteurs indépendants. En les aidant à développer leurs exploitations et en leur proposant des outils et services les protégeant, le Groupe favorise à la fois sa propre croissance et le renforcement des communautés locales.

Des transferts de compétences et d'expertise (fourniture de plants sélectionnés, distribution de « bonus qualité », formation, encadrement technique...) dans le domaine de l'agro-industrie ont été réalisés en 2013 au bénéfice de 63 300 planteurs.

Pour assurer la formation des planteurs, la SAPH a mis en place un dispositif d'encadrement, qui mobilise plus de 800 personnes (moniteurs, contrôleurs, ouvriers d'intervention, etc.) pour une assistance technique mensuelle sur 10 secteurs. Cet encadrement est fourni en accord et avec la participation du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA).

L'entreprise a également créé 21 centres de collecte, qui assurent une meilleure proximité avec les planteurs. Ces centres de pesée et de stockage du caoutchouc collecté chez les planteurs indépendants permettent de se rapprocher davantage de leurs plantations et de mieux capter leur production.

La SAPH apporte également son appui aux populations villageoises riveraines de ses sites par la création de plantations à travers des conventions de dons de plants, le projet NUCLEUS et une assistance médicale. Les planteurs partenaires de la SAPH bénéficient également de prêt scolaires de la part de l'entreprise.

SAPH a été moteur avec l'interprofession APROMAC sur deux importants projets :

- Des plantations ont été réalisées par SAPH et offert aux riverains.
- Suite à un appel d'offre lancé par le FIRCA, SAPH a été retenu pour la formation et l'assistance technique de quelques 35 000 plantations.

CRC/MO PP soutient un programme rizicole d'une superficie de 2 ha afin de contribuer à l'autonomisation des femmes en leur assurant des revenus agricoles. Ainsi, tous les 4 mois, elles peuvent récolter jusqu'à une tonne de riz.

Afin d'accroître l'impact de ses actions, GREL a signé un partenariat avec une ONG locale, B-BOVID, afin de promouvoir des pratiques agricoles innovantes. 1000 fermiers ont été formés à la culture vivrière en 2013 par cette ONG. 12 000 familles vivent directement de la culture d'hévéa via les activités de GREL au Ghana.

Une assurance maladie pour planteurs indépendants

SAPH a lancé en 2009 la première assurance maladie pour les planteurs privés et ou villageois. Pour un montant d'environ 6 560 francs CFA (10 €) par mois prélevé directement sur la production, le planteur et sa famille bénéficient d'une couverture maladie qui prend en charge 80 % des frais médicaux et accorde une indemnité de l'ordre de 656 000 francs CFA (1 000 €) en cas de décès. À la fin de l'année 2013, 1 668 contrats ont été signés pour 1107 plantations.

► Promouvoir l'emploi local

La croissance démographique en Afrique marquée par le pourcentage des jeunes en quête d'emploi constitue une pression avec des risques de conflit entre la jeunesse et les entreprises. La première citée s'interroge de plus en plus sur la contribution de la dernière à l'équité sociale, à l'accès de tous aux biens essentiels et au développement des territoires où elle est implantée notamment, à la création d'emploi au sein des populations riveraines. Conscient de cela, le Groupe y apporte une réponse à travers ses activités de culture, de récolte, de transformation et de commercialisation. Au niveau de la culture, des emplois saisonniers sont créés depuis le planting en passant par l'entretien des plantations. La saignée mobilise un bon nombre de collaborateurs essentiels à la récolte. Le latex issu des plantations est usiné également grâce à une main d'œuvre locale. La commercialisation de ce latex est un autre pan d'activité vecteur de création d'emploi. Le boom constaté dans cette filière a considérablement réduit l'exode rural et le Groupe veille à ce que sur toute la chaîne de ses activités l'embauche locale soit une priorité. En outre, la sous-traitance assurée par des fournisseurs locaux favorise cette action. Tous les projets de développement en faveur des communautés riveraines des entités du Groupe font appel à une main d'œuvre locale. CRC fait de l'emploi local une priorité en développant des relations avec l'Université de Harper par exemple. Les informations relatives aux emplois de vacances sont prioritairement communiquées localement puis au niveau national. De nombreux emplois de vacances sont attribués aux étudiants locaux qui perçoivent des primes.

GREL emploie plus 3500 personnes originaires de ses zones d'opération. De nombreux agents travaillent avec la compagnie comme saigneurs, bûcherons et également avec des sous-traitants... L'emploi local est également favorisé à travers le Rubber Out-grower Unit (ROU) chargé du développement de la filière dans le pays. Maintes activités de l'entreprise sont confiées à des entrepreneurs locaux.

► L'action en faveur de l'éducation

Pour SIPH, l'éducation est un enjeu majeur de développement socio-économique et de lutte contre l'exclusion. L'engagement du Groupe en la matière bénéficie aussi bien à ses collaborateurs qu'aux populations riveraines de ses sites dont la progéniture a accès à ses écoles primaires reparties dans toutes les entités du Groupe.

Les sociétés du Groupe entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement. Elles reçoivent des stagiaires en provenance de diverses universités et grandes écoles comme l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INPHB), le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) pour ce qui est de la Côte d'Ivoire et la TUBMAN University de Harper au Liberia.

SAPH a offert 3 salles de classes et des bureaux à la communauté locale d'Akrebi (Bettié) en Côte d'Ivoire. Des bureaux et des tables bancs ont été offerts aux écoles en relation avec RENL. L'entreprise a également fait don d'ordinateurs portables. Des rénovations de ces écoles ont été entreprises pour certaines et sont en cours pour d'autres.

Les élèves et étudiants des zones d'implantation du Groupe ont bénéficié de 360 bourses d'études d'une valeur de 23 245 080 F CFA.

Focus_ Des kits scolaires distribués chaque année

Depuis 2010, des kits scolaires sont distribués par les filiales du Groupe aux meilleurs élèves des écoles. Ainsi, pour l'année 2013, ce sont 404 kits (3 cahiers de 100 pages, 1 ardoise, 3 stylos, 1 mouilleur écolier, 1 crayon, 1 gomme, 3 protèges cahier) pour les classes du primaires, 13 en ce qui concerne SAPH pour les 6^{ème} et 308 sacs (une règle, une trousse et un kit scolaire) qui ont été distribués.

► L'engagement en faveur de la santé

L'accès à la santé est un enjeu majeur pour les communautés au sein desquelles SIPH opère qui peuvent avoir des difficultés financières et matérielles pour bénéficier de soins. C'est pourquoi le Groupe a structuré son approche afin de répondre à ces différents besoins en facilitant l'assistance médicale aux communautés riveraines, construisant des infrastructures sanitaires ou encore mettant en place des solutions d'assurance maladie pour réduire les frais de santé. Seules les communautés riveraines des sites de SAPH et CRC fréquentent les centres de santé de ces entreprises. Sur les 174 543 consultations enregistrées en 2013 dans le Groupe, 18 219 sont du fait de la fréquentation de ces populations. 137 naissances sur 1171 dans ces structures sanitaires sont également le fait de ces communautés.

Les filiales de SIPH contribuent à certaines initiatives locales et ont noué des partenariats avec des ONG traitant des démunis, des déscolarisés, du VIH-SIDA telles que l'AISED (Association Ivoirienne pour la Sauvegarde de l'Enfance en Danger), Ruban Rouge, Aconda Vs et l'OHASA (Organisme Humanitaire d'Aide à la Santé).

GREL a acquis une ambulance mobile qui sillonne régulièrement tous les villages riverains de ses sites afin de les dépister sur les maladies de santé publique. La dernière campagne a eu pour objet le cholestérol.

► L'appui au sport, à la culture et à la préservation de l'environnement

Le Groupe apporte son appui à des associations sportives, culturelles et des institutions de protection de l'environnement (*Environmental Protection Agency, CIAPOL, ANDE, Maryland County Sport Teams, le Zoo d'Abidjan...*).

13 - NOTE METHODOLOGIQUE

Les procédures du Groupe sont composées :

- d'un guide méthodologique de reporting social et environnemental Groupe, intégrant deux guides de définition des indicateurs communs SIPH et déclinable par les entités en procédures de reporting social et environnemental;
- d'un guide de collecte des informations qualitatives sociales, sociétales et environnementales

► Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Le reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du Groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation n'ont pu disposer de certaines données.

- La filiale CRC au Libéria ne publie pas d'indicateurs quantitatifs environnementaux car l'organisation de reporting n'est pas encore en place.
- La consommation d'électricité n'est pas suivie pour le siège de SAPH à Abidjan et pour les plantations de GREL.
- L'organisation de reporting de trois des cinq sites SAPH ne leur permet pas de suivre la production de déchets dangereux.
- Le Groupe mesure ses consommations d'eau à travers la mise en place de compteurs dont ne disposent pas CRC et RENL ainsi que le secteur irrigation des cultures du site de Yacoli. Raison pour laquelle ces sites n'ont pas communiquée de données en la matière. Le Groupe ne suit cependant pas ses consommations au regard des contraintes hydriques dans les zones de prélèvements. Une étude des contraintes hydriques est en projet.
- Le nombre de jour d'absence pour raisons familiales, personnelles et maladies professionnelles est diversement suivi. Le Groupe entend atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme avant de suivre ces données.
- 40 Personnel Cadre et Agent de Maîtrise (PCAM) du site de TOUPAH n'ont pas été pris en compte pour le calcul des effectifs par classe d'âge.
- Le site de YACOLI n'est pas en mesure de suivre le nombre de jours d'absence liés à la maladie et au paludisme car l'organisation de reporting n'est pas en place.
- La consommation d'eau n'est pas suivie par CRC, RENL et YACOLI (seulement la part de la consommation liée à l'irrigation pour YACOLI) en raison de l'absence de compteurs.

► Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux et environnementaux se base sur les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;

► Précisions et limites méthodologiques

- Concernant la production de déchets non-dangereux: trois des cinq sites SAPH publient le caoutchouc de piège comme un déchet non-dangereux alors qu'il est considéré comme un sous-produit sur les autres sites et dans les autres filiales.
- Le Groupe n'a pas de provisions pour risques environnementaux.
- Les « contractors » (*personnel mis à disposition par des tiers*) sont pris en compte pour le calcul des indicateurs formations et santé sécurité à GREL alors que seuls les employés directs sont pris en compte par les autres filiales. Cette différence de méthode est justifiée par le fait que GREL a fortement recours aux « contractors » (*près de six fois plus nombreux que les employés direct*).
- Nombre total de départs de l'entreprise: Les transferts internes entre deux sites de SAPH sont pris en compte dans cet indicateur. Cela concerne 120 employés en 2013.
- Nombre de jours d'absence liés à la maladie et au paludisme : Les employés ne passant pas par les centres de santé du Groupe ne sont pas systématiquement pris en compte dans ces indicateurs.

Le Groupe dans une démarche d'amélioration continue s'engage à enrichir la couverture du reporting à travers un plan d'actions 2014-2016.

► Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

- première phase, les filiales: chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable (DDD) Groupe SIFCA;
- deuxième phase, la DDD du Groupe : elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

14 - TABLEAUX DE CORRESPONDANCE AVEC LE GRENELLE 2

	Indicateurs Grenelle 2	Correspondance
Emploi	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	p. 20-22, 30-35, 40-41
	Les embauches et les licenciements	
	Les rémunérations et leur évolution	
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	
	L'absentéisme	
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
	Le bilan des accords collectifs	
	Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Santé et sécurité	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Formation	Le nombre total d'heures de formation	
	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
Egalité de traitement	La politique de lutte contre les discriminations	
	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives...	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
	à l'abolition effective du travail des enfants	

	Indicateurs Grenelle 2	Correspondance
Politique générale en matière environnementale	<p>L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement</p> <p>Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</p> <p>Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</p> <p>Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</p>	p. 20-22, 30-35, 40-41
Pollution et gestion de déchets	<p>Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</p> <p>Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</p> <p>La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</p> <p>La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</p> <p>La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</p>	
Utilisation durable des ressources	<p>La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</p> <p>L'utilisation des sols</p>	
Changement climatique	<p>Les rejets de gaz à effet de serre</p> <p>L'adaptation aux conséquences du changement climatique</p>	
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	

	Indicateurs Grenelle 2	Correspondance
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	<p>en matière d'emploi et de développement régional</p> <p>sur les populations riveraines ou locales</p>	p. 20-22, 30-35, 40-41
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	<p>Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations</p> <p>Les actions de partenariat ou de mécénat</p>	
Sous-traitance et fournisseurs	<p>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</p> <p>L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</p>	
Loyauté des pratiques	<p>Les actions engagées pour prévenir la corruption</p> <p>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</p> <p>Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</p>	

15 – RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA

« SIPH »

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (ci-après « SIPH ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le comité français d'accréditation (COFRAC) sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après les « Référentiels ») et qui sont disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable du Groupe SIPH.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de l'Île-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Confédération Nationale des Commissaires aux Comptes
SIREN : 572 028 041 RCS Nanterre
PMA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre novembre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le paragraphe « Note méthodologique » du chapitre développement durable du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment relatives aux limitations de périmètre de communication des consommations d'eau, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif des sites que nous avons sélectionnés³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 25% et 95% des informations quantitatives sociales et entre 20% et 100% des informations quantitatives environnementales.

² **Informations sociales quantitatives** : Répartition de l'effectif par zone géographique au 31 décembre, Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe au 31 décembre, Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre, Répartition des embauches au 31 décembre, Répartition des licenciements et départs au 31 décembre, Répartition des heures travaillées au 31 décembre, Répartition des jours d'absence par motif au 31 décembre, Répartition des accidents de travail au 31 décembre, Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du Groupe en 2013, Nombre total d'heures de formation et Nombre de salariés formés

Informations sociales qualitatives : Paragraphe « Dialogue Social », « Promouvoir la sécurité et la santé au travail », « Lutter contre les discriminations et encourager la constitution d'équipes plurielles » et « Droits de l'Homme : un devoir de vigilance »

Informations environnementales quantitatives : Consommation d'électricité, Essence des véhicules dont l'entreprise est propriétaire, Diesel des véhicules dont l'entreprise est propriétaire, Gaz naturel, Consommation de diesel des générateurs et sécheurs, Consommation d'eau, Déchets dangereux et non-dangereux produits et valorisés et Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

Informations environnementales qualitatives : Paragraphe « Prévenir la pollution et gérer les déchets » et « Protéger la biodiversité »

Informations sociétales qualitatives : Paragraphe « Contribuer au développement des plantations et des territoires », « Promotion de la responsabilité sociétale dans la sphère d'influence » et « Etre éthique dans les affaires »

³ Rapides GRAH (Côte d'Ivoire), Yacoli (Côte d'Ivoire), GREL (Ghana) et RENL (Nigéria).

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Réerves exprimées :

Le dispositif de reporting mis en place ne permet pas une traçabilité satisfaisante des informations collectées pour les indicateurs « nombre total d'heures de formation », « nombre de salariés formés », « Essence des véhicules dont l'entreprise est propriétaire », « Diesel des véhicules dont l'entreprise est propriétaire » et « Consommation de diesel pour les générateurs et sécheurs ». Les travaux menés ne nous permettent pas de nous prononcer sur la conformité de ces indicateurs avec le référentiel de reporting.

Conclusion

Sur la base de nos travaux et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2014
L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Thierry Billac

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Exercice social du 01/01/2013 au 31/12/2013

	au 31 Décembre 2013			au 31/12/12		au 31/12/13	au 31/12/12
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Autres immobilisations incorporelles	538 840 €	385 432 €	153 408 €	238 110 €	Capital social	11 568 966 €	11 568 966 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €		0 €	8 475 €	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034 €	25 179 034 €
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>538 840 €</i>	<i>385 432 €</i>	<i>153 408 €</i>	<i>246 585 €</i>	Réserve Légale	<i>1 156 897 €</i>	<i>1 156 897 €</i>
Installations générales	170 291 €	109 392 €	60 899 €	16 460 €	Réserves indisponibles	2 780 €	2 780 €
Installations informatiques	0 €	0 €	0 €	0 €	Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918 €	6 918 €	0 €	0 €	Report à nouveau	49 203 782 €	14 698 125 €
Autres matériel informatique	61 892 €	47 828 €	14 063 €	21 161 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-15 883 774 €	54 748 817 €
Mobilier de bureau	129 183 €	84 175 €	45 008 €	54 907 €	Provisions réglementées	581 992 €	560 835 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €		0 €	30 000 €			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>368 283 €</i>	<i>248 313 €</i>	<i>119 970 €</i>	<i>122 528 €</i>	Total capitaux propres	71 809 677 €	107 915 453 €
Autres participations	61 782 359 €	2 618 055 €	59 164 304 €	61 782 359 €	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à des participations	33 441 945 €	33 441 945 €	0 €	17 182 571 €			
Prêts	54 207 €		54 207 €	62 341 €	Provisions pour risques	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	39 539 €		39 539 €	17 518 €	Provisions pour charges	1 769 804 €	343 922 €
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>95 318 051 €</i>	<i>36 060 000 €</i>	<i>59 258 051 €</i>	<i>79 044 790 €</i>			
Total actif immobilisé	96 225 174 €	36 693 745 €	59 531 429 €	79 413 904 €	Total provisions	1 769 804 €	343 922 €
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	606 052 €		606 052 €	252 904 €	Emprunts et dettes auprès des éts. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>606 052 €</i>	<i>0 €</i>	<i>606 052 €</i>	<i>252 904 €</i>	- dont à plus d'un an	9 428 571 €	12 785 714 €
					- dont à moins d'un an	13 446 492 €	3 426 292 €
Avances et acomptes versés	3 033 917 €		3 033 917 €	1 557 626 €	Emprunts et dettes financières divers		
Clients et comptes rattachés	33 930 345 €	2 153 €	33 928 191 €	37 627 132 €	Avances acomptes reçus sur commande en cours	1 119 025 €	305 455 €
Autres créances	14 684 521 €	6 217 €	14 678 304 €	10 224 176 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 356 347 €	33 210 729 €
<i>Total créances</i>	<i>51 648 783 €</i>	<i>8 371 €</i>	<i>51 640 413 €</i>	<i>49 408 934 €</i>	Dettes fiscales et sociales	590 353 €	1 169 058 €
Valeurs mobilières de placement	8 398 225 €		8 398 225 €	11 813 900 €	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €	0 €
Disponibilités	4 196 670 €		4 196 670 €	19 619 385 €	Autres dettes	185 616 €	240 710 €
Charges constatées d'avance	1 663 193 €		1 663 193 €	854 185 €	Produits constatés d'avance	934 478 €	1 362 212 €
Total actif circulant	66 512 924 €	8 371 €	66 504 553 €	81 949 308 €	Total dettes	53 060 883 €	52 500 170 €
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion Actif	816 700 €		816 700 €		Ecart de conversion Passif	212 318 €	603 667 €
TOTAL GENERAL	163 554 799 €	36 702 116 €	126 852 683 €	161 363 212 €	TOTAL GENERAL	126 852 683 €	161 363 212 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

Exercice social du 01/01/2013 au 31/12/2013

	au 31/12/13	au 31/12/12
PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
Ventes de marchandises	351 585 455 €	394 528 801 €
Prestations de services	8 945 327 €	9 927 688 €
Divers		
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	360 530 782 €	404 456 489 €
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	0 €	105 059 €
Autres produits	376 478 €	16 830 €
<i>Total des produits d'exploitation</i>	360 907 260 €	404 578 378 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	343 469 739 €	386 604 573 €
Variation de stock (marchandises)	-353 148 €	404 429 €
Autres achats et charges externes	11 327 035 €	8 137 902 €
Impôts, taxes et versements assimilés	358 791 €	871 640 €
Salaires et traitements	1 436 397 €	2 448 620 €
Charges sociales	684 847 €	1 007 472 €
Dotations sur immobilisations (amortissements)	133 471 €	136 243 €
Dotations sur actif circulant (provisions)	8 371 €	
Dotations sur risques et charges (provisions)	609 182 €	0 €
Autres charges	64 045 €	88 632 €
<i>Total des charges d'exploitation</i>	357 738 729 €	399 699 509 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 168 531 €	4 878 869 €
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée	0 €	0 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	14 187 682 €	56 461 966 €
Autres intérêts et produits assimilés	1 266 098 €	814 376 €
Reprises sur provisions, transferts charges	12 392 €	
Défauts positifs de change	96 732 €	172 910 €
Produits nets sur cessions de V.M.P.	23 356 €	195 003 €
<i>Total des produits financiers</i>	15 586 260 €	57 644 254 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	32 447 700 €	4 429 000 €
Intérêts et charges assimilées	539 386 €	689 486 €
Défauts négatifs de change	179 763 €	158 934 €
Charges nettes sur cessions de V. M. P.		
<i>Total des charges financières</i>	33 166 849 €	5 277 420 €
RESULTAT FINANCIER	-17 580 590 €	52 366 834 €
RESULTAT COURANT	-14 412 059 €	57 245 703 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0 €	0 €
Sur opérations en capital	1 €	
<i>Total des produits exceptionnels</i>	1 €	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	17 236 €	
dotation amortissements et provisions	21 158 €	29 581 €
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	38 394 €	29 581 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-38 393 €	-29 581 €
Impôt sur les bénéfices	1 433 322 €	2 467 306 €
TOTAL DES PRODUITS	376 493 521 €	462 222 632 €
TOTAL DES CHARGES	392 377 295 €	407 473 816 €
RESULTAT	-15 883 774 €	54 748 817 €

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Retournement du cycle du caoutchouc

L'exercice enregistre une baisse du chiffre d'affaires qui s'établit à 361 millions d'euros contre 404 millions d'euros en 2012.

Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la conjoncture défavorable sur les marchés financiers et par le retournement du cycle du marché caoutchouc à la baisse. Le cours du caoutchouc qui se situait début 2013 à 3 \$/kg est passé à fin 2013 à 2.3 \$/kg.

Malgré ce contexte l'activité commerciale a été marquée par une bonne dynamique sur les quantités vendues. SIPH a enregistré une hausse de 18 % environ par rapport à l'année dernière.

1.2./ Développement de CRC toujours en cours

La filiale CRC poursuit toujours son programme de développement mais à un rythme moins rapide que prévu initialement.

SIPH, qui détient CRC à 100 %, finance son développement en avances en compte courant qui se montent à 33 millions d'euros à fin 2013.

La baisse du cours du caoutchouc et les différentes évolutions de son programme de développement ont impacté la situation financière de CRC.

Après analyse, le Groupe a décidé de comptabiliser une dépréciation complémentaire de 31.631 millions d'euros sur les éléments d'actifs détenus par SIPH sur CRC (créances rattachées aux participations, titres).

L'impact des investissements et du programme de planting mené par le Groupe aura un effet positif sur la production à long terme compte tenu du cycle maturité de l'hévéa qui commence à produire 7 ans après sa plantation.

1.3./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales ont permis à REN, GREL et SAPH de distribuer des dividendes. Ces dividendes reçus des filiales représentent 14,159 millions d'euros contre 56,461 millions d'euros en 2012.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

2.1.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes:

	Durée
installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3 *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Les avances en comptes courants aux filiales sont enregistrées en « créances rattachées à des participations ».

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 *Stocks et en-cours*

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	524 465	14 375	0	538 840
Immobilisations incorporelles en cours :	8 475	-8 475	0	0
Immobilisations corporelles :	344 157	66 680	42 553	368 283
Immobilisations incorporelles en cours :	30 000	-30 000		0
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	61 782 359	0	0	61 782 359
*Créances rattachées à des participations	21 611 571	11 830 374	0	33 441 945
*Prêts et autres immobilisations financières	79 859	22 021	8 134	93 746
	83 473 790	11 852 395	8 134	95 318 050
Total général	84 380 886	11 894 974	50 687	96 225 174

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	286 354	99 077	0	385 432
Immobilisations corporelles :	251 628	34 393	37 708	248 313
Total	537 982	133 471	37 708	633 745

Dépréciations

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	12 392	2 618 055	12 392	2 618 055
*Créances rattachées à des participations	4 429 000	29 012 945		33 441 945
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	4 441 392	31 631 000	12 392	36 060 000

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Il n'y a pas eu d'augmentation particulière sur les immobilisations incorporelles. Ce poste comporte principalement les logiciels GTE pour la gestion de l'activité « General Trade » et EVA pour la gestion de l'activité Caoutchouc.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Des travaux d'entretien des bureaux ont été amorcés fin 2012 et se poursuivent sur 2013. Des travaux complémentaires sont prévus en 2014.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 59 164 304 € contre 61 782 359 € au 31/12/12. Cette variation correspond à la dépréciation effectuée sur les titres de CRC suite à l'analyse de la situation financière effectuée par le Groupe.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 33 441 945 € et concernent CRC. Elles comprennent des obligations convertibles en actions souscrites lors de l'acquisition des titres CRC, les avances en compte courant et les créances commerciales de CRC qui ont été remontées dans le compte courant à hauteur de 6 572 173 €.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											
1) Filiales (détenues à +50%)											
<i>Filiales françaises :</i>											
<i>Filiales étrangères :</i>											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>		<i>€</i>	<i>€</i>			<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>	<i>€</i>	
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	14 593 620	59 271 755	68,06%	26 190	26 190	0		155 621 070	13 707 057	7 637	31/12/2013 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	<i>NGN</i>	<i>NGN</i>		<i>€</i>	<i>€</i>	<i>€</i>		<i>NGN</i>	<i>NGN</i>	<i>€</i>	
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local goverment Area - Edo State Nigeria	491 875	7 471 091	70,32%	19 662	19 662	0		8 119 598	1 921 906	3 747	31/12/2013 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	<i>€</i>	<i>€</i>		<i>€</i>	<i>€</i>	<i>€</i>		<i>€</i>	<i>€</i>	<i>€</i>	
Siège social : Takoradi Ghana	2 347	43 442	60,00%	2 817	2 817	10 000		39 652	6 154	0	31/12/2013 (1)
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	<i>USD</i>	<i>USD</i>		<i>€</i>	<i>€</i>	<i>USD</i>		<i>USD</i>	<i>USD</i>		
Siège Social : Libéria	13 299	(25 189)	100,00%	13 036	10 418	46 036		13 689	(10 694)	0	31/12/2013 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
<i>Participations à l'étranger :</i>											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
<i>Participations :</i>				<i>€</i>	<i>€</i>	<i>€</i>					
.Dans les autres Sociétés françaises				76	76	0					
.Dans les Sociétés étrangères				0	0	0					
C - Renseignements globaux les titres											
c'est-à-dire A+B				<i>€</i>	<i>€</i>	<i>€</i>					
Filiales étrangères				61 705	59 087	0					
Participations dans les Sociétés françaises				76	76						
Participations dans les Sociétés étrangères				0	0						
				61 781	59 163	0					

1) 1.00 € = 655.957 F.CFA

1.00 € = 219,619 NGN - Naira

1.00 € = 1,37660 USD

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison prévue au 1^{er} trimestre 2014.

Note 4 – Créances

- **Avances aux fournisseurs** : 3 033 917 € contre 1 557 626 € au 31/12/12.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises, et les appels de marges liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc). La baisse des prix du caoutchouc en 2013 n'a pas nécessité d'appel de marge.
- **Clients nets** : 33 928 191 € contre 37 627 132 € au 31/12/12.
La totalité des créances est considérée recouvrable.
- **Autres créances** : 14 678 304 € contre 10 224 176 € au 31/12/12.
Ce poste comprend notamment 118 204 € de TVA récupérable, 1 567 360 € de créance d'IS sur l'année 2013 et un compte courant débiteur de 10 159 938 €. Ce compte courant débiteur concerne la filiale GREL et lui permet le financement de son programme d'investissement en attendant la mise en place de prêts structurés en cours de négociation.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 8 398 225 € contre 11 813 900 € au 31/12/12.

Au 31/12/13 les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des placements à court terme des disponibilités

		Montant au 31/12/13	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/13	Valeur boursière au 31/12/13
3,339	sicav SG Monétaire Plus Société Générale	32 474	9 725	10 150	33 893
0,23	sicav SG Monétaire Premier Jour A Société Générale	5 484	23 689	23 763	5 501
1 315,00	FCP Palatine institution	3 344 340	2 543	2 544	3 344 913
1 140,00	FCP BNP Paribas Fortis Money Prime	1 160 896	1 018	1 018	1 161 079
348,00	FCP Crédit Agricole Fbt Sequin	3 631 566	10 436	10 438	3 632 299
		8 174 759			8 177 684

- et la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine (cf. Note 10).

Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 4 196 670 € contre 19 619 385 € au 31/12/12.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 1 663 193 € contre 854 185 € au 31/12/12.

Il comporte notamment des charges de location et de maintenance pour 101 208 € et 1 561 985 € de charges constatée d'avance sur l'activité commerciale General Trade, notre centrale d'achat.

Note 8 - Capitaux propres : 71 809 677 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2012	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	14 698 125	34 505 657			49 203 782
Résultat de l'exercice	54 748 817	-54 748 817	-15 883 774		-15 883 774
Provisions réglementées	560 835			21 158	581 993
Distribution du dividende		20 243 160			
Total	107 915 453	0	-15 883 774	21 158	71 809 677

La provision réglementée de 581 992 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres CRC et SAPH en 2008 et 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,26%
CFM	1 033 516	20,42%	23,00%
Flottant	1 213 864	23,99%	13,74%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 1 769 804 €

Ce poste est constitué de la provision sur écart de conversion actif pour 816 700 €, de la provision de 3% sur les dividendes distribués pour 607 295 € et de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, pour 345 809 €.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2013. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

Provisions pour Risques et Charges

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	343 922 €	1 887 €			345 809 €
Provision pour contribution de 3%		607 295 €			607 295 €
Provision pour écart de conversion Actif		816 700 €			816 700 €
Total des provisions	343 922 €	1 425 882 €	0 €	0 €	1 769 804 €

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 22 875 063 € contre 16 212 006 € 31/12/2012.

Il se compose des emprunts suivants :

571 428 €	Emprunt Société Générale à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Société Générale à moins d'un an
4 571 429 €	Emprunt Banque Palatine à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Banque Palatine à moins d'un an
4 285 714 €	Emprunt Crédit Agricole à plus d'un an
1 071 429 €	Emprunt Crédit Agricole à moins d'un an
10 017 716 €	Découvert Société Générale
71 632 €	Intérêts et frais bancaires courus à payer

L'emprunt auprès de la Société Générale a été contracté en avril 2008 pour le financement des titres de CRC. D'un montant initial de 8 millions d'euros, cet emprunt est remboursable sur 7 ans. Le taux d'intérêt variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 5.65%.

Deux emprunts, ont été contractés en 2011, pour financer l'acquisition des 40% de CRC et les développements de CRC au Liberia :

L'un auprès de la Banque Palatine, contracté le 01/09/11. Il porte sur 8 millions d'euros, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.

L'autre auprès du Crédit Agricole, contracté le 30/09/11. Il porte sur 7,5 millions d'euros, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Ce poste représente 27 356 347 € contre 33 210 729 € au 31/12/2012.

du 01/07/13 au 30/09/13	du 01/10/13 au 31/10/13	du 01/11/13 au 30/11/13	du 01/12/13 au 31/12/13	du 01/01/14 au 31/01/14	du 01/02/14 au 28/02/14	du 01/03/13 au 31/03/13	du 01/04/13 au 30/04/13	du 01/05/13 au 31/05/13	total
-1 932 677	23 884	-823 456	-2 071 269	-6 751 871	-4 625 039	-1 017 564	-1 170 160	-8 988 194	-27 356 347

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

Les échéances antérieures au 30/11/13 pour un montant de 1 908 793 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances à partir de décembre 2013 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 590 353 € contre 1 169 058 € au 31/12/12.

Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 523 669 €. Les dettes fiscales s'élèvent à 66 684 €.

Note 13 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 185 616 € contre 240 710 € au 31/12/12.

Il se compose de clients crébiteurs pour 616 € et de charges à payer pour 185 000 €.

Note 14 – Produits Constatées d'avance

Ce poste s'élève à 934 478 € au 31/12/13 et concerne des contrats de couverture débouclés devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2014.

Note 15 – Compte de Régularisation

Ce poste s'élève à 212 318 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours des devises et principalement le dollar.

Note 16 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	33 441 945		33 441 945
Prêts et autres immobilisations financières	93 747		93 747
Créances clients	33 930 345	33 930 345	
Autres créances	14 684 521	14 684 521	
Charges constatées d'avance	1 663 193	1 663 193	
	83 813 750	50 278 059	33 535 691
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 7 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 875 063	13 446 492	9 428 571
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	27 356 347	27 356 347	
Dettes sociales et fiscales	590 353	590 353	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		
Autres dettes	185 616	185 616	
Produits constatés d'avance	934 478	934 478	
	51 941 858	42 513 286	9 428 571

Note 17 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008, Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du prêteur.
- Promesse de nantissement au profit du prêteur de 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de matériels de l'activité General Trade : 2 005 000 USD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2013
 - Contrats SWAP EUR portant sur 12 965 tonnes
 - Contrats SWAP USD portant sur 760 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2013.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5,65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
 - Contrats SWAP EUR portant sur 12 965 tonnes
 - Contrats SWAP USD portant sur 760 tonnes

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 18 - Produits d'exploitation : 360 907 260 € contre 404 578 378 € au 31/12/12

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en diminution suite à la baisse du cours du caoutchouc en 2013. Le prix de vente est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les autres activités de négoce de matières premières n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2013	2012
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	315 903 461	339 347 574
Chiffre d'affaires Autres Activités	35 681 994	55 181 227
Facturation de prestations de services	8 945 327	9 927 688
Produits de gestion courante	376 478	16 830
Reprise sur indemnité de départ à la retraite	0	105 059

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	24 272 199
Europe	97 655 442
Autres pays	238 603 141
Total	360 530 782

Note 19 - Charges d'exploitation : 357 738 729 € contre 399 699 509 € au 31/12/12

La diminution de 41 960 780 € provient essentiellement de la baisse des achats de marchandises, dont le prix est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises s'élèvent à 343 116 590 € à 387 009 002 € en 2012.

Les charges externes représentent 11 327 135 € contre 8 137 902 € en 2012, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Note 20 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2013.

Note 21 - Résultat financier : perte de 17 580 890 € contre un bénéfice de 52 366 834 € au 31/12/12

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

7 636 759 €	dividendes de SAPH exercice 2012
2 775 000 €	dividendes de GREL exercice 2012
3 747 249 €	dividendes de REN exercice 2012
28 674 €	dividendes divers exercice 2012
-83 031 €	différence de change
23 356 €	produits nets sur cessions de titres de placement
1 266 098 €	revenus des autres créances
12 392 €	reprise sur provisions
-31 631 000 €	provision s/dépréciation des créances ratt. à des participations
-816 700 €	dotations s/provisions charges financières - Ecart de change actif
-539 386 €	intérêts et charges assimilées
-17 580 590 €	

Note 22 - Résultat exceptionnel : Perte de 38 392.94 € contre une perte de 29 581 € au 31/12/12

Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement :

1 €	Cession des actions Sogestal Kayanza
-12 392 €	Valeurs des éléments d'actif cédés - Sogestal Kayanza
-4 844 €	Valeurs des éléments d'actif cédés sur immobilisations corporelles
	Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition en 2008 des titres CRC et en
-21 158 €	2010 de titres SAPH.
-38 393 €	

(cf. Note 8 – Capitaux Propres)

Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 1 433 322 € contre 2 467 306 € au 31/12/12

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 433 322 €.

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 10,70%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	-14 412 059	-4 804 020	-514 030	-5 318 050	-5 567 020	3,3%	-183 712	-5 501 761
Résultat exceptionnel	-38 393	-12 798	-1 369	-14 167	-12 798	3,3%	-422	-14 589
Dispositions fiscales	18 460 744	6 153 581	658 433	6 812 015	6 153 581	3,3%	203 068	7 015 083
Montant de l'IS au titre de 2013				1 479 798			18 934	1 498 732
Crédit Impôt recherche régul IS 2011+2012								-38 455
IS TOTAL 2013								1 433 322

(1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale. Les transactions entre les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Montant concernant les entreprises liées et les participations		
Participations	61 706 135	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	0	CRC
Créances clients et autres créances	23 894 021	SAPH - GREL - REN - SIFCA - PALMCI - SUCRIVOIRE - SANIA - MOPP
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et autres dettes	21 705 690	SAPH - GREL - REN - SIFCA - MICHELIN
Autres charges financières	32 407 494	CRC
Autres produits financiers	15 348 222	SAPH - GREL - REN - CRC

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2013 et 2012 ressortent comme suit :

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	0	210 997
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	462 421	-
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	232 169	246 037
Total		694 590	457 034

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre Billon Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012				
Total rémunération	0	0	205 453	205 453
* Rémunération SAPH	0	0	178 404	178 404
* Rémunération SIFCA	0	0		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	0	27 049	27 049
**dont SIPH			24 000	24 000
**dont SAPH			3 049	3 049
Jean-Louis BILLON Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
Total rémunération	462 421	450 421	0	12 000
* Rémunération SAPH	192 982	192 982		
* Rémunération SIFCA	242 390	242 390		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	15 049	0	12 000
**dont SIPH		12 000	0	12 000
**dont SAPH	3 049	3 049	0	0
Bertrand VIGNES Directeur Général				
Total rémunération	232 169	232 169	246 037	246 037
* Rémunération Sifca	232 169	232 169	242 988	242 988
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	0	3 049	3 049
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	0	0	3 049	3 049
Total	694 590	682 590	451 490	463 490

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Certaines données de N-1 ont été corrigées.

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence	0	16 441
dont SIPH	0	13 392
dont SAPH	0	3 049
Autres rémunérations (1)	42 472	41 855
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Pierre BILLON - (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	0	5 544
Autres rémunérations		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	0	9 881
dont SIPH	0	7 848
dont SAPH	0	2 033
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence	0	13 392
dont SIPH	0	13 392
dont SAPH	0	-
Autres rémunérations (1)	338 083	267 333
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean-Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	-	9 544
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence	0	8 712
dont SIPH	-	7 696
dont SAPH	0	1 016
Autres rémunérations	-	-
Total	380 555	372 702
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (Santé, retraite et prévoyance)

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levés pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) *Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)*

5.3./ Effectif au 31/12/2013

- cadres salariés 16
- employés salariés 4

5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 648.50 heures au 31/12/2013, la valeur correspondante est estimée à 237 K€.

5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2013 s'élève à 350 000 €.

5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.7./ Evénements post-clôture

NEANT

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Gynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/13	Au 31/12/12	Au 31/12/12 Retraité (*)	Publié
Actif non courant					
Ecarts d'acquisition et autres Immobilisations incorporelles	Note 6	16 040	17 476	17 476	
Immobilisations corporelles	Note 7	83 639	72 662	72 662	
Actifs biologiques	Note 8	98 677	150 444	150 444	
Immobilisations financières	Note 9	1 692	1 665	1 665	
Impôts différés actifs	Note 22	738	2 390	2 390	
Autres actifs non courants	Note 10	2 934	3 699	3 699	
		203 718	248 337	248 337	
Actif courant					
Stocks	Note 11	66 546	85 850	85 850	
Clients et autres débiteurs	Note 12	59 998	48 557	48 557	
Autres actifs financiers courants	Note 13	2 791	527	527	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	31 897	46 220	46 220	
		161 232	181 153	181 153	
TOTAL ACTIF		364 950	429 490	429 490	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)					
	Notes	Au 31/12/13	Au 31/12/12	Au 31/12/12 Retraité (*)	Publié
CAPITAUX PROPRES					
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société					
Capital apporté	Note 15	11 569	11 569	11 569	
Primes d'émission	Note 15	25 179	25 179	25 179	
Réserves consolidées		165 435	164 761	165 139	
Résultat		-35 180	20 686	20 308	
		167 003	222 195	222 195	
Intérêts minoritaires		62 569	75 186	75 186	
Total des capitaux propres		229 572	297 381	297 381	
PASSIF					
Passif non courant					
Emprunts	Note 18	19 243	25 309	25 309	
Impôts différés passifs	Note 22	15 066	28 484	28 484	
Engagements de retraite et avantages assimilés	Note 19	7 379	8 206	8 206	
Autres passifs long terme	Note 20	3 508	0	0	
		45 195	61 999	61 999	
Passif courant					
Fournisseurs et autres créiteurs	Note 16	36 273	32 565	32 565	
Dettes d'impôt sur le résultat	Note 17	6 736	15 979	15 979	
Emprunts	Note 18	44 209	18 580	18 580	
Autres passifs financiers courants	Note 13	1 456	1 302	1 302	
Provisions pour autres passifs	Note 21	1 509	1 685	1 685	
		90 183	70 110	70 110	
Total du passif		135 378	132 110	132 110	
Total du passif et des capitaux propres		364 950	429 490	429 490	

(*) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode ».

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/13	Au 31/12/12 Retraité (*)	Au 31/12/12 Publié
Ventes de caoutchouc		326 217	358 534	358 534
Autres ventes		38 862	60 819	60 819
Total chiffre d'affaires		365 080	419 353	419 353
Total coûts des marchandises vendues		-277 425	-297 425	-297 879
Marge sur coûts directs		87 655	121 928	121 474
Frais généraux		-36 179	-32 950	-33 293
Dotations aux amortissements		-10 606	-8 030	-8 030
Investissements agricoles		-14 489	-11 426	-11 426
Variations de juste valeur des actifs biologiques		-50 780	-1 041	-1 041
Autres produits et charges d'exploitation		0	0	0
Résultat opérationnel courant		-24 400	68 481	67 684
Plus et moins-values de cessions d'immobilisations		114	768	768
Autres produits et charges opérationnels	Note 28	-11 881	-4 816	-4 816
Résultat opérationnel		-36 166	64 434	63 637
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		761	-379	-379
Coût de l'endettement financier brut		-2 615	-2 285	-2 285
Coût de l'endettement financier net	Note 24	-1 854	-2 664	-2 664
Autres produits et charges financiers	Note 24	0	0	0
Charge d'impôt sur le résultat	Note 25	-408	-25 194	-24 990
Résultat de la période		-38 428	36 576	35 983
revenant :				
- aux actionnaires de la Société		-35 180	20 686	20 308
- aux intérêts minoritaires		-3 248	15 890	15 674
Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)				
- de base		-6,95	4,09	4,01
- dilué		-6,95	4,09	4,01

(*) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode ».

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31/12/13	Au 31/12/12 Retraité (*)	Au 31/12/12 Publié
Résultat net de la période	-38 428	36 576	35 983
<i>I. Eléments ultérieurement recyclable en compte de résultat :</i>			
Variation de juste valeur des instruments de couverture <i>Effet d'impôt</i>	2 403 -672	-4 175 1437	-4 175 1437
Ecart de conversion	-3 197	-153	-153
	Sous-total I	-1 467	-2 890
<i>II. Eléments non reclassables en compte de résultat :</i>			
Gain / Perte - Actuarielle sur engagement retraite (*) <i>Effet d'impôt</i>	202 -118	-797 204	-
	Sous-total II	85	-593
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	-39 810	33 092	33 092
Revenant :			
Aux actionnaires de la société	-34 937	17 600	17 600
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-4 874	15 492	15 492
	-39 810	33 092	33 092

(*) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode ».

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/13	Au 31/12/12
		Retraité (*)	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			
Résultat de l'exercice		-38 428	36 576
Dotations nettes aux amortissements et provisions		22 487	14 696
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	Note 26.1	70 939	13 952
Autres produits et charges calculés		-	-
Elimination des produits de dividendes		-29	-1
Plus et moins-values de cession		-35	1 584
Coût de l'endettement financier net		1 993	967
Charge d'impôt		408	25 194
Elim. de l'étalement des dérivés		6	81
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		57 340	93 049
Impôts versés		-19 068	-38 499
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 26.2	5 603	8 690
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		43 875	63 240
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-49 749	-42 898
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		232	1 018
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		55	-388
Incidence des variations de périmètre. nette de la trésorerie acquise		0	-6 951
Dividendes reçus		29	1
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-49 433	-49 217
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-7 741	-29 896
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-20 243	-40 486
Emissions d'emprunts		725	88
Remboursements d'emprunts		-4 512	-4 095
Intérêts financiers nets versés		-2 008	-992
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme		18 251	23 958
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)			
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-15 528	-51 424
Incidence des variations des cours de devises		-607	-148
VARIATION DE LA TRESORERIE		-21 694	-37 548
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	Note 26.3	41 092	78 641
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	Note 26.3	19 399	41 092

(*) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino-ritaires	TOTAL
	Capital	Primes	Réserves groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 31 décembre 2011	11 569	25 179	146 223	-2 282	64 593	245 282	89 998	335 281
Incidence changement de méthode au 1er jan 12			-583		583		-	
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2012	11 569	25 179	145 640	-2 282	65 176	245 282	89 998	335 281
Affectation du résultat 2011 en réserves			65 176		-65 176		-	
Dividendes versés			-40 486			-40 486	-29 896	-70 382
Résultat 2012					20 308	20 308	15 674	35 983
Défauts de conversion				29		29	-182	-153
Juste valeur des instruments financiers			-2 737			-2 737		-2 737
Imputation de la dette sur put CRC							-	6 951
Acquisition titres minoritaire CRC							-	-6 951
Autres			-201			-201	-410	-610
Capitaux propres au 31 décembre 2012	11 569	25 179	167 392	-2 253	20 308	222 195	75 186	297 381
Incidence changement de méthode au 1er jan 13			-377		377		-	
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2013	11 569	25 179	167 015	-2 253	20 685	222 195	75 186	297 381
Affectation du résultat 2012 en réserves			20 685		-20 685		-	
Dividendes versés			-20 243			-20 243	-7 741	-27 985
Résultat 2013					-35 180	-35 180	-3 248	-38 428
Défauts de conversion				-1 278		-1 278	-1 919	-3 197
Juste valeur des instruments financiers			1 441			1 441	290	1 731
Gain actuariels			81			81	4	85
Autres			-12			-12	-3	-15
Capitaux propres au 31 décembre 2013	11 569	25 179	168 966	-3 531	-35 180	167 003	62 569	229 571

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,26 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20,42% du capital et 23% des droits de vote.

Les dividendes versés se sont élevés à :

- 20,24 millions d'euros en 2013, soit 4,00 euros par action, conformément à la 8^{ème} résolution de l'AGO du 21 juin 2013.
- 40,49 millions d'euros en 2012, soit 8,00 euros par action, conformément à la 5^{ème} résolution de l'AGM du 22 juin 2012.

NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1er janvier 1900, cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment B), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 10 avril 2014, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2013, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

► Baisse des cours du caoutchouc

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 3\$/kg début 2013 a enregistré une baisse régulière pour atteindre 2,3\$/kg en fin d'année. L'évolution de la parité euros/dollars a eu un effet amplificateur négatif (1,33 \$/€ début 2013 contre 1,37 \$/€ fin 2013). Ainsi le cours moyen exprimé en euros s'établissait à 2,3 €/kg début 2013 pour terminer à 1,64 €/kg fin 2013, soit -29% sur l'année 2013.

Exprimé en euros, le cours moyen 2013 est en repli de 22,9 % par rapport à l'an dernier (1,89€/kg contre 2,45€/kg en 2012).



Dans un contexte de retournement de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 326,2 M€, en repli de 9 %, lié uniquement au recul des prix de vente.

L'augmentation des productions vendues (+15,3%) a compensé en partie la chute des prix, le prix unitaire de vente étant en recul de 21% sur cet exercice.

Avec les activités connexes, le chiffre d'affaires total est de 365,0M€.

► L'exercice 2013 est fortement impacté (68,4 millions) par les évaluations d'actifs

Les évaluations d'actifs par cash-flow projetés ont été revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, la juste valeur des actifs biologiques diminue de 53,6 millions d'euros (*y compris les écarts de conversion*), tandis que les actifs de CRC sont dépréciés de 14,8 millions d'euros au total au 31 décembre 2013.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 326 millions d'euros, et après les évaluations d'actifs, le résultat consolidé du groupe SIPH ressort en perte de 38,4 millions d'euros, et génère un flux de trésorerie lié à l'activité de 43,9 millions d'euros.

► Fiscalité en Côte d'Ivoire

Certaines entreprises ivoiriennes qui réalisaient au moins 30% de leurs ventes à l'export étaient exemptées de TVA sur les acquisitions de biens et services. La loi de finances 2013 a supprimé cette exemption : dorénavant SIPH devra acquitter la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. A titre indicatif, cette avance de TVA a mobilisé plus de 6 millions d'euros de besoin en fond de roulement au cours de l'exercice 2013.

La taxe de 5% sur le chiffre d'affaires du caoutchouc granulé spécifié des usiniers de la filière hévéicole demeure en vigueur. L'impact sur le résultat avant impôt de SIPH est de 11,6 M€ au 31 décembre 2013. A titre de rappel, un montant de 12,8 M€ avait été supporté au titre de l'exercice 2012.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2012, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception de la première application de la norme « IAS 19 révisée ». Les incidences de ce changement de méthode sont présentées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, sont sans incidence significative sur les Comptes du groupe SIPH :

- IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » - « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ».
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. L'objectif de la norme est de fournir dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS. Elle ne constitue pas un accroissement des possibilités d'utiliser la juste valeur dans le reporting financier.
- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », pour une application à compter des exercices ouverts le 1er juillet 2012. Ces amendements exigent notamment de présenter des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat. Ces amendements exigent aussi que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant les autres éléments du résultat global.
- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » pour une application à compter des exercices ouverts le 1 janvier 2013. Ces amendements portent sur l'abandon de la méthode du « corridor », la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs provenant des régimes à prestations définies, incluant l'obligation de présenter dans les autres éléments du résultat global (OCI) les ré-estimations afin de distinguer ces changements de ceux que nombreux perçoivent comme étant le résultat d'activités quotidiennes de l'entité, la clarification de certains points, incluant la classification des avantages du personnel, les estimations courantes des taux de mortalité, des impôts et des coûts administratifs, le partage des risques et l'indexation conditionnelle, l'amélioration des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies en exigeant une meilleure information sur les caractéristiques de ces régimes et les risques auxquels l'entité est exposée par sa participation dans ces régimes. Chez SIPH la révision de cette norme a conduit à présenter les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global (OCI) en lieu et place du compte de résultat. SIPH n'appliquait pas la règle du corridor.

dont l'application anticipée est autorisée dans le référentiel IASB « tel que publié » et non encore adoptés par l'Union Européenne. Il s'agit de :

- Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS » publié par l'IASB le 13 mars 2012 non encore adopté par l'Union Européenne. Cet amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant.
- Améliorations annuelles des IFRS publiées par l'IASB le 17 mai 2012 et non encore adoptées par l'Union Européenne. L'IASB met en œuvre ce processus pour apporter des modifications estimées nécessaires, mais non urgentes, à ses normes, lorsque celles-ci ne font pas l'objet, par ailleurs, d'un projet majeur.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2013.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et Note 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10 et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (*notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),*
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'évènements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. La variation ultérieure de la juste valeur des ajustements de prix classés en actifs ou en dettes ne peut être comptabilisée en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Dans tous les autres cas, les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entrainer des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées avec des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2013 sont présentées en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2013, les tests de dépréciation concernent les écarts d'acquisition. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIERES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et des stocks (production agricole) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes d'abattage prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il est admis qu'il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le groupe SIPH, dans le cadre de son information financière consolidée, évalue depuis son passage aux normes IFRS ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales.

Cependant la volatilité des cours du caoutchouc, et l'absence de marché liquide pour les plantations d'hévéa, génèrent une incertitude sur ces estimations, susceptible d'entraîner un ajustement du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transaction qui s'appliqueraient à une exploitation combinée « plantation agricole + usine de transformation».

La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes : il s'agit de la méthode des Discounted Cash Flows (DCF), en l'absence de marché actif et compte tenu du fait que les transactions comparables ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation.

Depuis le 31 décembre 2011, la société a eu recours à un évaluateur externe, contrairement aux clôtures antérieures pour lesquelles les évaluations étaient réalisées par le management.

→ **Les revenus**

Le cycle économique des arbres

La construction des revenus issus des plantations (cultures matures et immatures) existantes au 31/12/2013, excluant toute replantation au-delà, conformément à l'IAS 41, est établie en considérant une phase d'immaturité (1ère à 6ème année après le planting) et de saignée « normale » (7ème à 36ème année) et d'une saignée « additionnelle » éventuelle (37^{ème} à 43^{ème} année). Le principe fondamental est que les projections sont arrêtées dès lors que l'exploitation d'une année supplémentaire réduit la valeur actuelle de la parcelle.

Ces calculs prennent en compte les réalités et pratiques du management de chacune des plantations en matière de saignée.

Les projections de prix de ventes

- **Prix de vente du caoutchouc sec**

Il est recouru aux projections officielles publiées par la Banque Mondiale pour les principales matières. L'information utilisée pour l'évaluation au 31 décembre 2013 est celle publiée en date du 30 janvier 2014, relative aux projections du caoutchouc de type RSS3 (Malaisie). Le caoutchouc commercialisé par SIPH est essentiellement la référence TSR20 (SICOM). Le spread entre les évolutions moyennes annuelles de ces deux références est relativement limité et constant sur un horizon long. Aussi, le management a-t-il décidé valablement de retenir les publications existantes de la Banque Mondiale. Il sera recouru aux références de projections annuelles du caoutchouc TSR 20 dès lors qu'elles seront publiées par la Banque Mondiale.

- **Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)**

Il est retenu le rapport mensuel moyen pondéré entre les prix mensuels effectivement payés aux planteurs privés et le prix de vente du caoutchouc sec, qui est appliqué aux cours annuels prévisionnels du caoutchouc sec RSS3 publiés par la Banque Mondiale.

- **Hypothèses de rendements prévisionnels**

Les données de productivité théoriques en fonction des degrés de maturité sont ajustées en fonction des productivités réelles constatées parcelle par parcelle.

→ **Les coûts**

Les coûts retenus demeurent ceux relatifs aux plantations, et excluent de ce fait les coûts de transformation industrielle des fonds de tasse.

Les coûts agricoles sont répartis en :

- coûts de maintenance et entretien agricole, qui évoluent en fonction de l'âge de la plantation, selon son degré d'immaturité, ou selon qu'elle soit mature.
- coûts de récolte
- coûts de transport jusqu'à l'usine
- frais généraux agricoles
- coûts de maintien agricoles. Il n'est donc pas tenu compte de l'amortissement dans le coût de production agricole.

Ces coûts connaissent une inflation régulière durant les périodes de projection, en fonction des zones d'activité. Le facteur inflationniste appliqué aux coûts agricoles projetés correspond aux projections publiées par la Banque Mondiale.

→ ***La valeur des terrains et des autres actifs non biologiques***

L'approche DCF retenue permet, après déduction des actifs corporels qui concourent à la production agricole que sont les infrastructures, les bâtiments, les équipements et matériels, d'aboutir à la valeur de l'actif « combiné » terre + arbres.

Afin de déterminer la stricte valeur de l'actif biologique, la valeur des terrains est retranchée afin d'évaluer celle des actifs biologiques immobilisés.

Il aurait été possible de traiter cette situation en impactant les cash out projetés des coûts de loyers payés pour l'exploitation de ces terres. Cependant, les loyers issus des privatisations de ces sociétés à participation publique ou encore des accords de jouissance des terres dans certains pays, ne sont guère représentatifs d'une juste valeur de loyer. De plus, il n'a pas été possible d'approcher cette juste valeur de loyer par toute autre approche pouvant être opposable.

En revanche, il existe des références convergentes sur la valeur des terres destinées à être cultivées :

- La Banque Mondiale a publié des fourchettes de transactions par pays ;
- Un schéma d'extension de plantations industrielles, en cours de développement, permet de déterminer une fourchette de valeurs représentative d'un coût d'accès à la terre ;
- Les entretiens menés par l'évaluateur avec le management local lui ont permis d'appréhender des fourchettes de valeur pour des transactions entre personnes physiques et selon le droit coutumier.

La priorité est donc accordée à la stricte valeur de l'actif biologique en isolant la valeur des actifs non biologiques, dont les terrains. Plus précisément, la méthodologie retenue consiste à déterminer une valeur actuelle des flux opérationnels, de laquelle sont déduites les valeurs des actifs non biologiques. La juste valeur des actifs biologiques est de ce fait une valeur résiduelle.

→ ***Le taux d'actualisation***

L'approche de calcul des taux d'actualisation par l'expert indépendant est basée sur les tables publiées par le Professeur Damodaran et les données observables spécifiques au secteur tels que ratio dettes/equity et beta leverage sont ceux du groupe de sociétés du même secteur d'activité que SIPH.

Les taux d'actualisation utilisés par l'expert indépendant sont après effet d'impôt, et sont appliqués à des revenus nets opérationnels de plantations, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés applicables dans chacun des pays concernés.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation. Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme, swaps, options tunnel*) pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découvertes bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 «Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2013, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2013, 2012 et 2011 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêt		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
SIPH (société mère)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CRC	100,00%	100,00%	60,00%	100,00%	100,00%	60,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigérians, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2013 et en 2012 :

	<i>Taux</i>
Taux au 1 ^{er} janvier 2012	206,495
Taux au 31 décembre 2012	206,283
Taux moyen sur l'exercice 2012	202,523
Taux au 1 ^{er} janvier 2013	206,283
Taux au 31 décembre 2013	219,619
Taux moyen sur l'exercice 2013	209,437

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2013 et en 2012 :

	<i>Taux</i>
Taux au 1 ^{er} janvier 2012	655,957
Taux au 31 décembre 2012	655,957
Taux moyen au sur l'exercice 2012	655,957
Taux au 1 ^{er} janvier 2013	655,957
Taux au 31 décembre 2013	655,957
Taux moyen du sur l'exercice 2013	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2013.

	<i>Taux</i>
Taux au 1 ^{er} janvier 2012	1,295
Taux au 31 décembre 2012	1,321
Taux moyen au sur l'exercice 2012	1,286
Taux au 1 ^{er} janvier 2013	1,321
Taux au 31 décembre 2013	1,377
Taux moyen du sur l'exercice 2013	1,328

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

<i>Unités génératrices de trésorerie / Rubriques</i>	<i>SAPH (Côte d'Ivoire)</i>	<i>REN (Nigéria)</i>	<i>CRC (Liberia)</i>	<i>Total</i>
Valeur nette au 31 décembre 2012	11 606	3 987	1 021	16 613
Variation de la différence de conversion	-	-242	-5	-247
Dépréciation de l'exercice			-1 016	-1 016
Valeur nette au 31 décembre 2013	11 606	3 744	0	15 350

La dépréciation de la période porte sur le Goodwill de CRC. Elle est enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels ». Le Goodwill de CRC est désormais entièrement déprécié.

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d'un montant de 690 milliers d'euros au 31 Décembre 2013 et de 864 milliers d'euros au 31 décembre 2012, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2013, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 7 - Immobilisations corporelles

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2013	Acquisitions	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Valeur brute au 2013
. Terrains	407	-	-	-209	-	198
. Bâtiments	51 022	4 884	-	9 237	-1 076	64 066
. Matériel et outillage industriel	26 461	4 664	-1 709	3 417	-589	32 245
. Matériel de bureau	5 046	1 237	-408	379	-98	6 156
. Matériel de transport	17 420	3 042	-949	1 744	-314	20 942
. Installations et agencements	12 088	2 094	-15	358	-8	14 518
. Autres immobilisations en cours	18 972	16 771	-	-15 734	-186	19 822
. Avances et acomptes s/ immo.	251	280		-17		514
. Plantations immatures prép.ter.	3 156	4 095		-3 704	-60	3 488
. Autres immobilisations corp.	391	-	-	590	-	981
TOTAL	135 214	37 066	-3 081	-3 939	-2 330	162 930

Rubriques	Amortissements au 01/01/2013	Dotations	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Amortissements au 31/12/2013
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	23 843	9 567	0	-23	-481	32 905
. Matériel et outillage industriel	19 038	4 903	-1 671	-239	-347	21 684
. Matériel de bureau	3 281	807	-402	-9	-61	3 615
. Matériel de transport	11 275	3 372	-892	248	-231	13 772
. Installations et agencements	4 893	1 268	-10	10	-4	6 157
. Autres immobilisations corporelles	221	99	0	107	0	426
. Immobilisations corporelles en cours	-	758	-	-	-27	731
. Avances et acomptes s/immobilisations corp.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	62 551	20 774	-2 975	93	-1 151	79 291

Les immobilisations corporelles, en valeur nette, sont en hausse de 11M€ et s'établissent à 83,6M€ à fin 2013. Elles se détaillent par nature comme suit :

Rubriques	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
. Terrains	198	407
. Bâtiments	31 161	27 178
. Matériel et outillage industriel	10 560	7 423
. Matériel de bureau	2 541	1 766
. Matériel de transport	7 171	6 145
. Installations et agencements	8 361	7 195
. Autres immobilisations corporelles	555	170
. Avances et acomptes s/immobilisations corporelles	514	251
. Plantations immatures : préparation de terrain	3 488	3 156
. Immobilisations corporelles en cours autres	19 091	18 972
TOTAL	83 639	72 662

A la clôture de l'exercice 2013, suite à la revue à la baisse des prévisions de la Banque Mondiale des cours à moyen et long terme du caoutchouc, un impairment test a été réalisé en comparant la valeur recouvrable de l'UGT CRC à la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé.

A l'issue de ce test, outre la dépréciation de la valeur résiduelle du goodwill (cf. note 6.1), les immobilisations corporelles de CRC ont été dépréciées de 9 728 k€. Cette dépréciation présente un caractère réversible, contrairement à celle du Goodwill (cf. note 6) et concerne les actifs suivants :

<i>Rubrique</i>	<i>2013</i>
Constructions	6 734 k€
Matériels et outillage	2 117 k€
Immobilisations corporelles encours	731 k€
Pépinières	147 k€
Total	9 728 k€

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

<i>Rubrique</i>	<i>Valeur nette 31/12/2013</i>	<i>Valeur nette 31/12/2012</i>
Plantations immatures et matures	92 793	146 345
Pépinières	5 884	4 099
TOTAL	98 677	150 444
Dont :		
SAPH	30 946	69 696
GREL	25 848	26 541
REN	41 883	47 542
CRC	-	6 665
TOTAL	98 677	150 444

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013 :

<i>Rubrique</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Au 1er janvier	150 444	149 848
Variation nette des pépinières	1 784	1 643
Ecart de conversion	- 2 771	-7
Variations de juste valeur	-50 780	-1 040
Au 31 décembre 2013	98 677	150 444

Les plantations (cultures matures et immatures) ont été évaluées sur la base d'un rapport d'expert au 31 décembre 2013.

La méthode retenue est celle des Discounted Cash Flows (DCF), pour la détermination de la juste valeur des actifs biologiques en partant de l'analyse selon laquelle il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et que les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (RENL) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	14,86%	14,90%	16,24%	15,50%	12,11%	11,50%	13,91%	12,36%

Le cours du caoutchouc (RSS3) est connu par les prévisions de la Banque Mondiale et est estimé à 2,70 \$/kg pour 2014, 2,75 \$/kg pour 2015, 2,75 \$/kg pour 2016 et augmente légèrement les années suivantes jusqu'à 2,80 \$/kg en 2025.

Les projections de cours publiées par la Banque Mondiale en janvier 2014 et retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, sont en baisse par rapport à celles publiées en janvier 2013 et ayant servi à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012. En 2014, la baisse est de 17%. En 2015 et 2016, elle est de l'ordre de 14%.

La baisse de valeur des actifs biologiques au titre de l'exercice 2013 a été de l'ordre de 54 millions d'euros, hors effet d'impôt. La révision des projections à la baisse de la Banque Mondiale a conduit à un effet pris isolément d'environ – 82 millions d'euros. Cet effet a été partiellement atténué par l'augmentation des prévisions de productions considérées dans le modèle d'évaluation, à savoir + 35 millions d'euros.

La valeur des arbres de CRC a été ramenée à zéro, contre 6,3 M€ au 31 décembre 2012. Cette situation trouve son origine dans la révision à la baisse des productions agricoles des arbres existants chez CRC, combinée à la baisse des prévisions de cours retenues dans le calcul par la méthode des DCF.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est sensible aux cours du caoutchouc retenus, et au taux d'actualisation. A titre d'illustration :

- une révision à la hausse de 1 point du taux d'actualisation conduit à une baisse de la valeur des plantations au 31 décembre 2013 de l'ordre de 10% ; inversement, la valeur des plantations augmente de l'ordre de 11%.
- une révision à la hausse de 2 points du taux d'actualisation conduit à une baisse de 18% de la valeur des plantations ; inversement, la valeur des plantations augmente de 23%.
- une diminution de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2014, 2015 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 12% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2013 ; une augmentation de 0,05 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 12%
- une diminution de 0,10 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2014, 2015 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 24% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2013 ; une augmentation de 0,10 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 24%.

Les pépinières sont évaluées au coût historique.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Replanting & Extension * (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
SAPH	16 580	17 269	4 198	3 928	1 162	702	21 940	21 899
GREL	8 657	8 294	4 626	4 431	1 524	585	14 807	13 310
REN	9 036	8 966	3 919	3 732	159	316	13 114	13 014
CRC	4 132	4 084	1 459	939	20	384	5 611	5 407
Total	38 405	38 613	14 202	13 029	2 865	1 987	55 472	53 630

(*) Les superficies de replanting concernent d'une part les superficies préalablement plantées mais abattues au cours de l'exercice, puis préparées pour être plantées sur les prochaines années. D'autre part, les superficies d'extensions représentent les terrains acquis au cours de l'exercice qui ont été préparées et qui seront plantées sur les prochaines années. Ces surfaces ne sont pas valorisées selon IAS 41.

La production se présente comme suit au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

PRODUCTIONS EXERCICE 2013					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	REN	CRC	TOTAL
Production propre	33	13	19	4	69
Achats	81	11	0	0	91
TOTAL	114	24	19	4	161
% Achats/total	70,7%	44,4%	0,9%	1,6%	56,9%

PRODUCTIONS EXERCICE 2012					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	REN	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	18	5	68
Achats	73	8	0	2	83
TOTAL	108	19	18	7	151
% Achats/total	67,7%	42,0%	0,3%	27,0%	54,8%

Il n'y a aucun actif biologique dont la propriété est soumise à des restrictions. Aucun actif biologique n'est donné en nantissement de dette.

Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute 31/12/2013</i>	<i>Dépréciation 31/12/2013</i>	<i>Valeur nette 31/12/2013</i>	<i>Valeur nette 31/12/2012</i>
Titres de participation non consolidés	76	-	76	76
Autres immobilisations financières	2 152	- 536	1 615	1 589
TOTAL	2 228	-536	1 692	1 665

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants concernent principalement SAPH et se détaillent comme suit :

<i>Rubrique</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Autres créances non courantes	2 934	3 699
Avances aux planteurs	-	-
TOTAL	2 934	3 699

Le poste « Autres créances non courantes » concerne essentiellement SAPH.

NOTE 11 - STOCKS

<i>Rubrique</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
<u>Caoutchouc</u>		
Matières premières	36 020	56 800
Produits finis	19 065	19 423
<u>Autres</u>		
Stocks de marchandises	14 257	10 842
Dépréciation stocks de marchandises	-2 796	-1 215
Total	66 546	85 850

L'examen approfondi des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole) a conduit depuis le 31 décembre 2012 à (i) séparer les quantités en stocks selon leur provenance (plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois), (ii) comptabiliser les stocks provenant des achats aux planteurs villageois à leur Coût d'achat incluant les frais accessoires d'achat et (iii) comptabiliser les stocks issus des plantations propres à leur juste valeur à la date de récolte.

Une analyse par antériorité des stocks de fonds de tasse a donc été opérée par le management de SIPH, et a permis de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois, à leur coût effectif d'achat de la période (*prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat*).
- la production propre à la juste valeur, correspondant au prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est effectivement considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2013, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes) au 01/01/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2013	Quantité (en tonnes) au 31/12/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2013	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières :								
SAPH	27 523	1,560	42 944	20 810	1,193	24 827	-6 713	-18 117
GREL	3 480	1,388	4 831	7 624	1,097	8 360	4 144	3 530
REN	2 069	1,512	3 130	1 132	1,189	1 346	- 937	-1 784
CRC	3 634	1,622	5 895	1 100	1,353	1 487	-2 535	-4 408
Total	36 706	1,5474	56 800	30 666	1,175	36 020	- 6 040	-20 779

Rubrique	Quantité (en tonnes) au 01/01/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2013	Quantité (en tonnes) au 31/12/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2013	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Produits finis :								
SAPH	8 831	1,7466	15 425	10 378	1,383	14 355	1 547	-1 070
GREL	856	1,5749	1 349	1 463	1,316	1 925	606	576
REN	1 483	1,7734	2 630	881	1,391	1 226	-602	-1 404
CRC	12	1,6221	20	1 002	1,557	1 560	990	1 539
Total	11 183	1,7369	19 423	13 724	1,3892	19 065	2 541	-358

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2013	2012
Créances clients et comptes rattachés	37 398	36 491
<i>dont créances clients</i>	36 747	34 862
<i>dont comptes courants financiers</i>	651	1 629
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-2 708	-1 475
Créances clients – net	34 690	35 016
Autres Créances	23 243	12 394
Charges constatées d'avance	2 064	1 146
	Total	48 557
Partie à long terme		
Partie à court terme	59 998	48 557

Au 31 décembre 2013, l'augmentation nette du niveau des dépréciations est de 1 232 milliers d'euros. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Entre six mois et un an	2 108	91
A plus d'un an	600	1 385
Total	2 708	1 475

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1er janvier 2012	1 293
Provision pour dépréciation des créances	27
Reprise inutilisée	-133
Reclassement	289
Ecart de conversion	0
Au 31 décembre 2012	1 475
Provision pour dépréciation des créances	655
Reprise inutilisée	-22
Reclassement	600
Ecart de conversion	-1
Au 31 décembre 2013	2 708

Au 31 décembre 2013, les créances clients représentent un montant de 36 747 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
A moins de 3 mois	33 224	28 739
Entre 3 et 6 mois	1 181	1 869
Entre 6 et 9 mois	1 823	4 254
Entre 9 et 12 mois	520	-
Total	36 747	34 862

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	2013	2012	Variation
Autres Actifs financiers courants	2 791	527	2 265
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	1 335	-	1 335
Comptes en devises	1 456	527	930
Rubriques	2013	2012	Variation
Autres Passifs financiers courants	1 456	1 302	154
Juste Valeur des contrats de couverture caoutchouc	0	775	-775
Comptes en devises	1 456	527	930

Ces postes comprennent :

- Les comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;
- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES

■ Contrats SWAP

La valorisation de ces dérivés au 31 décembre 2013 s'élève à 1 335 milliers d'euros. L'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 13 725 tonnes de caoutchouc à échéance 2014, soit 22,7 millions d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice ont dégagé un produit net de 5 334 milliers d'euros comptabilisés en augmentation du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

En K€	
Au 31 décembre 2012	-775
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-5 334
Variation de la période	7 444
Au 31 Décembre 2013	1 335

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Rubriques	2013	2012
Liquidités (Note 26-3)	23 776	34 732
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26-3)	8 121	11 488
	31 897	46 220

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D’EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2012	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2012	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2013	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2013	2012 Retraité(*)	2012 Publié
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	-35 180	20 686	20 308
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-6,95	4,09	4,01

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2013 a décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 20 243 milliers d'euros, soit 4,00 € par action.

Au 31 décembre 2013, les deux plus importants actionnaires restent SIFCA et CFM.

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2012	55,59%	63,27%	20,00%	22,76%
Au 31 décembre 2013	55,59%	63,26%	20,42%	23,00%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	2013	2012
Fournisseurs	25 045	18 328
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	6 473	7 181
Autres dettes	4 755	7 057
Total	36 273	32 565
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	36 273	32 565

La baisse du poste « autres dettes » est due pour l'essentiel aussi bien à la diminution des avances faites par les clients pour 1 100 milliers d'euros ainsi que à la réduction des débiteurs divers pour 1 075 milliers d'euros.

NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012	Variation Nette
SAPH	6 607	11 246	-4 639
GREL	-	41	-41
RENL	129	4 691	-4 562
TOTAL	6 736	15 979	-9 242

La baisse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique essentiellement par la diminution importante du bénéfice imposable 2013 en raison notamment de la baisse des ventes de caoutchouc sur l'exercice 2013.

NOTE 18 – EMPRUNTS

Rubriques	2013	2012
Non courants		
Emprunts bancaires	16 467	23 124
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Emprunts Etat	2 141	2 185
Autres emprunts	635	-
	19 243	25 309
Courants		
Découverts bancaires (Note 26-3)	12 450	5 095
Emprunts bancaires	5 301	3 479
Emprunts Etat	542	859
Crédit spot	25 916	9 147
	44 209	18 580
Total des emprunts	63 452	43 889

Les postes « emprunts bancaires non courants » et « emprunts bancaires courants » comprennent respectivement -27 milliers d'euros et -36 milliers d'euros de Swap de taux Société Générale. Ce même poste comprend aussi -334 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Crédit Agricole.

Le poste « crédit spot » concerne la SAPH qui a recouru en 2013 à cet emprunt à court terme à hauteur de 25,9M€ (soit une hausse de 17,1M€ par rapport à fin 2012) pour financer essentiellement ses investissements d'une valeur globale de 24,8 M€.

▪ Swap de taux

Au 31 décembre 2013, la valorisation du swap de taux Société Générale s'élève à -63 K€ (contrepartie capitaux propres).

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés de taux directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2012	-166
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	68 35
Variation de la période	103
Au 31 Décembre 2013	-63

Au 31 décembre 2013, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -334 K€ (contrepartie capitaux propres).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2012	-513
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	12 167
Variation de la période	179
Au 31 Décembre 2013	-334

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2013	2012
Entre 1 et 2 ans	7 073	7 012
Entre 2 et 5 ans	8 819	13 815
Supérieurs à 5 ans	3 351	4 482
	19 243	25 309

Les principaux emprunts bancaires et/ou obligataires contractés par les filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/ 2012 (en milliers d'euros)
SIPH				
.Société Générale	5,65%	Fixe*		
Principal Intérêts			1 714	3 024
			18	31
.Banque Palatine	3,20%	Fixe*		
Principal Intérêts			5 714	6 857
			7	30
.Crédit Agricole	3,99%	Fixe*		
Principal Intérêts			5 357	6 942
				8
REN				
.Zenith bank	7,50%	Fixe		
Principal Intérêts			8 500	9 695
			-	-
GREL				
Etat ghanéen	2,50%	Fixe		
Principal Intérêts			3 318	3 044
			14	16
Total			24 642	29 647

* taux fixe après couverture

NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & GREL pour un montant de 328 milliers d'euros au 31 décembre 2013, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/12	Coûts des services rendus	Coûts financiers	Gains et pertes actuariels	Coût des services rendus	Diff. de conv.	Solde au 31/12/13
Indemnités de départ en retraite	7 392	306	303	-202	-389	-361	7 051

→ Incidences du changement de méthode comptable

L'application de ces nouvelles modalités par rapport aux traitements précédents a eu un effet sur le résultat de l'exercice 2012, après effet d'impôt de + 593 milliers d'euros.

Les ajustements suivants ont été apportés aux états financiers de l'exercice 2012:

- ⇒ un accroissement du résultat net de l'exercice 2012 – part groupe : 377 k€
- ⇒ une diminution nette des réserves consolidée – part groupe : 377 k€
- ⇒ une diminution nette des autres éléments du résultat global (OCI) : 593 k€

L'incidence du changement de méthode comptable sur le résultat 2012 par action – part groupe et le résultat dilué par action – part groupe était de +0,08 €.

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	13,00%	12,00%	4,60%	4,60%	3,50%	3,50%	12,00%	12,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	12,00%	12,00%	2,50%	2,50%	3,00%	3,00%	15,00%	15,00%

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

Rubriques	2013	2012
Autres passifs financiers long terme	3 508	-
Total	3 508	-

Ce poste comprend au 31 décembre 2013 des dettes fiscales à plus d'un an chez REN pour un montant de 2 900 milliers d'euros ainsi qu'une provision pour risque à long terme chez SIPH au sur la contribution additionnelle non versée à fin décembre 2013.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 1 509 milliers d'euros au 31 décembre 2013, lesquelles concernent principalement SIPH et les filiales SAPH & GREL.

Rubriques	2013	2012
Autres provisions pour charges à moins d'un an	49	249
Autres provisions pour risques à moins d'un an	183	659
Provisions pour litiges à moins d'un an	1 277	777
Total	1 509	1 685

La provision pour risque intègre un contrôle fiscal en cours en Côte d'Ivoire.

La provision pour litige intègre essentiellement une provision prud'homale au Ghana et une provision pour risque client en Côte d'Ivoire.

NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2013 à un passif net de 14 327 milliers d'euros (dont, impôts différés actifs de 738 milliers d'euros et impôts différés passifs de 15 066 milliers d'euros), contre un passif net de 26 094 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le test d'impairment à fin décembre 2013 a conduit à la dépréciation des actifs économiques de CRC pour un montant de 9 728 K€. Cependant, les impôts différés actifs induits par la dépréciation pour une valeur de 2 432 K€ n'ont pas été comptabilisés. En effet les prévisions financières de la filiale ne présentent de bénéfice imposable qu'à compter de l'exercice 2021 ; ce qui fait peser un risque d'incertitude sur le recouvrement de ces créances d'impôts différés.

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2013 est détaillée ci-après :

	<i>Juste valeur des actifs biologiques</i>	<i>Juste valeur de la production agricole</i>	<i>Instrument financiers au coût amorti</i>	<i>Engagements de retraite</i>	<i>Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs</i>	<i>Juste valeur des instruments de couverture</i>	<i>Retraitements d'homogénéisation</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Au 1er janvier 2013	19 618	3 430	-27	-1 183	-2 006	-613	4 796	2 079	26 094
Incidence des réserves				-118	7	138	589	51	785
Débité du/ (crédité au) compte de résultat (Note 23)	-13 152	-1 598	-7	1	1 999	14	-	192	-12 551
Au 31 Décembre 2013	6 466	1 832	-34	-1 301	-	-460	5 385	2 322	14 327

NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubriques	2013	2012
Salaires et traitements	36 844	33 016
Charges sociales	3 286	3 257
TOTAL	40 130	36 274

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	2013	2012
Permanents	8 780	8 183
Non permanents	5 473	4 713
TOTAL	14 253	12 896

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Rubriques	2013	2012
Produits d'intérêts	588	1 146
Charges d'intérêts	-2 458	-2 090
Revenus de valeurs mobilières	100	245
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	-289	-252
Autres produits et charges financières	205	-1 712
Total	-1 854	-2 664

NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

Rubriques	2013	2012
Impôts courants	-13 354	-25 951
Autres impôts exigibles sur résultat	395	-
Impôts différés (Note 22)	12 551	757
Total	-408	-25 194

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

Rubriques	2013	2012
Résultat de l'exercice	-38 428	36 576
Charge / (produit d'impôt)	408	25 194
Résultat avant impôt	-38 020	61 770
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	-13 090	21 267
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	3 713	-4 906
- Impôts de distribution	1 386	5 978
- Dépréciation des créances d'impôts différés (CRC)	3 724	-
- Impôts différés non activés (CRC)	4 788	-
- Autres	-113	2 854
Charge réelle d'impôt	408	25 194

NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	2013	2012
Investissements nets agricoles	14 410	9 411
* <i>dont investissements</i>	14 489	11 426
* <i>dont valeur brute sortie</i>	-79	-2 015
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	50 780	1 041
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	5 749	3 501
Total	70 939	13 952

26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	2013	2012
Variation des stocks	13 034	1 698
Variation des clients et autres débiteurs	-12 524	3 179
Variation des fournisseurs et autres crébiteurs	4 906	3 813
Charges à répartir sur plusieurs exercices	188	
Total	5 603	8 690

Les principales variations s'expliquent par :

- le déstockage important observé chez SAPH
- l'augmentation de l'encours des comptes clients et autres débiteurs (notamment chez SAPH avec l'effet du crédit de TVA)

26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	8 119	11 487	
Disponibilités	23 776	34 724	
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	0	7	
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	31 895	46 218	
Découverts bancaires	-12 450	-5 095	
Intérêts courus non échus – passif	-47	-31	
Total	19 399	41 092	

NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES APPLICATION DE LA NORME IAS 41 SUR LES PLANTATIONS

En K€	2013			2012 retraité (α)		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	326 217		326 217	358 534		358 534
Autres ventes	38 862		38 862	60 819		60 819
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	365 080		365 080	419 353		419 353
Coût des caoutchoucs produits	-256 640		-256 640	-293 862		-293 862
Variation stock	-20 785	-5 749	-15 036	-3 563	-3 501	-62
Coûts des caoutchoucs vendus	-277 425	-5 749	-271 676	-297 425	-3 501	-293 924
Marge sur coûts directs	87 655	-5 749	93 404	121 928	-3 501	125 429
Frais généraux	-36 179		-36 179	-32 950		-32 950
Autres produits et charges d'exploitation	0		0	-1 710		-1 710
Amortissements	-10 606	2 536	-13 143	-8 030	2 572	-10 602
Application IAS 41 sur plantations (β)	-65 269	-65 269	0	-10 757	-10 757	0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-24 400	-68 482	44 082	68 481	-11 686	80 167
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-11 767	79	-11 846	-4 048	305	-4 353
RESULTAT OPERATIONNEL	-36 166	-68 403	32 237	64 434	-11 380	75 814
Coût de l'endettement financier net	-1 854		-1 854	-2 664		-2 664
Impôt sur résultat	-408	16 475	-16 883	-25 194	1 247	-26 441
RESULTAT	-38 428	-51 928	13 500	36 576	-10 134	46 709

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(α) Il s'agit du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode »

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures

NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel (PDO) du groupe SIPH est son Directeur Général.

28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2013 et 2012 se présentent de la manière suivante :

COMpte DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)
Chiffre d'affaires	326 217	358 534	38 862	60 819	365 080	419 353
dont CA réalisés avec des tiers	326 217	358 534	38 862	60 819	365 080	419 353
dont CA inter-secteurs	-	-	-	-	-	-
Marge sur coûts directs	89 000	122 403	-1 345	-475	87 655	121 928
Frais généraux	-36 179	-32 950			-36 179	-32 950
Dotations aux amortissements	-10 606	-8 030			-10 606	-8 030
Investissements agricoles (IAS 41)	-14 489	-11 426			-14 489	-11 426
Juste valeur des actifs biologiques (IAS 41)	-50 780	-1 041			-50 780	-1 041
Résultat opérationnel courant	-23 055	68 956	-1 345	-475	-24 400	68 481
+/- value ; autres produits & charges opérationnels	-667	142			-667	142
Dotations aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-11 100	-4 190			-11 100	-4 190
Autres produits & charges opérationnels	-11 767	-4 048			-11 767	-4 048
Résultat opérationnel	-34 821	64 908	-1 345	-475	-36 166	64 433
Coût de l'endettement net	-1 854	-2 664			-1 854	-2 664
Charge d'impôt sur résultat	-408	-25 194			-408	-25 194
Résultat de la période des activités poursuivies	-37 083	37 050	-1 345	-475	-38 428	36 575
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
Résultat net de l'exercice	-37 083	37 050	-1 345	-475	-38 428	36 575

(*) Il s'agit des données 2012 retraitées, c'est-à-dire, après effet du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode »

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros. à l'exception des effectifs)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)	2013	2012 (*)
ACTIFS SECTORIELS						
Ecarts d'acquisition	15 350	16 613			15 350	16 613
Immobilisations corporelles	83 639	72 662			83 639	72 662
Immobilisations financières	1 692	1 665			1 692	1 665
Actifs biologiques	98 677	150 444			98 677	150 444
Stocks et en cours	65 940	85 597	606	253	66 546	85 850
Clients et autres débiteurs	20 752	29 799	13 287	13 858	34 039	43 656
Autres actifs courants	21 010	989	4 948	3 912	25 958	4 900
Actifs non alloués					39 049	53 700
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					364 950	429 490
PASSIFS SECTORIELS					0	0
Endettement financier. part à long terme	19 243	25 309			19 243	25 309
Provisions à long terme	7 379	8 206			7 379	8 206
Provisions courantes	1 509	1 685			1 509	1 685
Endettement financier. part à court terme	44 209	18 580			44 209	18 580
Fournisseurs	17 716	4 523	7 329	5	25 045	4 528
Dettes fiscales et sociales	6 473	26 676			6 473	26 676
Autres passifs courants	2 391	17 281			2 391	17 281
Passifs non alloués					29 130	29 846
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					135 378	132 110
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49 706	32 244	43	52	49 749	32 296
AUTRES INFORMATIONS					0	0
Effectifs (moyens)	14 253	12 896			14 253	12 896

(*) Il s'agit des données 2012 retraitées, c'est-à-dire, après effet du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode »

28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2013 et 2012 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels	Résultat opérationnel	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Effectifs (moyens)
Côte d'Ivoire	2012 *	324 499	248 248	37 367	18 954	6 326
	2013	276 391	181 576	-17 483	24 833	6 534
Ghana	2012 *	51 283	56 754	4 940	12 309	3 256
	2013	39 652	67 388	1 056	13 621	3 668
Nigeria	2012 *	43 542	55 142	22 127	7 041	1 967
	2013	38 769	66 371	6 182	6 505	2 116
Liberia	2012 *	29	15 647	0	4 594	1 324
	2013	10 268	10 566	-25 882	4 790	1 914
Total Afrique	2012 *	419 353	375 791	64 434	42 898	12 873
	2013	365 029	325 901	-36 128	49 749	14 232
France	2012 *	0	0	0	0	23
	2013	0	0	0	0	21
Total		419 353	375 791	64 434	42 898	12 896
		365 080	325 901	-36 128	49 749	14 253

(*) Il s'agit des données 2012 retraitées, c'est-à-dire, après effet du retraitement lié à la révision de la norme IAS 19, traité comme un « changement de méthode »

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2013 et 2012:

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2013	2012	2013	2012	
SIPH	SIFCA			185	145	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	8 363	5 143			Assistance technique
Michelin	SIPH	910	965			Assistance technique
SIPH	Michelin			95 379	127 792	Ventes de Caoutchouc
SIFCA	SAPH	117	220			Loyer des bureaux

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Créances		Nature de la transaction
		2013	2012	
SAPH	PALMCI	447	484	Compte courant financier
SAPH	MICHELIN	0	67	Compte courant financier
SIPH	SIFCA	0	1 077	Compte courant financier
SIPH	PALMCI	2 189	2 380	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SUCRIVOIRE	5 366	3 103	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	COSMIVOIRE	325	438	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SIFCA	116	116	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIFCA	SIPH	2 145	1 274	Créances d'exploitation hors acomptes reçus

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Dettes		Nature de la transaction
		2013	2012	
SIFCA	REN	27	39	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	325	22	Compte courant financier

29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2013 et 2012 ressortent comme suit :

I Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Pierre BILLON	Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	0	210 997
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	462 421	-
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	232 169	246 037
Total		694 590	457 034

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Pierre Billon Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012				
Total rémunération	0	0	205 453	205 453
* Rémunération SAPH	0	0	178 404	178 404
* Rémunération SIFCA	0	0		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	0	27 049	27 049
**dont SIPH			24 000	24 000
**dont SAPH			3 049	3 049
Jean-Louis BILLON Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
Total rémunération	462 421	450 421	0	12 000
* Rémunération SAPH	192 982	192 982		
* Rémunération SIFCA	242 390	242 390		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	15 049	0	12 000
**dont SIPH	24 000	12 000	0	12 000
**dont SAPH	3 049	3 049	0	0
Bertrand VIGNES Directeur Général				
Total rémunération	232 169	232 169	246 037	246 037
* Rémunération Sifca	232 169	232 169	242 988	242 988
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	0	3 049	3 049
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	0	0	3 049	3 049
Total	694 590	682 590	451 490	463 490

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Certaines données de N-1 ont été corrigées.

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence	0	16 441
<i>dont SIPH</i>	0	13 392
<i>dont SAPH</i>	0	3 049
Autres rémunérations (1)	42 472	41 855
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Pierre BILLON (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	0	5 544
Autres rémunérations		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	0	9 881
<i>dont SIPH</i>	0	7 848
<i>dont SAPH</i>	0	2 033
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence	0	13 392
<i>dont SIPH</i>	0	13 392
<i>dont SAPH</i>	0	-
Autres rémunérations (1)	338 083	267 333
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean-Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	-	9 544
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence	0	8 712
<i>dont SIPH</i>	-	7 696
<i>dont SAPH</i>	0	1 016
Autres rémunérations	-	-
Total	380 555	372 702
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (Santé, retraite et prévoyance)

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2013, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2013.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2013, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2013.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

29-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU REÇUES

29-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du groupe SIPH.

Ce pacte constitue un engagement de SIFCA et de Michelin afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

D'autre part, SIFCA et Michelin se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. lettre à l'AMF du 20 décembre 2007.

Les mesures prises au sein des structures de gouvernances et notamment la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que la nomination d'un censeur indépendant au sein du conseil d'administration participent également à la limitation du risque de contrôle abusif.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	5 626 820	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	1 012 160	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	6 638 980	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquérir les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

29-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES

30-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

30-1-1 Le marché du caoutchouc

Comme en 2012, la production mondiale de caoutchouc naturel demeure légèrement supérieure à la demande, avec 11,5 millions de tonnes (+3% par rapport à 2012). L'augmentation annuelle moyenne de la production est de 3,8 % sur les 10 dernières années.

L'Asie du sud-est demeure la première zone de production de caoutchouc. La Thaïlande (4 millions de tonnes) et l'Indonésie (2,9 millions de tonnes) représentent à eux seuls 59,3% de la production mondiale.

Si la production de caoutchouc de certains pays asiatiques stagne ou régresse (Indonésie, Malaisie), d'autres maintiennent leur rang (Thaïlande) ou émergent (Vietnam avec 0,9 millions de tonnes, en régulière augmentation).

La consommation de caoutchouc naturel a repris sa progression historique en 2013 (+3,7% contre +0.2% en 2012), à 11,1 millions de tonnes (+3,7 % par an en moyenne sur les 10 dernières années).

La consommation souffre de l'essoufflement de la demande européenne, américaine et japonaise. Mais la consommation mondiale est depuis quelques années soutenue par la demande des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, en constante augmentation.

La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croître, passant de 28% en 2007 à 38% en 2013. (Source LMC 4e trim. 2013)

Fort de son expérience passée sur des bas de cycle, le Groupe entend s'appuyer sur un niveau de production en légère hausse, tout en prenant des mesures ponctuelles de réduction de coûts.

En 2014, SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 3\$/kg début 2013 a enregistré une baisse régulière pour atteindre 2,3\$/kg en fin d'année, amplifiée par l'évolution de la parité euros/dollars.

Les cours exprimés en euros s'établissaient à 2,3 €/kg début 2013 pour 1,64 €/kg fin 2013, soit -29% sur l'année 2013.

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

Dans ce contexte particulièrement volatile, le groupe SIPH s'attache à maîtriser ses coûts et couvrir ses risques.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

30-1-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (57 % de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

30-2 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé...) les difficultés possibles d'approvisionnement et de logistique (électricité, transport, télécommunication...), ressources en main d'œuvre.

Les risques spécifiques aux développements des planting résident également dans la longueur du cycle de l'hévéa, car le retour sur investissement ne débute que 7 ans après le planting, sur une durée qui varie selon la fluctuation des cours ; Cette particularité induit une difficulté à assurer le financement des plantings uniquement sur fonds propres.

a) Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

b) Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, les plantations propres de CRC sont constituées de 5 728 hectares dédiés à l'hévéa, dont plus de 4000 hectares sont des hévéas âgés.

La proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

Le verger existant est donc constitué d'arbres âgés, dont le potentiel productif décline, tandis que les nouvelles plantations seront réalisées progressivement et ne contribueront pas significativement à la génération de cash-flow à court terme. Le projet est donc actuellement financé uniquement sur les fonds propres de SIPH, soit 33 M€ (46 M\$) à fin 2013. Ces avances d'actionnaires feront ultérieurement l'objet d'un apport en capital à CRC.

Les besoins de financement de CRC représentent 10 M\$ par an environ, dans un contexte de retournement du cycle du caoutchouc. SIPH s'attache à rechercher un partenaire financier et capitaliste pour l'accompagner sur ce projet à long terme.

c) Risques de financement des programmes de développement Ghana et Côte d'Ivoire

Les programmes de développement du Groupe au Ghana et en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans un rythme de croissance plus soutenu.

Les emprunts nécessaires sont en cours de finalisation au Ghana, SIPH ayant assuré le financement de cette période intermédiaire par un prêt de 10 M€.

Le financement des développements en Côte d'Ivoire a été trouvé auprès des banques locales sous forme de prêts à court terme, dont les conditions de rémunération sont actuellement similaires à celles des prêts structurés. La structuration de ces fonds sur le moyen et long terme est en cours de négociation.

d) Risques liés au manque de ressources humaines

La croissance et le développement du Groupe induisent des besoins croissants en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

30-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usinages à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maîtrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

Depuis 2012, le Groupe investit dans des unités de prétraitement du caoutchouc, qui devraient permettre de mieux maîtriser les qualités produites. Fin 2013, la totalité des usines du Groupe est équipée d'unités de pré traitement.

Les augmentations de capacité des usines sont l'occasion de faire évoluer le process industriel pour s'adapter à l'évolution de la matière première : ces adaptations ont été réalisées en 2013 pour GREL, et démarrent en 2014 en Côte d'Ivoire

30-4 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Le niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit le groupe SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

a) Côte d'Ivoire

Le processus de normalisation et de sécurisation a connu d'importantes avancées et se poursuit dans un climat socio-politique apaisé.

La sécurité s'est améliorée de façon significative (cf. indice « sécurité » publié par les Nations Unies).

La relance économique est effective avec une croissance estimée à 9,8% pour l'année 2012-2013.

D'importants projets d'infrastructures sont en cours de réalisation notamment en matière de routes et d'énergie.

La réforme de secteurs structurants est effective dans le domaine agricole et social : café-cacao. D'autres projets similaires sont annoncés

b) Libéria

Pour sa reconstruction, le Libéria a bénéficié d'importants accords d'investissements étrangers en 2013.

Le rapport de la Banque Mondiale Doing Business de 2013 a classé le pays à la 149^e place (sur 185 pays) contre 154 en 2012.

La réduction du Liberia de son taux d'imposition des sociétés de 35% à 25% était une des principales raisons de l'amélioration de ce classement.

La Société Financière Internationale (SFI), collabore avec le Gouvernement du Libéria afin d'améliorer le climat d'investissement en améliorant l'accès au financement et aux infrastructures de transport et d'électricité. (Source : *World Investment Report, UNCTAD *Estimate*).

Sur le plan sécuritaire, la présence des Nations Unies continue d'appuyer le programme national de sécurité initié en 2011.

Malgré des années de guerre civile, le Libéria demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

c) Nigéria

L'insécurité reste une composante majeure latente dans ce pays de 153 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole.

Les populations du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières, avec des actions violentes, notamment des enlèvements. Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec une recrudescence de la violence dans la partie nord du pays par des groupes islamistes radicaux. Avec l'appui de pays occidentaux, les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ces mouvements.

L'activité des plantations du groupe situées au Nigéria se poursuit sans impact significatif

La plus grande partie des plantations sont localisées hors de la région du Delta ('Edo State, 'Ondo State et 'Ogun State).

Les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Sont à relever comme des risques majeurs :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations dans la région du Delta. Le Groupe a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

Globalement, les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

d) Ghana

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

En 2013, le pays a enregistré des investissements directs étrangers de 2,5 milliards US.

30-5 RISQUES DE FRAUDE

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience. Un détournement de 1 000 tonnes de matière première ayant été constatée en 2013 en Côte d'Ivoire, des mesures de renforcement des contrôles ont été adoptées pour limiter ce risque. Les Directions Générales et directions financières sont plus particulièrement responsabilisées sur la sécurisation des productions et des stocks.

Les programmes d'audit interne 2014 porteront sur ce risque de façon prioritaire.

Des dispositions sont prises pour maîtriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

30-6 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais cette situation a évolué depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

De surcroit, les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH sont établis sur des bases limitant le risque de dépendance. Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, le Groupe conserve son lien avec le marché et les autres « pneumatiquiers ».

30-7 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

a) *Risque lié à la qualité de l'information financière*

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

b) *Risque lié au développement durable*

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

► Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

► Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

► Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

30-8 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 29,24 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2013. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 90 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

30-9 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (stocks, créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

► SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

► **GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cédi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

► **REN (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (*219,619 nairas / € au 31 décembre 2013, 206,283 nairas / € au 31 décembre 2012*).

► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

30-10 RISQUE DE LIQUIDITE

30-10 Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financement court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	31/12/2013	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2013					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	21 371	5 264	4 607	11 500	-
Instruments dérivés	397	36	-	-	361
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	2 683	542	903	720	518
Autres emprunts	635	-	-	635	-
Découverts bancaires et crédit spot	38 366	38 366	-	-	-
Total passifs financiers	63 452	44 208	5 510	12 855	879
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 799	29 799	-	-	-

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2012					
Emprunts et autres passifs financiers	43 889	18 580	9 331	13 364	2 614
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	25 384	25 384	-	-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (disponibilités +créances clients et autres débiteurs) s'élèvent à 94 686 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (95 303 milliers d'euros au 31 décembre 2012) couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

30-10-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2013, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubriques	31 Décembre 2013		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	1 335	1 335	Niveau 2
Comptes en devises	1 496	1 456	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt obligataire (GREL)	3 318	2 613	N/A
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	0		Niveau 2
Comptes en devises	1 496	1 456	Niveau 2
Swap de taux	397	397	Niveau 2

Rubriques	31 Décembre 2012		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
Actifs financiers			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	-	Niveau 2
Comptes en devises	547	527	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
Passifs financiers			
Emprunt obligataire (GREL)	3 044	2 265	N/A
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	775	775	Niveau 2
Comptes en devises	547	527	Niveau 2
Swap de taux	679	679	Niveau 2

30-10-2-a Hiérarchie IFRS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable).

30-10-2-b Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

30-10-2-c Analyse des risques liés aux instruments financiers

Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2013.

La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1 335	-	-	1 335
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	1 455	-	-	1 455
Dérivés qualifiés de couverture de taux	36	-	361	397
Total	2 826		361	3 187

➤ *Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente*

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

➤ *Risques de taux*

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;

D'autre part SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

Deux nouveaux emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

30-11 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Total des emprunts (Note 18)	63 452	43 889
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14)	-31 897	-46 220
Endettement net	31 555	-2 331
Total des capitaux propres	229 572	297 381
Ratio d'endettement net	13,75%	-0,78%

Le ratio d'endettement net de la société était négatif de 0,78% au 31 décembre 2012 à fin décembre 2013, bien qu'ayant nettement augmenté pour s'établir à 13,75%, reste sain (nettement inférieur à 50%). Le niveau du *gearing* confirme le faible niveau d'endettement de SIPH.

30-12 RISQUE JURIDIQUE

30-12-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

30-12-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

30-12-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

30-12-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

30-13 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

30-14 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

30-15 RISQUE SUR ACTIONS

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

31-1 ENGAGEMENTS DONNES

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH holding s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-10, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5

- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008 , Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du prêteur. Promesse de nantissement au profit du prêteur des 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2013
 - Contrats SWAP EUR portant sur 12 965 tonnes
 - Contrats SWAP USD portant sur 760 tonnes
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
 - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2013, l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 25 000 000.
 - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
 - ✓ au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année
 - ✓ au moins 80 % à la fin de la 20ème année
 - ✓ 100 % à la fin de la 25ème année
 - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
 - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres). Il est autorisé une recapitalisation en 2014.

31-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2013.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5,65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les niveaux de cours actuels sont en dessous du seuil prévu pour l'application de la taxe à l'exportation de 5% en Côte d'Ivoire, soit 1.000 FCFA/kg.

Depuis le début de l'année, le cours du caoutchouc a connu une baisse marquée, pour se situer à l'heure actuelle entre 1,80\$/kg et 2,00\$/kg. Le contexte économique actuel continue de peser sur la demande de caoutchouc, notamment chinoise, tandis que les productions des nouvelles plantations effectuées en Asie du Sud Est à partir des années 2005 arrivent sur le marché.

Dans le contexte actuel, en l'absence d'une reprise économique franche, l'offre estimée de caoutchouc serait en 2014 légèrement excédentaire par rapport à la demande, de l'ordre de 0,4 millions de tonnes pour une production mondiale de 12 millions de tonnes (*source LMC Rubber T4*).

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce pour les SA à Conseil d'administration, votre Président vous rend compte par le présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

Dans sa séance du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la société a décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext (le « Code de gouvernance MiddleNext ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les recommandations et leurs motivations sont exposées ci-après :

- R1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas liés par un contrat de travail avec SIPH.

Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social, justifiée par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

- R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

- R3 : Indemnités de départ :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

- R4 : Régimes de retraite supplémentaire :

SIPH n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire à prestation définie.
- R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions :

SIPH n'attribue pas de stock option ou d'action gratuite.
- R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

Le pacte d'actionnaire établi en 2007 au sein de la société précise les modalités de fonctionnement du Conseil. Il a valeur de règlement intérieur.
- R7 : Déontologie des membres du conseil :

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.
- R8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil :

La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par SIFCA & MICHELIN, qui représentent 76,01 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.

Ce pacte, qui ne prévoit pas d'administrateur indépendant, précise la composition du Conseil d'administration. SIPH n'applique donc pas la recommandation du code de référence d'accueillir de membre indépendant. Toutefois, SIPH a nommé un censeur lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juin 2010. Celui-ci justifie de tous les critères d'indépendance décrits dans la recommandation du code de référence.
- R9 : Choix des administrateurs :

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.
- R10 : Durée des mandats des membres du conseil :

La durée des mandats des administrateurs votés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a été ramenée à 4 ans, contre 6 ans précédemment.
- R11 : Information des membres du conseil :

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné, dans la mesure du possible, des projets de documents soumis aux membres du Conseil ainsi qu'aux commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués.
- R12 : Mise en place de comités :

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'administration a décidé, par délibération du 31 août 2012, d'assumer lui-même les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de commerce, par application des dispositions de l'article L.823-20 4° du code précité. Un communiqué paru sur le site SIPH le 04 septembre 2012 a rendu publique sa composition.

- **R13 : Réunions du conseil et des comités :**

Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles. Le conseil d'administration de SIPH s'est réuni 6 fois en 2013.

Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- **R14 : Rémunération des administrateurs :**

La politique de distribution des jetons de présence tient compte de l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

- **R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil :**

L'examen du présent rapport du président puis le débat ouvert préalablement à son approbation permettent au Conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que ce faisant il respecte l'esprit des recommandations MiddleNext visant la mise en place d'une procédure d'évaluation.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

PREMIERE PARTIE : **Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général**

1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2013, 55,59 % du capital et 63,26 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20,42 % des actions du capital et 23 % des droits de vote au 31 décembre 2013.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 76,01 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 23,99 % du capital au 31 décembre 2013, contre 24,41 % au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2013, est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 27 juin 2011.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 4 ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Le Conseil s'est ainsi doté de deux représentants permanents de sexe féminin en 2011 et en 2012 afin de respecter la parité hommes/femmes établi par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Pierre BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 19 décembre 2012 en remplacement de M. Jean-Louis BILLON. Bertrand VIGNES est Directeur Général de la SIPH depuis le 31 août 2009.

Pierre BILLON : Né le 16 mai 1970, Pierre Billon est administrateur de Sifca, administrateur et Directeur Général de Sifcom, société holding ayant les mêmes actionnaires majoritaires que Sifca. Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

Alassane DOUMBIA : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgolaise de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à la Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également administrateur de Sifca.

Frédérique Varennes : Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un master en gestion d'entreprise (IAE), Frédérique Varennes intègre SIPH en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité Agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Général de plusieurs filiales du groupe SIPH

De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne.

De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du groupe SIPH (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH).

Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

Lucie Barry-Tannous : Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires et d'un DESS en Economie du Développement, elle a débuté sa carrière comme consultant pour le PNUD et le FIDA en 1992 au Mali. Elle intègre le groupe ECOBANK en 1993 en tant que responsable de l'Administration du Crédit à Lomé au TOGO, fonction qu'elle occupera à PARIBAS à Yaoundé (Cameroun) en 1996.

Elle entre au Lycée Français de Lagos (NIGERIA) de 1997 à 2001 en tant qu'enseignante.

En 2001, elle a rejoint COMAFRIQUE où elle a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Général, d'Administrateur Général puis Directeur Général de COMAFRIQUE Technologies. Elle assure également le secrétariat administratif et juridique de SIFCOM depuis 2007.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

Jacques-Philippe Hollaender : Diplômé de la Rouen Business school et master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de relations investisseurs. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

Bernard Diguet : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
Pierre BILLON Abidjan, Boulevard de Vridi - 01 BP 3727 Abidjan Côte d'Ivoire né le : 16/05/1970	Coopté et Nommé par le Conseil d'administration du 19/12/2012	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA et de ses filiales (PALMCI, SANIA, SUCRIVOIRE, SAPH) ; ▪ BANQUE ATLANTIQUE (Côte d'Ivoire) ▪ SICOMED ▪ SOGEMED ▪ MCI ▪ SIFCOM et de ses filiales : SMT CI, Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) Représentant Permanent de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCOM aux Conseils de : Orange (Côte d'Ivoire), France Câbles (France), Canal + (Côte d'Ivoire) 	
IMMORIV SA Road town, pasea estae, po Box 3149 Tortola, British Virgin Island Représentant Permanent : Lucie BARRY TANNOUS née le : 05/07/1967	Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27 juin 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur L. BARRY TANNOUS Représentant Permanent depuis le 19/12/2012	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCA ▪ PALMCI Président du Conseil d'administration de <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIFCOM Adminnistrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ MOVIS ▪ MOVIS Belgique ▪ COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) ▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) 	

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
Alassane DOUMBIA 01 BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire Né le 14/07/1976	Nommé par l'assemblée générale Mixte du 27 juin 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur	Président du Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) ▪ PALMCI (Côte d'Ivoire) ▪ CRC (Libéria) ▪ MOPP (Libéria) Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SANIA (Côte d'Ivoire) ▪ SIFCA (Côte d'Ivoire) ▪ SAPH (Côte d'Ivoire) ▪ SIFCOM (Côte d'Ivoire) ▪ COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) ▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) ▪ SMT-CI ▪ RENL (Nigéria) ▪ SENDISO (Sénégal) 	
SIFCA SA Rue des Thoniers, 01 BP 1289 Abidjan - Côte d'Ivoire Représentant Permanent : Frédérique VARENNES 53 Rue du Capitaine Gynemer – 92400 COURBEVOIE née le : 15/10/1960	Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27 juin 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur F. VARENNES Représentant Permanent depuis le 27/06/2011		

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Huub van Doornweg 2 – NL - 5151 DT Drunen -Pays-Bas Représentant Permanent : Thierry SERRES né le 25/08/1970	Nommée par l'assemblée générale du 20.10.2006 Renouvelée par l'assemblée générale Mixte du 27 juin 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur T. SERRES Représentant Permanent depuis le 01/01/2009	Représentant Permanent de : ▪ Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil de SAPH (Côte d'Ivoire)	
TRANSITYRE B.V. Eikdonk 5 - NL-4825 AZ Breda – Pays-Bas Représentant Permanent : Jacques-Philippe HOLLANDER Né le 19/03/1966	Nommée par l'assemblée générale du 20.10.2006 Renouvelée par l'assemblée générale Mixte du 27 juin 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur J-P Hollaender Représentant Permanent depuis le 01/05/2011	Représentant Permanent de : ▪ COMPAGNIE FINANCIERE DU GROUPE MICHELIN, "Senard et Cie" au Conseil de SAPH (Côte d'Ivoire)	

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du groupe SIPH, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2013 a été le suivant :

- **18 février 2013** : Consultation sur le projet d'acquisition d'un 2^e lot de terrains sur Awudua au Ghana ;
- **11 avril 2013** : Analyse des comptes 2012 ; Arrêté des comptes sociaux et consolidés ; Revue des investissements et des équilibres financiers, approbation du rapport de gestion et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2012 ; Marche des affaires ; Evolution du dispositif d'assistance technique ; Schéma directeur stratégique des systèmes d'information et révision du montant des jetons de présence.
- **22 avril 2013** : Arrêté et approbation définitif des comptes consolidés et des rapports de gestion, du président sur le contrôle interne et RSE ; Convocation de l'AGO ; Répartition des jetons de présence 2013.
- **19 juillet 2013** : Consultation sur le projet d'augmentation du montant des avances autorisées entre SIPH et CRC de 30 millions US\$ à 35 millions US\$.
- **30 août 2013** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2013 ; Revue des prévisions de résultat et situation prévisionnels 2013 ; Marche des Affaires avec revue de la commercialisation, des projets des Filiales et des développements, de la recapitalisation et du financement de CRC et de la présentation des besoins du groupe SIPH en scénario de cours pessimiste ; Conventions réglementées.

- **20 décembre 2013 :** Examen et adoption du budget 2014 ; Marche des affaires : Projections financières long terme et financement, CRC financement 2013 et 2014 ; filiales et développement ; commercialisation ; Lettre de confort GREL, Conventions réglementées.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2013 a été de 92 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

La relecture de ce rapport du président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analysé le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du conseil d'administration.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : WWW.SIPH.COM

5.) COMITE D'AUDIT

Le Conseil d'administration d'août 2012 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Le comité d'audit se réuni au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Pierre BILLON a pris la Présidence du Conseil d'administration en décembre 2012 et Bertrand VIGNES la fonction de Directeur Général depuis août 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les articles 30 et 31 des statuts de la société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 afin de se conformer aux nouvelles dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce (*modifié par le décret 2010-684 du 23 juin 2010*) et l'article 225-106 du Code de commerce (*ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010*) en ce qui concerne respectivement les délais de convocation et les dispositions relatives au mandat d'actionnaire.

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont ainsi énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site www.siph.com.

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 27-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

1.) CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe SIPH concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, constitué par SIPH et ses filiales.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du groupe SIPH en matière de contrôle interne et de risque s'inspire de ce document ainsi que la recommandation AMF n°2010-15 / Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

Le dispositif du contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptées aux caractéristiques propres au groupe SIPH et à l'ensemble de ses filiales qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

SIPH a mis en place un dispositif de Contrôle Interne qui, aussi adéquat soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise en raison des limites inhérentes à tout contrôle. Ainsi, le Groupe ne peut pas exclure le risque d'une défaillance du Contrôle Interne susceptible de l'exposer notamment à un acte de fraude.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les acteurs clés qui participent au dispositif du contrôle interne sont les suivants :

2.1.) Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du groupe SIPH. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie, ainsi que les grandes lignes de son application.

Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle dans la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de SIPH a mis en place un Comité d'Audit dont la principale mission est détaillée ci-dessous :

2.2.) Le comité d'audit

Conformément à l'ordonnance du 08 décembre 2008, le comité d'audit veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du groupe SIPH et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins trois fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux signés par deux membres présents.

En 2013, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois et a été amené à examiner les points suivants :

- Les comptes annuels 2012 et semestriels au 30 Juin 2013 ;
- La préparation des comptes annuels 2013 ;
- La cartographie des risques du groupe SIPH ;
- La synthèse des travaux des missions d'audits ;
- Le programme annuel d'audit 2014.

2.3.) Les managers et collaborateurs du groupe SIPH

Les grandes orientations et les objectifs sont déterminés par la Direction Générale de chaque société, en concertation avec la Direction Générale de SIPH et relayés dans les filiales. Chaque filiale possède sa propre direction et équipe managériale et est responsable de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs ainsi définis.

2.4.) Les directions fonctionnelles

En collaboration avec la Direction Générale, elles participent conjointement à la définition des principes directeurs, dans les domaines comptables, financiers, juridiques, fiscaux, informatiques et ressources humaines et assistent les filiales dans leur mise en place. Des déplacements spécifiques sont effectués dans les filiales par les auditeurs internes afin de réaliser des audits, de préconiser des recommandations afin de veiller à ce que le contrôle interne soit satisfaisant.

2.5.) Les équipes financières et comptables

Les équipes financières et comptables, présentes dans les filiales du groupe SIPH assurent une double mission d'expertise et de contrôle, gérant le suivi budgétaire, la préparation des comptes.

SIPH appuie son contrôle sur une organisation, décrite ci-après.

2.6.) La direction audit interne

La Direction de l'Audit Interne a pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, en fonction du plan d'audit annuel approuvé par le Président du Conseil d'Administration et par le Comité d'audit.

Des rapports de fin de mission sont adressés aux pays audités et à leur hiérarchie. Une synthèse annuelle des faiblesses majeures relevées dans ces rapports est présentée au Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'au Comité d'audit, qui reçoit également les observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Par ailleurs, des missions de suivi sont organisées afin de vérifier la mise en place des recommandations formulées par le Direction de l'Audit Interne.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

3.1.) ORGANISATION

3.1.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

Les directions générales des sociétés du groupe SIPH agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, et d'un budget annuel, lui-même intégré dans un business plan à long terme.

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont organisées par centre budgétaire. Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité et le management de la direction générale.

Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du groupe SIPH.

3.1.2 DIRECTION FINANCIERE GARANTE DE LA FIABILITE ET DE L'EXHAUSTIVITE DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information financière du groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire, SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH. La direction financière est garante de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière ;

Pour cela, les ressources suivantes sont disponibles :

- les services de comptabilité générale et analytique de l'ensemble des filiales, placés sous la direction fonctionnelle de la direction financière
- les services de suivi budgétaire des filiales, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast), placés sous la direction fonctionnelle du Contrôle de gestion du groupe SIPH.
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information

3.1.3 DISPOSITIF PLACE SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUDIT INTERNE

Outre les contrôles internes de chaque entité du groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIPH et le Comité d'Audit.

Les auditeurs internes des sociétés du groupe SIPH sont rattachés à la direction de l'Audit Interne SIFCA. Les plannings annuels d'audit interne des filiales sont systématiquement validés par la direction de l'Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne a pour mission d'assurer la coordination des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne est notamment chargée :

- d'établir la cartographie des risques ;
- d'identifier et de documenter les processus du contrôle interne et de gestion des risques ;
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de contrôle interne existants ;
- de proposer et de mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- de développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire Général, à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;
- de préparer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire ;
- d'identifier et de préparer les processus antifraudes et d'en assurer le contrôle.

Elle coordonne son action avec les auditeurs externes et présente régulièrement au Comité d'Audit les plans d'actions et les résultats du contrôle interne.

3.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs.

En mars 2013, la Direction Générale SIFCA a lancé un projet de mise à jour et de rédaction du manuel des procédures opérationnelles, comptables et financières de la Holding SIFCA et ses filiales.

Ce projet, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de l'information comptable et opérationnelle des filiales des Groupes SIFCA et SIPH et sera mis en application au 2e semestre 2014. Les standards de contrôle adoptés seront répertoriés au sein du manuel en vue d'une diffusion à l'ensemble des filiales. Ce manuel contiendra l'ensemble des standards de référence nécessaires au bon fonctionnement du groupe SIPH et ses filiales (délégation de pouvoirs, d'organisation, d'investissements, de gestion du personnel, gestion des contrats etc...) ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Ce manuel a pour vocation de :

- participer à la maîtrise des risques opérationnels, financiers ou de conformité susceptibles d'affecter le groupe SIPH, ses filiales et leurs projets ;
- faire respecter les règles et les valeurs du groupe SIPH en incluant le Code de bonne Conduite ;
- partager un langage commun ;
- favoriser les bonnes pratiques ;
- se doter de règles précises devant être respectées dans l'ensemble du groupe SIPH.

Le manuel constitue un cadre général. Il est complété par les filiales qui restent en effet responsables de l'élaboration et la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, celles-ci doivent impérativement et, à minima, être compatibles avec les règles qui couvrent l'ensemble des processus du Groupe (*investissements, reporting et de contrôle de gestion, trésorerie, personnel et ressources humaines, achats, hygiène, santé, sécurité, et environnement, juridiques et assurances, etc.*).

3.2.1 REFERENTIEL GROUPE SIPH

3.2.1-A Unités d'œuvre et indicateurs de performance

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés et sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

3.2.1-B Définition des centres budgétaires

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont distinguées par centre analytique, décrit dans un manuel (référentiel des centres budgétaires). Ce référentiel est appliquée par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings, les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées par le référentiel, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique : Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne. Ils structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

3.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

3.2.2-A Outil de gestion de l'information : Business Object Finance

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

3.2.2-B Cycles de communication interne

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les comptes sociaux arrêtés (liasses)
- La consolidation statutaire
- Le reporting mensuel
- Le reforecast
- Le budget annuel

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Financière du groupe SIPH.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une prévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie régulièrement les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction Générale.

3.2.3 CONTROLES RECURRENTS

Des cycles de contrôles récurrents sont mis en œuvre par SIFCA pour renforcer le contrôle interne du groupe SIPH : sont ainsi communiqués sur un rythme :

- hebdomadaire : l'ensemble des éléments de trésorerie (situation de banque et caisse, rapprochements, balance âgées et justificatifs de solde de compte client).
- mensuel : les éléments de contrôle des stocks de production, le détail analytique du compte de résultat, les intercomptes groupe, les bilans et tableaux de flux.

3.3.) RECENSEMENT, ANALYSE DES RISQUES Et CONTROLE

Dans l'exercice de ses activités, le groupe SIPH est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de mettre en œuvre les moyens de gérer ses risques dans les filiales, le groupe SIPH a recensé les risques grâce à une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

Les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale conjointement avec les directions fonctionnelles et les managers.

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée début 2013, avec une actualisation pour 2014. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), cette action a été menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du groupe SIPH ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Le comité d'Audit analyse régulièrement ces risques, fait évoluer son dispositif de contrôle interne selon cette analyse.

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au groupe SIPH.

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. Les risques majeurs figurent en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

3-3-1 RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3-3-1-A Le marché du caoutchouc : baisse durable des cours

Les résultats du groupe SIPH sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Le groupe SIPH a retenu, comme stratégie de développement de donner la priorité aux orientations suivantes :

- Poursuite du développement long terme du projet Liberia,
- Acquisition de nouveaux terrains et intensification des plantations,
- Evolution des capacités d'usinage et des process, pour absorber l'augmentation des caoutchoucs achetés dont la qualité est hétérogène,
- Investissements de développements durables, notamment pour les logements sociaux.

Dans le contexte actuel de retournement du cycle, SIPH maintient ses objectifs et travaille à la mise en place de prêts structurés pour financer ces développements. Si le niveau des cours se confirmait, le Groupe déciderait des aménagements à apporter aux projets initialement prévus.

3-3-1-B Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

De manière générale, le groupe SIPH met sur le marché, au fur et à mesure de leur production, les quantités de matière première (caoutchouc) achetées ou récoltées.

Matières premières : le prix payé aux producteurs indépendants est fixé chaque mois par référence aux prix fixés par « l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux ».

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, le prix est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Les stocks sont globalement couverts par des ventes conclues avant même l'embarquement des produits.

Afin de se prémunir du risque de volatilité des cours, et en particulier une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe SIPH sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH procède à des opérations de couverture sur les ventes à termes.

3-3-1-C Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges.

En contrepartie, sont pris les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

3-3-2 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé...) les difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (*électricité, transport, télécommunication...*), ressources en main d'œuvre.

Les risques spécifiques aux développements des planting résident également dans la longueur du cycle de l'hévéa, car le retour sur investissement ne débute que 7 ans après le planting, sur une durée qui varie selon la fluctuation des cours ; Cette particularité induit une difficulté à assurer le financement des plantings uniquement sur fonds d'emprunt.

3-3-2-A Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (*premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest*) et de Michelin (*Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc*).

3-3-2-B Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, les plantations propres de CRC sont constituées 5 728 hectares dédiés à l'hévéa, dont plus de 4000 hectares sont des hévéas âgés.

La proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

Le verger existant est donc constitué d'arbres âgés, dont le potentiel productif décline, tandis que les nouvelles plantations seront réalisées progressivement et ne contribueront pas à la génération de cash-flow à court terme. Le projet est donc actuellement financé uniquement sur les fonds

propres de SIPH, soit 33 M€ (46 M\$) à fin 2013. Ces avances d'actionnaires feront ultérieurement l'objet d'un apport en capital à CRC.

Les besoins de financement CRC représentent 10 M\$ par an environ, dans un contexte de retournement du cycle du caoutchouc. SIPH s'attache à rechercher un partenaire financier et capitaliste pour l'accompagner sur ce projet à long terme.

3-3-2-C Risques de financement des programmes de développement GHANA et cote d'ivoire

Les programmes de développement de SIPH au Ghana et en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans un rythme de croissance plus soutenu.

Les emprunts nécessaires sont en cours de finalisation au Ghana, SIPH ayant assuré le financement de cette période intermédiaire par un prêt de 10 M€.

Le financement des développements en Côte d'Ivoire a été trouvé auprès des banques locales sous forme de prêts à court terme, dont les conditions de rémunération sont actuellement similaires à celles des prêts structurés. La structuration de ces fonds sur le moyen et long terme est en cours de négociation.

3-3-2-D Risques liés au manque de ressources humaines

La croissance et le développement de SIPH induisent des besoins en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

3-3-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usinages à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maîtrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiques. Ce problème s'est accentué au fur et à mesure que la proportion d'achat augmente.

Depuis 2012, SIPH investit dans des unités de prétraitement du caoutchouc, qui devraient permettre de mieux maîtriser les qualités produites. Fin 2013, la totalité des usines du Groupe est équipée d'unités de prétraitement.

Les augmentations de capacité des usines sont l'occasion de faire évoluer le process industriel pour s'adapter à l'évolution de la matière première : ces adaptations ont été réalisées en 2013 pour GREL, et démarrent en 2014 en Côte d'Ivoire.

3-3-4 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Le niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit les Groupes SIFCA et SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

3-3-4-A Côte d'Ivoire

Le processus de normalisation et de sécurisation a connu d'importantes avancées et se poursuit dans un climat socio-politique apaisé.

La sécurité s'est améliorée de façon significative (*cf. indice « sécurité » publié par les Nations Unies*).

La relance économique est effective avec une croissance estimée à 9,8% pour l'année 2012-2013.

D'importants projets d'infrastructures sont en cours de réalisation notamment en matière de routes et d'énergie.

La réforme de secteurs structurants est effective dans le domaine agricole et social : café-cacao. D'autres projets similaires sont annoncés

3-3-4-B Libéria

Pour sa reconstruction, le Libéria a bénéficié d'importants accords d'investissements étrangers en 2013.

Le rapport de la Banque Mondiale Doing Business de 2013 a classé le pays à la 149e place (sur 185 pays) contre 154 en 2012.

La réduction du Liberia de son taux d'imposition des sociétés de 35% à 25% était une des principales raisons de l'amélioration de ce classement.

La Société Financière Internationale (SFI), collabore avec le Gouvernement du Libéria afin d'améliorer le climat d'investissement en améliorant l'accès au financement et aux infrastructures de transport et d'électricité. (Source : World Investment Report, UNCTAD *Estimate).

Sur le plan sécuritaire, la présence des Nations Unies continue d'appuyer le programme national de sécurité initié en 2011.

Malgré des années de guerre civile, le Libéria est demeuré le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

3-3-4-C Nigéria

L'insécurité reste une composante majeure latente dans ce pays de 153 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole.

Les populations du Delta revendentiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières, avec des actions violentes, notamment des enlèvements. Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec une recrudescence de la violence dans la partie nord du pays par des groupes islamistes radicaux.

Avec l'appui de pays occidentaux, les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ces mouvements.

L'activité des plantations poursuit sans impact significatif

La plus grande partie des plantations sont localisées hors de la région du Delta ('Edo State, 'Ondo State et 'Ogun State).

Les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Sont à relever comme des risques majeurs :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations dans la région du Delta. SIPH a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

Globalement, les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

3-3-4-D Ghana

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

En 2013, le pays a enregistré des investissements directs étrangers de 2,5 milliards US.

3-3-5 RISQUE DE FRAUDE

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience. Un détournement de matière première ayant été constatée en 2013 en Côte d'Ivoire, des mesures de renforcement des contrôles ont été adoptées pour limiter ce risque.

Les Directions Générales et directions financières sont plus particulièrement responsabilisés sur la sécurisation des productions et des stocks.

Les programmes d'audit 2014 porteront sur ce risque de façon prioritaire ;

Des dispositions sont prises pour maîtriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

3-3-6 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du groupe SIPH vis-à-vis de Michelin, fournisseur d'assistance technique et d'experts, mais cette situation a évolué depuis fin 2011

Le contrat initial d'assistance technique entre Michelin et SIPH s'est achevé fin 2011 : la convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

De surcroit, les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH sont établis sur des bases limitant le risque de dépendance. Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négociation de caoutchouc naturel, SIPH conserve son lien avec le marché et les autres « pneumaticiens ».

3-3-7 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

3-3-7-A Risque lié à la qualité de l'information financière

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-3-7-B Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

L'engagement de SIPH et de son actionnariat de référence en matière de développement durable est décrit dans le rapport de gestion.

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés de SIPH ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité de SIPH comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3-3-8 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumaticiens » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client de SIPH et représentait 29,24% du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2013. Les dix premiers clients représentent plus de 98 % du chiffre d'affaires consolidé total.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

3-3-9 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

3.4.) SUPERVISION ET PILOTAGE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Les dispositions assurant le contrôle interne font l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier leur pertinence, leur adéquation aux objectifs du groupe SIPH et leur bon fonctionnement. Mise en œuvre par le management, cette surveillance prend notamment en compte l'analyse des principaux incidents constatés, le résultat des contrôles réalisés ainsi que des travaux effectués par la Direction de l'Audit Interne.

Les audits réalisés ont permis d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et réglementaires, tant au niveau des activités de la société que dans les filiales ou sur les projets. Les points majeurs de ces travaux ont été présentés au Comité d'Audit de décembre 2013.

Les points d'amélioration en matière de contrôle interne identifiés dans le cadre de ces audits font tous l'objet de plans d'action dont la mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque filiale concernée. Le suivi de leur mise en œuvre est assuré par la Direction de l'Audit Interne, en collaboration avec la Direction Générale des entités auditées et le Comité d'Audit en est tenu informé.

En 2014, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et des risques de conformité contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein du Groupe.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature (hors jetons de présence) accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

Le montant des jetons de présence est fixé par l'assemblée des actionnaires, et le conseil d'administration décide de leur répartition.

- Pour la société SIPH, un montant limité à 72 000 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 21 juin 2013, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales font l'objet des améliorations qui s'imposent afin de garantir au mieux la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation, sur la base de la valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs. La note 1.2 expose le contexte ayant conduit à la dépréciation des éléments d'actifs détenus par SIPH sur CRC (créances rattachées à des participations et titres de participation) compte tenu de la situation de CRC.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Gaël LAMANT



Thierry BILLAC

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Comptes Consolidés

*Exercice clos le
31 décembre 2013*

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 3.12 et 8 de l'annexe relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en application de la norme IAS 41 qui préconise d'évaluer les actifs biologiques, lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur. Ces notes exposent les modalités d'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques qui correspond à la somme des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'exploitation des plantations. Cette évaluation repose sur des estimations (notamment les projections de prix du caoutchouc) ainsi que sur des paramètres dont la volatilité génère une incertitude sur la valeur future de ces actifs. En conséquence, la juste valeur de ces actifs biologiques est susceptible de connaître des ajustements au cours des exercices suivants.
- Les notes 3.1, 3.20 et 19 de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.12 décrit les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux actifs biologiques en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10, 6.1 et 7 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », « Ecarts d'acquisition » et « Immobilisations corporelles », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et nous avons vérifié que la note 6.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE
& ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SPECIAL

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'assistance technique entre votre société et SIFCA

- Société concernée : SIFCA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1^{er} janvier 2012, conclue pour 5 ans avec tacite reconduction pour une même durée. Cette convention a été mise en place suite au redéploiement de l'assistance technique entre SIPH, SIFCA et Michelin. Les Conseils d'administration du 11 avril, du 22 avril et du 30 août 2013 ont validé l'avenant qui porte la partie fixe de la rémunération annuelle de 2 725KEUR à 6 000KEUR avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- Modalités : la rémunération de SIFCA au titre de cette convention s'est élevée à 363 KEUR en 2013. 8

Conventions entre votre société et GREL

- **Convention de trésorerie**

- Objet : convention de trésorerie, établie en date du 17 juillet 2012, courant jusqu'au 31 décembre 2014 suite à la décision de prolongation prise lors du conseil d'administration du 20 décembre 2013. Cette convention permet à SIPH de procéder à des avances à GREL pour l'aider à financer son programme d'extension en attendant la mise en place de financements structurés et adaptés à son programme de développement. Le prêt maximum autorisé est de 10 000 KEUR.
- Modalités : au 31 décembre 2013, le montant de l'avance s'élève à 10 000 KEUR et les intérêts à 291KEUR.

- **Contrat de fourniture de caoutchouc**

- Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi en 2002. Le conseil d'administration du 30 août 2013 a procédé à une traduction en anglais du contrat d'origine initialement en français et à une mise à jour des modalités. Ce nouveau contrat a été signé le 9 septembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, pour une période de 2 ans.
- Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 35 382 KEUR.

Convention de trésorerie entre votre société et CRC

- Objet : convention de trésorerie, établie en date du 1^{er} septembre 2009 pour une période de 3 ans. L'avenant 4 a été approuvé par la consultation écrite du Conseil d'administration du 19 juillet 2013 et porte l'avance en compte courant de 30 MUSD à 35 MUSD. Le conseil du 20 décembre 2013 a donné son accord de principe pour la capitalisation de CRC pour un montant de 46 Millions de dollars ainsi qu'une autorisation pour une avance supplémentaire de 10 millions de dollars sur l'année 2014.
- Modalités : au 31 décembre 2013, le montant de l'avance s'élève à 42 034 KUSD et le montant des intérêts courus et non payés s'élève à 2 776 KUSD.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance technique entre votre société et REN

- Objet : convention d'assistance technique établie en date du 3 août 2011 et applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2014.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 1 300 KEUR en 2013.

Convention d'assistance technique entre votre société et CRC

- Objet : convention d'assistance technique prenant effet au 1^{er} janvier 2008.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 650 KUSD en 2013.

Convention d'assistance technique entre votre société et GREL

- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 1 848 KEUR en 2013.

Convention d'assistance technique entre votre société et Michelin

- Société concernée : Michelin, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Société Internationale de Plantations
d'Hévéas - SIPH

- Objet : convention d'assistance technique signée le 7 février 2012 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, le rôle de Michelin étant orienté prioritairement sur les actions et leviers de progrès afin d'apporter à SIPH une expertise technique agronomique et industrielle.
- Modalités : la rémunération de Michelin au titre de cette convention s'est élevée à 910 KEUR en 2013.

Convention de trésorerie entre votre société et SIFCA

- Société concernée : SIFCA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Objet : convention de trésorerie établie en date du 7 janvier 2011. Le montant cumulé des avances faites dans le cadre de ces investissements est limité à 2 000 KEUR.
- Modalités : au 31 décembre 2013, le montant de l'avance s'élève à 681 KEUR.

Conventions entre votre société et SAPH

- **Convention d'assistance technique**
 - Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1^{er} janvier 2012. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de la gestion des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue.
 - Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 3 473 KEUR en 2013
- **Contrat de fourniture de caoutchouc**
 - Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi en date du 10 septembre 1999.
 - Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 221 730 KEUR.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Gaël LAMANT



Thierry BILLAC

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas
Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Gatil LAMANT

Thierry BILLAC

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 06 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2013 – Approbation des comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président et approbation
- Affectation des résultats, distribution de dividendes
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Opportunité de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 06 juin 2014

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux définies à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Affectation des résultats & Distribution des dividendes

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de distribuer un dividende brut de 0,98 € par action.

Le résultat de l'exercice 2013, qui s'élève à (-15.883.773,86 €), est affecté :

- Au paiement du dividende pour 5.000.000 euros,
- Au report à nouveau pour le solde, soit 20 883 773,86 euros. Le report à nouveau qui était de 49.203.791,67 euros s'élèvera à 28 320 007,81 euros après affectation.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 25 juin 2014.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2012, 2011 et 2010 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (ajusté)
2012	20 243 160,00 €	4,00
2011	40.486.320,00 €	8,00
2010	27 834 345,00 €	5,50

A titre Extraordinaire

SIXIÈME RESOLUTION :

(Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail ;
- décide que la présente délégation sera valable pour une durée de deux ans et dans la limite d'un plafond maximum de 3 % ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, la date de jouissance des titres à émettre, le mode et les délais de libération des actions, les délais de souscription, l'imputation des frais de cette augmentation de capital sur toute éventuelle prime y afférent, et généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l'émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les Statuts.

Cette délégation comporte au profit des salariés concernés renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

SEPTIEME RESOLUTION (à titre extraordinaire et ordinaire)

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.